



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

## **BUDGET 2014**

Rapport du Conseil communal  
à l'attention du Conseil général

Version : 1.0

Date : 25.11.2013

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
11.11.2013	0.1	Première version	CHS, LBR
14.11.2013	0.2	Corrections des données et compléments	CHS
16.11.2013	0.3	Envoi du projet de rapport et arrêtés pour contrôle	CHS, PGO, ALB, YBU, LBR, JBA
19.11.2013	0.4	Ajout planification financière	LBR, CHS
20.11.2013	0.5	Relecture et corrections, pour validation au CC	CHS
25.11.2013	1.0	Adoption du rapport	CC

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Résumé .....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Environnement politique et financier.....</b>	<b>6</b>
2.1.	Premier budget basé sur le MCH2 .....	6
2.2.	Un contexte financier complexe et mouvant .....	6
2.3.	Des réformes importantes à venir, mais entourées d'incertitudes .....	7
2.4.	Engagement du Conseil communal dans les projets de l'Etat .....	7
2.5.	Un budget prudent en attente des décisions du Grand Conseil.....	7
<b>3.</b>	<b>Compte de financement .....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Compte de fonctionnement : vue d'ensemble .....</b>	<b>10</b>
<b>5.</b>	<b>Processus d'élaboration du budget 2014.....</b>	<b>11</b>
5.1.	Première phase : version 1 du budget 2014 .....	11
5.2.	Deuxième phase : version 2 du budget 2014.....	12
5.3.	Troisième phase : version 3 du budget 2014 .....	13
5.4.	Quatrième phase : version 4 du budget 2014.....	13
5.5.	Cinquième phase : derniers ajustement et finalisation du budget 2014 .....	13
5.6.	Enseignements tirés du processus budgétaire.....	14
<b>6.</b>	<b>Aperçu du compte de fonctionnement par nature.....</b>	<b>14</b>
<b>7.</b>	<b>Personnel et charges salariales (Groupe 30) .....</b>	<b>16</b>
7.1.	Charges salariales.....	16
7.2.	Ventilation selon les chapitres de la classification fonctionnelle.....	17
7.3.	Effectifs du personnel .....	17
<b>8.</b>	<b>Charges de biens et services (Groupe 31) .....</b>	<b>19</b>
<b>9.</b>	<b>Charges et revenus de transferts (Groupes 36 et 46) .....</b>	<b>21</b>
<b>10.</b>	<b>Impôts.....</b>	<b>22</b>
<b>11.</b>	<b>Compte des investissements.....</b>	<b>23</b>
<b>12.</b>	<b>Planification financière (cf. annexe 5) .....</b>	<b>25</b>
<b>13.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>27</b>
<b>14.</b>	<b>Projets d'arrêtés du Conseil général.....</b>	<b>28</b>
<b>15.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>31</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Aperçu du compte de financement de la Commune de Val-de-Ruz : comparaison entre les prévisions pour 2013 et le budget 2014 (en francs) .....	9
Tableau 2 :	Comparaison indicative, en francs, entre le budget prévisionnel (BPR) de Val-de-Ruz, les comptes 2012 (C2012) et les budgets 2013 (B2013) et 2014 (B2014) .....	11
Tableau 3 :	Aperçu du processus d'élaboration du budget 2014 et comparaisons entre les versions 1, 4 et 5 .....	12
Tableau 4 :	Budget 2014 : répartition des charges et des revenus par nature (cf. également annexe 1) .....	15
Tableau 5 :	Répartition de la masse salariale selon la classification fonctionnelle .....	17
Tableau 6 :	Répartition de l'effectif du personnel administratif et technique, en équivalents plein temps (EPT), dans les unités de la Commune .....	18
Tableau 7 :	Répartition de l'effectif du personnel enseignant par cycle, en 2013, exprimé en EPT .....	19
Tableau 8 :	Répartition des charges de biens et services, selon la classification fonctionnelle .....	20
Tableau 9 :	Répartition des charges de transfert (Groupe 36) .....	21
Tableau 10 :	Répartition des revenus de transfert (Groupe 46) .....	21
Tableau 11 :	Vue d'ensemble du produit des impôts .....	22
Tableau 12 :	Vue d'ensemble de la planification des engagements prévus en 2014 .....	24
Tableau 13 :	Répartition des engagements prévus en 2014 selon la classification fonctionnelle .....	24
Tableau 14 :	Aperçu de la planification financière 2015-2019 selon la classification fonctionnelle .....	25

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Résumé**

---

*Le budget 2014 a été réalisé selon les normes du nouveau Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). En outre, il satisfait déjà à certains principes du projet de nouvelle loi sur les finances dont le Grand Conseil devrait débattre au début 2014.*

*Le présent rapport et les arrêtés qui l'accompagnent vous sont néanmoins soumis dans un contexte d'incertitudes, en l'attente de décisions du législatif cantonal sur le budget 2014 de l'Etat et sur la réforme de la répartition des impôts, une réforme qui pourrait avoir un impact positif important pour nos recettes. En vertu du principe de prudence et après en avoir discuté avec la Commission de gestion et des finances du Conseil général, le budget 2014 de Val-de-Ruz n'a pas tenu compte de ce projet. Le budget 2014 répond dès lors à l'objectif de l'équilibre financier fixé par notre règlement général, ceci sur la base des éléments connus à ce jour.*

*Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de CHF 8'340, avec une marge d'autofinancement de CHF 4,3 millions. Avec un volume d'investissements nets de CHF 5,7 millions, l'insuffisance de financement atteint CHF 1,35 million, le degré d'autofinancement s'élevant à 76% en 2014 contre 58% selon les prévisions de 2013. En raison du versement à prévoyance.ne de la part de la Commune à la réserve de fluctuations de valeurs (CHF 3,8 millions) et d'amortissements contractuels d'emprunts (CHF 3,4 millions), l'insuffisance de trésorerie devrait s'élever à CHF 8,6 millions en 2014.*

*Le Conseil communal est satisfait de ces résultats. Ils démontrent que la maîtrise de nos finances est en bonne voie. Mais ils sont aussi le fruit d'importants efforts des dicastères pour modérer la croissance des charges. Ils incluent en outre certaines mesures de consolidation financière décrites dans le rapport d'information du Conseil communal du 11 novembre 2013.*

*Le bilan d'ouverture de Val-de-Ruz révèle un taux d'endettement net préoccupant. Il exige des Autorités politiques une attention plus soutenue que par le passé sur le compte de financement. Ce dernier et le compte de bilan permettent en effet d'apprécier la santé financière réelle d'une collectivité, beaucoup mieux que ne le permet la lecture des comptes de fonctionnement et des investissements.*

*C'est pourquoi, contrairement à ce qui se pratiquait par le passé, le présent rapport débute par la présentation du compte de financement. Il décrit ensuite les résultats du compte de fonctionnement, puis du compte des investissements avant de conclure sur la planification financière 2015-2019.*

## 2. Environnement politique et financier

---

### 2.1. Premier budget basé sur le MCH2

---

Le budget 2014 est le premier qui est basé sur les normes du *Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes* (MCH2). Ses résultats, rubrique par rubrique, ne sont donc pas comparables en tous points avec le budget 2013 et les comptes 2012, élaborés conformément au MCH1. Notre Commune a introduit cette importante réforme dès le mois de janvier 2013, avec la mise en place d'un nouveau plan comptable, passablement différent de l'ancien.

Le budget 2014 constitue également le premier exercice réalisé dans le cadre des dispositions financières du chapitre 6 du règlement général, du 19 décembre 2012. Il faut relever que les règles adoptées par votre Autorité anticipent les principes qui figurent dans le projet de nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) dont le Grand Conseil devrait débattre au début de l'année prochaine et qui devrait entrer en vigueur en 2015.

### 2.2. Un contexte financier complexe et mouvant

---

Par ailleurs, l'élaboration du budget 2014 ne s'est pas déroulée dans un contexte optimal. Le premier semestre a été consacré à la mise en place des nouvelles structures communales et au bouclage des comptes 2012 des anciennes communes et des anciens syndicats intercommunaux. Les travaux ont donc été repoussés à la fin du printemps, alors qu'ils auraient idéalement dû commencer en mars, avec l'adoption des directives du Conseil communal.

Les travaux ont d'emblée été menés en tenant compte de l'effet de mesures décidées au niveau cantonal, dont notamment le processus de recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), qui aggrave les charges salariales de quelque CHF 400'000, et la prise en charge temporaire des subsides LAMAL versés aux bénéficiaires de l'action sociale (CHF +700'000), jusqu'à fin 2014.

S'ajoutent à ces montants une charge nouvelle par rapport à 2013 de quelque CHF 600'000 liée, d'une part, aux amortissements supplémentaires découlant des investissements importants engagés en 2012 et, d'autre part, aux intérêts supplémentaires facturés pour une dette plus élevée, dans les comptes 2012, de CHF 16 millions que les estimations réalisées en vue de l'établissement du budget 2013.

Ces augmentations de charges n'ont pas pu être compensées, même partiellement, par la progression ordinaire de l'impôt versé au titre des personnes physiques ; celui-ci est en légère diminution entre 2013 et 2014 en raison de la deuxième étape de la réforme de l'imposition des particuliers.

Notre Commune a été également confrontée à l'évolution de la péréquation financière intercommunale. Alors qu'elle semblait passer dans la catégorie des contributrices à hauteur de CHF 500'000 au début des travaux budgétaires, elle est redevenue bénéficiaire, pour quelques CHF 127'000, au début du mois d'octobre.

### 2.3. Des réformes importantes à venir, mais entourées d'incertitudes

La situation financière de notre Commune pourrait être influencée, dès 2014, par la nouvelle répartition du produit des impôts qui est sur la table du Grand Conseil au moment où nous écrivons ces lignes. Ce projet, appelé à succéder au fonds de répartition provisoire du produit de l'impôt sur les personnes morales, pourrait permettre à notre Commune de bénéficier de recettes financières substantielles en 2014, recettes appelées à se stabiliser les années suivantes en raison de l'impact de la réforme des personnes physiques.

Dans le cadre du projet ACCORD, les révisions entreprises dans les normes de l'aide sociale par le Département cantonal de l'économie et de l'action sociale (DEAS) et les communes pourraient également influencer positivement nos finances, dès 2014, et contrebalancer en partie l'augmentation significative des charges de ce secteur enregistrées entre 2013 et 2014.

Enfin, à plus long terme, la réforme de la péréquation financière, en cours de consultation, pourrait aussi contribuer à stabiliser la situation de nos revenus.

### 2.4. Engagement du Conseil communal dans les projets de l'Etat

En raison des importants enjeux pour l'Etat et les communes, le Conseil communal s'est fortement mobilisé pour participer activement aux groupes de travail créés par l'Etat et l'Association des communes neuchâtelaises (ACN). En effet, le Conseil communal est persuadé que la crédibilité de nos institutions, à tous les niveaux, passe par une meilleure prévisibilité dans la gestion de leurs finances. C'est pourquoi, à l'instar d'autres communes, il a clairement décidé, dans un esprit partenarial, de soutenir le Conseil d'Etat dans ces efforts de redressement. Il a ainsi manifesté concrètement sa volonté d'œuvrer en faveur d'un Etat plus fort, seul à même de garantir des communes fortes dans la durée.

On constate en effet que la faiblesse des autorités se manifeste le plus souvent en reports de charges, en mesures temporaires ou en coupes linéaires. Pour notre Conseil, il s'agit de pis-aller. Comme il l'a relevé dans son rapport sur les mesures de consolidation financière, le Conseil communal a malheureusement dû y recourir pour boucler son budget 2014 pour atteindre l'équilibre et compenser ainsi le report de charges de CHF 700'000 décidé par le Grand Conseil l'année dernière.

### 2.5. Un budget prudent en attente des décisions du Grand Conseil

Toutes ces incertitudes ont amené le Conseil communal à privilégier la prudence, comme le prévoit l'article 6.3 de notre règlement général, en ne prenant pas en compte dans son budget des éléments ou des recettes dépendant de décisions du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat, et dont l'issue est encore incertaine.

Ainsi, le budget 2014 qui vous est soumis n'inclut pas les effets de la nouvelle répartition du produit des impôts ni ceux des révisions des normes de l'aide sociale. Comme il l'a relevé plus haut, ces deux projets pourraient influencer de manière positive nos recettes et certaines de nos dépenses.

Le Conseil communal s'est demandé s'il devait adapter l'adoption du budget 2014 au calendrier du Grand Conseil ou maintenir le traitement de ce dossier à l'ordre du jour de la séance au 12 décembre 2013. En effet, il n'est pas exclu que le Grand Conseil reporte le traitement des réformes évoquées ci-dessus et le budget 2014 de l'Etat au mois de janvier 2014. Si cette hypothèse devait se réaliser, on pourrait se demander si l'adoption du budget 2014 de notre commune ne devrait pas elle aussi être décalée à la séance de février 2014 du Conseil général.

Le Conseil communal a apprécié cette option mais il l'a écartée. Il a dès lors décidé de maintenir le calendrier initial et de vous présenter le budget 2014 comme prévu le 12 décembre 2013. En effet, l'adoption du budget est l'acte le plus important d'une collectivité publique. Il permet aux autorités et à leurs services d'assurer les prestations à la population, de verser les salaires, d'honorer les engagements à l'égard de tiers, de poursuivre les projets en cours et d'en lancer de nouveaux.

En l'absence de budget, notre commune débiterait l'année 2014 dans l'incertitude. Les dépenses seraient basées sur le budget 2013 et autorisées de mois en mois, donc sans réelles perspectives pour nos autorités. C'est pourquoi le Conseil communal invite votre Conseil à adopter le projet de budget 2014 qui vous est soumis lors de sa séance du 12 décembre prochain.

Toutefois, le Conseil communal n'exclut pas la possibilité de présenter à votre Autorité un rapport complémentaire accompagné d'amendements qui permettront d'adapter le budget 2014 au résultat des travaux du Grand Conseil. Ce rapport complémentaire pourrait vous être remis, dans le meilleur des cas, avant le 12 décembre 2013 pour autant que les informations de l'Etat nous parviennent dans les délais.

Dans la situation contraire, le Conseil communal n'exclut pas de vous saisir dudit rapport complémentaire lors de votre séance de février. Il envisage néanmoins de ne pas mettre en œuvre les mesures temporaires accompagnant le budget 2014 en l'absence de décisions claires et définitives du Grand Conseil.

Lors de sa séance du 14 novembre 2013, la Commission de gestion et des finances a été informée de cette situation et a été associée à ces réflexions ; elle souscrit aux propositions du Conseil communal.

### **3. Compte de financement**

---

Le budget 2014 boucle sur une *insuffisance de trésorerie* de CHF 8,56 millions (cf. tableau 1), alors que les prévisions pour 2013 laissent apparaître un excédent de plus de CHF 6,2 millions, en raison du versement de l'aide à la fusion.

Pour rappel, on parle d'*insuffisance de financement* lorsque l'excédent de liquidités provenant de l'activité communale courante (marge d'autofinancement) ne couvre pas l'entier des dépenses d'investissements. Celle-ci s'élève à CHF 1,35 millions.



**Tableau 1 : Aperçu du compte de financement de la Commune de Val-de-Ruz : comparaison entre les prévisions pour 2013 et le budget 2014 (en francs)**

Rubriques	PR2013	B2014
<b>Compte de fonctionnement</b>		
Total des charges	75'304'949	69'394'273
Total des revenus	-75'314'187	-69'402'613
Excédent de revenus	<b>9'238</b>	<b>8'340</b>
Amortissements comptables du budget 2013 (N33)	5'106'285	4'893'000
Attribution aux fonds et financements spéciaux (N35)	6'421	344'575
Prélèvements aux fonds et financements spéciaux (N45)	-1'668'964	-903'574
<b>Marge d'autofinancement du compte de fonctionnement</b>	<b>3'452'980</b>	<b>4'342'341</b>
<b>Compte des investissements</b>		
Total des dépenses		7'986'367
Total des recettes		-2'290'716
Investissements nets	<b>5'900'000</b>	<b>5'695'651</b>
<b>Marge d'autofinancement en %</b>	<b>58%</b>	<b>76%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>-3'452'980</b>	<b>-4'342'341</b>
<b>Insuffisance de financement</b>		
<b>(investissements nets + autofinancement) (+ = insuffisance / - = excédent)</b>	<b>2'447'020</b>	<b>1'353'310</b>
Aide à la fusion (total encaissé en 2013)	-13'050'000	
Réserve de fluctuation de valeurs à prévoyance.ne (à verser au 1er janvier 2014)		3'800'000
Amortissements contractuels des emprunts	4'402'827	3'411'595
<b>Insuffisance de trésorerie 2013 (+ = insuffisance / - = excédent)</b>	<b>-6'200'153</b>	<b>8'564'905</b>

Pour obtenir l'excédent ou l'insuffisance de trésorerie, on ajoute à l'insuffisance de financement les sorties monétaires (ou décaissements) ne touchant pas le compte de fonctionnement ou le compte des investissements. Ces sorties sont appelées des *opérations de financement*. C'est ce qui est envisagé pour la réserve de fluctuation de valeurs versée à prévoyance.ne (CHF 3,8 millions), puisqu'une réserve spécifique figure au passif du bilan. Les amortissements contractuels d'emprunts sont également des dépenses ne touchant pas le compte de fonctionnement : il s'agit d'un remboursement des dettes contractées et comptabilisées au passif du bilan.

L'insuffisance de trésorerie amène la Commune à couvrir une partie de ses liquidités par l'emprunt en 2014. A cet effet, votre Conseil est invité à adopter un projet d'arrêté autorisant le Conseil communal à conclure de nouveaux emprunts pour un montant maximal de CHF 8'570'000.

Comme on le voit sur le tableau 1, cette insuffisance de trésorerie est influencée, pour CHF 3,8 millions, par le versement à prévoyance.ne de la part de la Commune à la réserve de fluctuations de valeurs. C'est une opération unique puisqu'il s'agit de dissoudre une réserve affectée dont votre Conseil avait accepté la création dans son arrêté du 19 décembre 2012. A ceci s'ajoutent des amortissements contractuels d'emprunts pour un montant de CHF 3,4 millions.

Avec un degré d'autofinancement de 76%, bien meilleur que celui prévu pour 2013, CHF 1,35 million d'investissements devront malgré tout être eux aussi couverts par l'emprunt. Comme nous l'avons signalé dans le rapport à l'appui du bilan d'ouverture, le projet de nouvelle loi sur les finances

(LFinEC) exige un degré d'autofinancement de 100% avec un endettement net supérieur à 150%. Si ces dispositions s'appliquaient aujourd'hui, cela signifierait que notre Commune aurait dû limiter ses investissements à CHF 4,3 millions pour atteindre cet objectif.

Pour améliorer notre degré d'autofinancement, modérer la croissance des charges, assurer un volume d'investissements suffisant pour faire face à nos engagements et reprendre la maîtrise de notre dette, le Conseil communal a décidé de renoncer au prélèvement de CHF 1,3 million à la réserve affectée et de couvrir par les moyens ordinaires la réorganisation de nos structures. C'est ce qui permet de réduire les prélèvements aux fonds et financements spéciaux et d'améliorer d'autant notre marge d'autofinancement.

Enfin, le compte de fonctionnement boucle sur un léger bénéfice de CHF 8'340, conforme à l'article 6.8, alinéa 1, du règlement général du 19 décembre 2012. Pour rappel, un déficit aurait lui aussi réduit la marge d'autofinancement et par voie de conséquence le volume d'investissements couvert par les moyens propres de la Commune. Il aurait alors fallu recourir à des emprunts plus élevés pour assurer le financement de nos engagements.

Le Conseil communal est satisfait de proposer à votre Conseil un budget 2014 qui permet d'améliorer notre degré d'autofinancement de 18% par rapport aux prévisions de 2013. C'est le premier signe que la consolidation de nos finances est en bonne voie. Mais les efforts devront se poursuivre dans les années qui viennent pour nous rapprocher le plus possible d'un degré d'autofinancement de 100%, à même de satisfaire aux conditions de la nouvelle LFinEC, tout en nous permettant de maintenir une enveloppe d'investissements de l'ordre de CHF 5 à 6 millions par année et de nous rendre moins dépendants des fluctuations des marchés financiers.

#### **4. Compte de fonctionnement : vue d'ensemble**

---

Le compte de fonctionnement boucle, comme nous l'avons relevé plus haut, sur un léger bénéfice de CHF 8'340 (cf. tableau 2), contre CHF 9'238 pour le budget 2013. Le projet qui vous est soumis est donc conforme à l'article 6.8, alinéa 1, du règlement général du 19 décembre 2012.

Le tableau 2 permet de comparer le budget 2014 au budget 2013, aux comptes 2012 et au budget prévisionnel. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit ici d'informations purement indicatives qui doivent être lues avec précaution. En effet, les comptes 2012 ont été fortement influencés par des opérations de bouclage, comme le passage au principe d'échéance qui fait passer la prévoyance sociale à près de CHF 11 millions. De même, les budgets 2013 et 2014 ont été réalisés sur la base du MCH2, alors que le budget prévisionnel et les comptes 2012 ont été préparés selon les normes du MCH1. Par ailleurs, les budgets 2013 et 2014 sont basés sur l'organisation de notre nouvelle commune et non sur les agrégats des rubriques des 15 anciennes communes et des 10 entités intercommunales. Les charges et les recettes ont donc été ventilées différemment sur les chapitres de la classification fonctionnelle. Le Conseil communal a en outre renoncé à prélever le montant de CHF 1,3 million à la réserve affectée, ce qui explique la différence observée sous le chapitre de l'administration générale entre le budget 2014 et le budget 2013. Enfin, le budget 2014

tient compte de corrections, pour quelque CHF 2 millions qui ont pu être apportées dans le calcul des salaires du personnel enseignant, suite à un contrôle effectué par l'administration des ressources humaines et le service de l'enseignement obligatoire (SEO).

**Tableau 2 : Comparaison indicative, en francs, entre le budget prévisionnel (BPR) de Val-de-Ruz, les comptes 2012 (C2012) et les budgets 2013 (B2013) et 2014 (B2014)**

Classification fonctionnelle	BPR	C2012	Δ BPR- C2012	B2013	B2014	Δ B2013- B2014
0 ADMINISTRATION GENERALE	4'664'000	5'607'588	943'588	3'864'484	2'406'395	-1'458'089
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	650'000	782'098	132'098	279'835	566'432	286'597
2 FORMATION	17'806'000	19'390'455	1'584'455	21'568'406	19'179'919	-2'388'487
3 CULTURE, SPORT, LOISIRS	1'353'000	1'592'303	239'303	1'489'957	1'607'845	117'888
4 SANTE	530'000	470'568	-59'432	464'000	543'880	79'880
5 SECURITE SOCIALE	7'497'000	10'900'091	3'403'091	6'805'989	9'002'566	2'196'577
6 TRANSPORTS	4'292'000	5'318'939	1'026'939	4'535'410	4'732'512	197'102
7 PROT. DE L'ENV. ET AMNGT	823'000	1'018'463	195'463	284'636	770'579	485'943
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'265'000	-1'081'210	183'790	-878'923	-814'675	64'248
9 FINANCES ET IMPÔTS	-36'362'000	-43'833'718	-7'471'718	-38'423'032	-38'003'793	419'239
<b>Total général</b>	<b>-12'000</b>	<b>165'577</b>	<b>177'577</b>	<b>-9'238</b>	<b>-8'340</b>	<b>898</b>

## 5. Processus d'élaboration du budget 2014

Le processus budgétaire a démarré le 6 mai 2013. Les directives du Conseil communal invitaient les dicastères à ne pas s'éloigner des montants prévus dans le budget 2013, converti selon le plan comptable du MCH2. Le tableau 3 donne un aperçu résumé et en chiffres des travaux effectués durant les phases décrites ci-dessous.

### 5.1. Première phase : version 1 du budget 2014

La Conseil communal a pris connaissance de la première version du budget lors de séance du 19 août 2013. Le déficit atteignait la somme de CHF 5,6 millions (cf. tableau 3) tout en incluant un prélèvement de CHF 1,3 million à la réserve affectée relative à la réorganisation de la Commune. Il a dès lors chargé l'ensemble des dicastères de :

- 1) renoncer à toute augmentation de poste qui ne serait pas couverte par des recettes ou des diminutions de taux d'activité équivalentes ;
- 2) revoir leurs besoins à la baisse et réévaluer les recettes pour le budget 2014 ;
- 3) réfléchir à des mesures structurelles permettant de consolider la situation financière de la Commune et d'atteindre les objectifs d'économies visés par le budget prévisionnel.

De même, les unités centrales ont été chargées des tâches suivantes :

- 1) administration des finances :
  - vérifier les prévisions des recettes fiscales à la rentrée d'août 2013 sur la base des tableaux de bords et, si nécessaire, procéder à une actualisation;

- comparer nos prévisions fiscales avec celles des autres grandes communes et de l'Etat ;
  - revoir les charges d'amortissements, sur la base des investissements prévus en 2013 ;
  - revoir la récupération des créances ouvertes dans le domaine du contentieux ;
- 2) administration des ressources humaines :
- vérifier avec les services de l'Etat la progression des salaires du personnel enseignant, notamment l'application des hautes-paies ;
  - revoir les prévisions salariales sur la base des départs à la retraite prévus en 2014 ;
  - vérifier les calculs des charges sociales.

**Tableau 3 : Aperçu du processus d'élaboration du budget 2014 et comparaisons entre les versions 1, 4 et 5**

Classification fonctionnelle	B2013	En % du gr. 9	B2014 (V1)	B2014 (V4)	B2014 (V5)
0 ADMINISTRATION GENERALE	3'864'484	10.1%	4'591'296	1'193'204	2'406'395
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	279'835	0.7%	624'492	506'120	566'432
2 FORMATION	21'568'406	56.1%	20'127'134	19'654'472	19'179'919
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	1'489'957	3.9%	1'220'285	1'694'346	1'607'845
4 SANTE	464'000	1.2%	479'780	478'380	543'880
5 SECURITE SOCIALE	6'805'989	17.7%	7'186'853	9'013'170	9'002'566
6 TRANSPORTS	4'535'410	11.8%	4'752'343	4'742'217	4'732'512
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. DU TER.	284'636	0.7%	736'106	817'640	770'579
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-878'923	-2.3%	190'613	-712'059	-814'675
9 FINANCES ET IMPÔTS	-38'423'032	100.0%	-34'289'489	-37'951'177	-38'003'793
<b>Total général</b>	<b>-9'238</b>		<b>5'619'412</b>	<b>-563'687</b>	<b>-8'340</b>

Il convient de relever que le Conseil communal n'a pas souhaité remettre en question les subventions versées aux sociétés locales et villageoises.

Dans ce contexte et afin de préparer les entretiens budgétaires avec les administrateurs-trices, le Conseil communal a en outre chargé les dicastères d'examiner les corrections proposées par le dicastère des finances, pour un montant total de CHF 3,45 millions.

Par ailleurs, le Conseil communal a validé le principe d'accompagner le processus par un catalogue de mesures de consolidation financière, sur la base d'un premier inventaire réalisé par le dicastère des finances. Il a également décidé de présenter ce catalogue dans un rapport d'information distinct au Conseil général.

## 5.2. Deuxième phase : version 2 du budget 2014

Le 23 septembre 2013, le Conseil communal a pris connaissance de la deuxième version du budget 2014. Le déficit était ramené à CHF 1,67 million, toujours en tenant compte d'un prélèvement de CHF 1,3 million à la réserve affectée. Le Conseil communal a également été informé, le même jour, de la réforme de la répartition du produit des impôts, un projet susceptible d'améliorer la situation financière de la Commune. Il a décidé de ne pas en tenir compte, en raison des nombreuses incertitudes sur le plan politique, et de s'en tenir aux informations en sa possession. Il a dès lors

chargé le dicastère des finances d'établir une troisième version du budget permettant de le ramener à l'équilibre.

### 5.3. Troisième phase : version 3 du budget 2014

---

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Conseil communal a pris connaissance de la troisième version du budget 2014 satisfaisant à ses décisions du 23 septembre 2013. Les modifications ont touché les recettes versées au titre de l'impôt sur les personnes morales (CHF +503'000) ; des réductions linéaires dans le groupe 31 des biens et services (CHF -1,3 million) ; des corrections dans les charges financières (CHF -50'000) ; des corrections dans les charges de transfert (CHF -77'075) ; une aggravation dans le chapitre des déchets (CHF +200'000). Le même jour, le Conseil communal a chargé les dicastères d'affiner la planification des investissements sur la base d'un degré d'autofinancement de 70%. Il convient de relever que la troisième version du budget 2014 incluait toujours le prélèvement à la réserve affectée, ce qui autorisait une enveloppe maximale d'investissements de CHF 4,4 millions.

### 5.4. Quatrième phase : version 4 du budget 2014

---

Le Conseil communal a été saisi d'une quatrième version du budget 2014 (cf. tableau 3) lors de sa séance du 17 octobre 2013, suite aux informations communiquées par les services de l'Etat le 9 octobre 2013. La Commune passait ainsi de contributrice, pour CHF 500'000, à bénéficiaire à hauteur CHF 127'216, soit une diminution de charges de CHF 627'216. Par ailleurs, l'Etat a fait parvenir des correctifs et des ajustements dans les domaines de l'aide sociale, de l'impôt des personnes physiques et des transports pour un total de quelque CHF 81'000.

Sur la base des mêmes informations, l'administration des ressources humaines a vérifié les prévisions des salaires des enseignants avec le SEO. Les corrections ont permis d'alléger le budget 2014 de quelque CHF 2,17 millions. En conséquence, le Conseil communal a décidé de renoncer au prélèvement à la réserve affectée pour améliorer le degré d'autofinancement et relever la limite des investissements autorisés. Il a également revu à la hausse la masse salariale de CHF 150'000 pour tenir compte d'ajustements découlant des descriptions de fonctions et surtout de provisionner les heures supplémentaires qui pourraient être effectuées en 2014, conformément aux principes du MCH2. Ces décisions ont permis de réduire les efforts linéaires demandés aux dicastères de CHF 1,3 million à CHF 630'000, en privilégiant les domaines des travaux publics et de la sécurité, notamment pour assurer les bases de la réorganisation de la défense contre les incendies.

### 5.5. Cinquième phase : derniers ajustement et finalisation du budget 2014

---

Enfin, après vérification dans les imputations internes (CHF -200'080), les derniers ajustements ont permis de corriger les coûts de la médecine scolaire (CHF + 65'500), de renforcer les mesures de formation dans le domaine de la défense contre les incendies (CHF +40'000), de réintroduire l'archivage en 2014 (CHF +57'240) au lieu de le décaler en 2015, d'accélérer les dernières opérations de consolidation du bilan et l'introduction du nouveau logiciel comptable (CHF +25'000) et de réintroduire CHF 4'000 pour l'entretien des radars (cf. tableau 3).

## 5.6. Enseignements tirés du processus budgétaire

---

L'élaboration du budget 2014 a démarré de manière tardive en raison de la mise en place de la nouvelle Commune et du bouclage des comptes 2012. Il n'a pas non plus été possible de synchroniser la préparation du budget de fonctionnement avec celui des investissements. Par ailleurs, la présentation selon la classification fonctionnelle n'a pas réellement permis aux dicastères et unités administratives de s'approprier leur budget. Enfin, les travaux se sont essentiellement déroulés sur le logiciel Excel qui a clairement démontré ses limites.

Dès lors, le gros des travaux de réorganisation étant désormais effectués, le Conseil communal a chargé le dicastère des finances de lancer l'élaboration du budget 2015 dès le premier trimestre. Comme il l'a relevé dans son rapport d'information sur les mesures de consolidation financière, une Commission des investissements sera constituée, en parallèle, pour assurer une meilleure planification et un suivi plus rigoureux des investissements. L'introduction d'ABACUS, le nouveau logiciel comptable, au début 2014, permettra de ventiler le budget par dicastère et par unité administrative. La préparation du budget sera dès lors basée sur la classification organique et la classification par nature. La classification fonctionnelle sera plutôt utilisée dans des consolidations d'ensemble.

## 6. Aperçu du compte de fonctionnement par nature

---

Les charges brutes de notre Commune sont en diminution de près de CHF 4,7 millions par rapport au budget 2013 (cf. tableau 4). Cette différence importante touche principalement les imputations internes des groupes 39 et 49. En effet, lors de l'élaboration du budget 2013, il n'était pas envisageable de répartir de manière fine les charges des salaires, des biens et services ou des amortissements entre les groupes de la classification fonctionnelle. A cette époque, le dicastère des finances avait concentré certaines charges, par exemple sous le chapitre « administration générale », qu'il avait ensuite ventilées au moyen d'imputations internes. Le nouveau plan comptable élaboré pour le MCH2 et la réorganisation de la Commune ont permis d'affiner cette répartition d'une manière beaucoup plus précise. C'est pourquoi les imputations internes, en charges et en recettes, diminuent de plus de CHF 6,8 millions, réduisant d'autant les charges brutes et les recettes totales.

Les charges de personnel représentent environ 43,6% des charges brutes totales. Les charges de transfert, qui incluent les subventions, pèsent 22%. Viennent ensuite les biens et les services du groupe 31 à raison de 19,6%. On constate que les amortissements et les charges financières représentent ensemble 11,8% des charges totales.

Ce sont principalement les charges de transfert qui enregistrent l'évolution la plus importante entre 2013 et 2014, charges dont la maîtrise ne dépend pas directement de la Commune, comme c'est le cas dans l'aide sociale avec une hausse de plus de CHF 1,2 million ou dans les dédommagements (CHF +571'000), à l'instar de ceux versés à l'Eorén pour les élèves de La Côtère et de Montmollin.

**Tableau 4 : Budget 2014 : répartition des charges et des revenus par nature (cf. également annexe 1)**

Classification par nature	B2013	B2014	Répartition en %	Δ B2014-B2013
<b>3 CHARGES</b>	<b>74'091'027</b>	<b>69'394'273</b>	<b>100.00%</b>	<b>-4'696'754</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	30'463'607	30'235'887	43.57%	-227'720
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES	12'668'977	13'597'079	19.59%	928'102
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5'106'285	4'893'000	7.05%	-213'285
34 CHARGES FINANCIERES	3'767'000	3'299'374	4.75%	-467'626
35 ATT. AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	6'421	344'575	0.50%	338'154
36 CHARGES DE TRANSFERT	13'236'022	15'100'928	21.76%	1'864'906
37 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	706'000	620'000	0.89%	-86'000
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	14'324	11'000	0.02%	-3'324
39 IMPUTATIONS INTERNES	8'122'391	1'292'430	1.86%	-6'829'961
<b>4 REVENUS</b>	<b>-74'100'265</b>	<b>-69'402'613</b>	<b>100.00%</b>	<b>4'697'652</b>
40 REVENUS FISCAUX	-35'847'050	-37'006'500	53.32%	-1'159'450
41 REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS	-30'000	-30'000	0.04%	0
42 TAXES	-12'706'015	-12'408'873	17.88%	297'142
43 REVENUS DIVERS	-714'120	-759'643	1.09%	-45'523
44 REVENUS FINANCIERS	-3'410'340	-4'885'030	7.04%	-1'474'690
45 PRÉL. SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-1'668'964	-903'574	1.30%	765'390
46 REVENUS DE TRANSFERT	-10'927'485	-11'407'926	16.44%	-480'441
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	-610'600	-604'600	0.87%	6'000
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES DE CONCESSIONS	-64'300	-104'037	0.15%	-39'737
49 IMPUTATIONS INTERNES	-8'121'391	-1'292'430	1.86%	6'828'961
<b>EXCÉDENT DE CHARGES (+) OU DE REVENUS (-)</b>	<b>-9'238</b>	<b>-8'340</b>		<b>898</b>

Viennent ensuite les charges de biens et services du groupe 31, avec une augmentation de CHF 928'000, qui tient pour moitié (CHF + 427'000) à la nouvelle comptabilisation des remises et non-valeurs, liée au MCH2. Auparavant, ces charges étaient englobées dans les recettes fiscales. Sinon, les variations les plus importantes touchent l'assainissement (CHF +268'400), les déchets (CHF +123'500) et les transports (CHF +165'200). Les attributions aux fonds et financements spéciaux du groupe 35 concernent le domaine des eaux avec une somme de CHF 344'575.

Les impôts du groupe 40 constituent notre source de revenus la plus importante (53,3%), suivie des taxes (17,9%) et des revenus de transfert (16,4%). L'impôt des personnes physiques est désormais ventilé sur plusieurs rubriques dans le MCH2. Au total, il reste stable entre 2013 et 2014 (CHF 30,135 millions contre 30,147), malgré la deuxième étape de mise en œuvre de la réforme de l'impôt des personnes physiques. L'impôt à la source augmente de CHF 110'000, l'impôt des frontaliers de CHF 200'000 et celui des personnes morales de quelque CHF 862'000.

Dans les taxes, la diminution tient à une révision à la baisse du produit des amendes (CHF -120'000), ainsi qu'à celle de la taxe sur la consommation de quelque CHF 1,2 million au niveau de l'assainissement.

Les revenus de transfert incluent : les subventions versées au titre de la scolarité obligatoire (CHF 7,4 millions) et le fonds de redistribution du produit de l'impôt des personnes morales avec un apport de CHF 1,95 million. Figure également dans ce groupe la contribution de la péréquation financière (CHF 127'216).

Les revenus financiers du groupe 44 constituent un apport de quelque CHF 4,9 millions qui inclut notamment les loyers pour les biens du patrimoine administratif (CHF 2,725 millions) ou du patrimoine financier (CHF 1,2 million).

## **7. Personnel et charges salariales (Groupe 30)**

---

L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été négative (-0.5) entre les mois de mai 2012 et 2013, mois de référence selon l'article 56 de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), du 28 juin 1995. Le Conseil communal a décidé de ne pas répercuter cette diminution sur les salaires du personnel administratif et technique, qui resteront ainsi identiques par rapport à 2013. De même, le budget 2014 ne prévoit pas l'octroi d'un échelon supplémentaire.

### **7.1. Charges salariales**

---

Les charges salariales sont en diminution d'un peu moins de CHF 228'000 en 2014. La baisse la plus importante touche les salaires du corps enseignant du groupe 302 (CHF -1,19 million). Comme nous l'avons relevé, il s'agit d'une correction, d'un montant de quelque CHF 2 millions et qui a pu être décelée au début octobre 2013 suite à un contrôle effectué par l'administration des ressources humaines en charge de la gestion des salaires de l'ensemble du personnel communal, avec la collaboration du SEO.

Les salaires du personnel administratif et technique du groupe 301 (voir annexe 1) accusent en revanche une augmentation de l'ordre de CHF 252'000. Cette hausse est liée aux correctifs qui découleront du processus de description des fonctions, de la comptabilisation prévisionnelle d'heures supplémentaires qui pourraient être effectuées en 2014, ceci en réponse aux normes du MCH2 qui en exige désormais la valorisation. Il a par ailleurs été prévu le salaire d'un assistant de sécurité publique, suite aux premières discussions entre le Conseil communal et la Commission de sécurité du Conseil général, charge qui pourrait être compensée par l'abandon de mandats de sécurité à des entreprises privées. Toutefois, l'engagement d'une personne est une option parmi d'autres qui méritera d'être encore approfondie.

Les cotisations patronales enregistrent une augmentation de plus de CHF 200'000. Il s'agit ici d'une conséquence de la recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Relevons que le MCH2 exige également de séparer les allocations du groupe 304 des charges salariales du groupe 301. Les travailleurs temporaires (groupe 303) sont en partie comptabilisés de manière distincte du MCH1. Les travaux sont en cours au sein de l'administration des ressources humaines pour mieux identifier ces charges qui sont encore souvent intégrées dans le groupe 301.



Le groupe 303 concerne l'engagement de personnel temporaire dans le domaine de la formation, comme les devoirs surveillés ou les patrouilleurs scolaires. On y trouve également la surveillance des piscines ou des mandats de conciergerie rémunérés à l'heure pour des immeubles figurant dans le patrimoine financier.

## 7.2. Ventilation selon les chapitres de la classification fonctionnelle

**Tableau 5 : Répartition de la masse salariale selon la classification fonctionnelle**

Classification fonctionnelle	B2013	B2014	Répartition en %	Δ B2013-B2014
0 ADMINISTRATION GENERALE	5'235'110	3'117'616	10.3%	-2'117'494
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	410'300	1'048'272	3.5%	637'972
2 FORMATION	19'899'009	20'484'577	67.7%	585'568
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	132'250	571'904	1.9%	439'654
4 SANTE	0	1'400	0.0%	1'400
5 SECURITE SOCIALE	3'000	629'351	2.1%	626'351
6 TRANSPORTS	1'835'897	1'980'830	6.6%	144'933
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. DU TERRITOIRE	804'535	1'522'939	5.0%	718'404
8 ECONOMIE PUBLIQUE	482'658	768'924	2.5%	286'266
9 FINANCES ET IMPÔTS	1'660'848	110'074	0.4%	-1'550'774
<b>Total général</b>	<b>30'463'607</b>	<b>30'235'887</b>		<b>-227'720</b>

Sur le tableau 5, on constate que la formation concentre 67,7% de la masse salariale. Ce secteur est suivi par l'administration générale (10,3%), puis par le domaine des transports (6,6%) qui inclut, selon le MCH2, les travaux publics et les transports régionaux. Viennent ensuite la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire (5%), qui comprend également les domaines des eaux, des déchets et des cimetières.

Les écarts que l'on constate dans les différents chapitres entre les budgets 2013 et 2014 sont dus à la répartition qui a été effectuée sur la base de la nouvelle organisation communale. Ainsi, les salaires du personnel administratif et technique, notamment les concierges, qui figuraient autrefois dans les chapitres 0 et 9 sont désormais ventilés entre les différentes rubriques de la classification fonctionnelle.

## 7.3. Effectifs du personnel

L'effectif du personnel administratif et technique communal s'élève à 112,4 équivalents plein temps (EPT) dans le budget 2014. Il est supérieur de 3,3 EPT par rapport au budget 2013. Cette différence tient principalement à l'amélioration des indicateurs utilisés pour établir l'effectif du personnel et en assurer le suivi en cours d'année. Nous y reviendrons plus bas.

Le tableau 6 donne une répartition du personnel communal par unité administrative. Comme on le constate, l'essentiel du personnel administratif avait été concentré, dans le budget 2013, sous le chapitre de l'administration générale. Les 23,7 EPT qu'on y dénombrait ont ensuite été ventilés dans les différentes unités administratives au début de l'année 2013.

**Tableau 6 : Répartition de l'effectif du personnel administratif et technique, en équivalents plein temps (EPT), dans les unités de la Commune**

Unités administratives	B2013 <sup>1</sup>	Effectif moyen jan.-oct. 2013	B2014	Δ B2013- 2014
Conseil Communal	5.0	5.0	5.0	0.0
Administration générale	23.7			-23.7
Achats et économat		0.9		0.0
Aménagement du territoire, urbanisme et transports		2.5	2.5	2.5
Chancellerie		2.5	2.5	2.5
Comptabilité générale		2.6	3.1	3.1
Contrôle des habitants et état-civil	1.5	3.2	2.7	1.2
Développement économique et finances		2.0	2.0	2.0
Eaux et environnement	9.2	9.0	9.7	0.5
Ecoles	15.6	9.1	8.5	-7.1
Energie		0.5	0.5	0.5
Gérance du patrimoine	13.2	18.7	19.1	5.9
Organisation et système d'information		1.5	1.5	1.5
Prévoyance sociale	4.3	4.9	6.5	2.2
Ressources humaines		2.8	4.3	4.3
Sécurité	1.5	3.0	4.0	2.5
Sports, loisirs, culture, jeunesse, promotion régionale		5.9	5.7	5.7
Structures d'accueil préscolaire et parascolaire	9.4	6.3	6.1	-3.3
Travaux publics et forêts	25.7	27.5	28.7	3.0
<b>TOTAL</b>	<b>109.1</b>	<b>107.9</b>	<b>112.4</b>	<b>3.3</b>

Par ailleurs, vu les données disponibles à l'automne 2012, le budget 2013, contrairement au budget 2014, n'intégrait pas le personnel payé à l'heure. Durant l'année 2013, entre janvier et octobre 2013, il a ainsi été possible d'estimer l'effectif mensuel moyen du personnel payé à l'heure à 4,2 EPT, sachant qu'il peut fluctuer au rythme des saisons ou de l'année scolaire. Par le passé, ce personnel ne faisait pas l'objet d'un suivi statistique cohérent quand il n'était tout simplement pas oublié.

L'écart de 3,3 EPT constaté entre les budgets 2013 et 2014 découle également de la création de postes de responsable de l'économat et du matériel scolaire (+0,4 EPT) et dans le domaine de la prévoyance sociale (+2,2 EPT) suite à la mise en place du projet ACCORD. Le budget 2014 prévoit également la création d'un poste d'assistant de sécurité publique (+1,0 EPT), comme nous l'avons évoqué plus haut, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision de votre Autorité.

<sup>1</sup> Remarque : l'effectif du budget 2013 ne tient pas compte du personnel payé à l'heure et qui représente environ 4,2 EPT dans le budget 2014.

A titre indicatif, le tableau 6, basé sur les données standardisées de l'administration des ressources humaines, donne un aperçu de l'effectif mensuel moyen du personnel communal pour la période de janvier à octobre 2013.

Cette information est intéressante parce qu'elle rend compte de la marche de l'administration et du temps qu'il faut pour repourvoir un poste après un départ, par exemple, ou des fluctuations saisonnières qui ne sont pas décelables dans l'effectif planifié dans le budget. En raison de ces mouvements, l'effectif mensuel moyen, entre janvier et octobre 2013, est inférieur de 1,2 EPT par rapport au budget 2013. Il serait même plus élevé si le budget 2013 avait intégré d'emblée l'effectif du personnel payé à l'heure.

Pour terminer, il faut rappeler qu'une partie des charges du personnel administratif et technique, employé ou payé à l'heure, est couverte par : des taxes causales, comme c'est le cas dans les domaines des eaux et des déchets ; les charges facturées aux locataires des immeubles du patrimoine financier, pour certains concierges rattachés à la gérance du patrimoine ; le pot commun de l'aide sociale, pour le personnel du Guichet social régional.

**Tableau 7 : Répartition de l'effectif du personnel enseignant par cycle, en 2013, exprimé en EPT**

	<b>B2013</b>	<b>Corrections au 1.1.2013</b>	<b>Effectif au 1.10.2013</b>
Cycle 1	18.7	30.2	33.5
Cycle 2	58.1	54.5	49.6
Cycle 3	59.6	54.0	55.6
<b>Total</b>	<b>136.4</b>	<b>138.7</b>	<b>138.7</b>

L'effectif du personnel enseignant prévu au budget 2013 a lui aussi fait l'objet de vérifications et de correctifs (cf. tableau 7). Ainsi, l'effectif est-il de 2,3 EPT plus élevé que le budget 2013. La répartition entre les cycles a elle aussi été affinée. La situation au 1<sup>er</sup> octobre 2013 montre que l'effectif du personnel enseignant peut être réparti différemment d'une année à l'autre.

La statistique du personnel enseignant est encore assez sommaire par rapport à celle du personnel administratif et technique. Elle sera affinée dans les mois qui viennent, y compris sur le plan méthodologique. Le dicastère de l'éducation a intégré cette problématique dans le plan d'action qui fait suite aux conclusions de l'enquête administrative sur la différence de caisse constatée dans les comptes 2012 du Centre scolaire du Val-de-Ruz. Par ailleurs, depuis le mois de septembre 2013, l'administration des ressources humaines a repris la gestion des salaires, ainsi que le suivi administratif du personnel enseignant, ceci en étroite collaboration avec la direction du cercle scolaire.

## **8. Charges de biens et services (Groupe 31)**

Le tableau 8 donne un aperçu synthétique de la répartition des charges de biens et services du groupe 31. Nous ne reviendrons pas sur les éléments qui ont été évoqués au chapitre 6.

**Tableau 8 : Répartition des charges de biens et services, selon la classification fonctionnelle**

Classification fonctionnelle	B2013	B2014	Répartition en %	Δ B2013-B2014
0 ADMINISTRATION GENERALE	2'182'650	1'638'955	12.1%	-543'695
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	621'918	717'000	5.3%	95'082
2 FORMATION	2'288'604	2'320'424	17.1%	31'820
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	476'500	632'200	4.6%	155'700
4 SANTE	2'000	67'500	0.5%	65'500
5 SECURITE SOCIALE	90'400	118'100	0.9%	27'700
6 TRANSPORTS	1'497'650	1'662'850	12.2%	165'200
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. DU TERRITOIRE	4'084'750	4'457'350	32.8%	372'600
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'419'650	1'527'800	11.2%	108'150
9 FINANCES ET IMPÔTS	4'855	454'900	3.3%	450'045
<b>Total général</b>	<b>12'668'977</b>	<b>13'597'079</b>		<b>928'102</b>

Le tableau 8 montre que les charges de biens et de services sont concentrées sur les prestations techniques, comme l'environnement et l'aménagement du territoire, qui inclut l'eau potable, l'assainissement et les déchets (32,8%), les transports (12,2%) ou l'économie publique qui comprend les forêts (11,2%). Ces charges sont, en partie ou en totalité, couvertes par des taxes affectées.

A ce sujet, il convient de relever que les charges de bien et de services incluent des dépenses qui ne sont pas considérées comme des investissements. En effet, il s'agit de dépenses de consommation courante qui n'ont pas pour finalité la création d'actifs durables. Les biens acquis seront consommés ou revendus directement ou dans une période de temps limitée. L'entretien courant rentre également dans cette catégorie.

A l'inverse, les investissements sont, selon le MCH2, des dépenses qui créent des actifs ayant une durée d'utilité de plusieurs années. Il peut également s'agir de dépenses d'acquisition, de création et d'amélioration d'actifs durables à des fins publiques.

Dans sa directive du 23 septembre 2013 validée par le Conseil communal, le dicastère des finances a retenu les critères cumulatifs suivants pour qu'une dépense soit considérée comme un investissement. Premièrement, selon le critère d'importance, la dépense totale pour l'objet d'investissement doit s'élever au minimum à CHF 50'000. Deuxièmement, selon le critère de durabilité, la dépense doit concerner l'achat d'un objet d'investissement dont la durée d'utilisation s'étale sur 5 ans au minimum ; ou en cas de rénovation, cette dernière doit avoir une durée de vie de 10 ans au minimum.

Par conséquent, certaines dépenses qui figuraient autrefois dans le compte des investissements seront désormais comptabilisées dans le compte de fonctionnement. C'est aussi ce qui explique en partie les fluctuations observées entre 2013 et 2014.

## 9. Charges et revenus de transferts (Groupes 36 et 46)

**Tableau 9 : Répartition des charges de transfert (Groupe 36)**

Classification fonctionnelle	B2013	B2014	Répartition en %	Δ B2013-B2014
0 ADMINISTRATION GENERALE	18'000	15'000	0.1%	-3'000
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	405'476	409'600	2.7%	4'124
2 FORMATION	3'895'077	3'646'000	24.1%	-249'077
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	131'540	179'000	1.2%	47'460
4 SANTE	462'000	474'980	3.1%	12'980
5 SECURITE SOCIALE	6'327'504	8'332'393	55.2%	2'004'889
6 TRANSPORTS	959'900	985'305	6.5%	25'405
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. DU TERRITOIRE	908'425	881'150	5.8%	-27'275
8 ECONOMIE PUBLIQUE	128'100	140'000	0.9%	11'900
9 FINANCES ET IMPÔTS	0	37'500	0.2%	37'500
<b>Total général</b>	<b>13'236'022</b>	<b>15'100'928</b>		<b>1'864'906</b>

**Tableau 10 : Répartition des revenus de transfert (Groupe 46)**

Classification fonctionnelle	B2013	B2014	Répartition en %	Δ B2013-B2014
0 ADMINISTRATION GENERALE	-10'000	-8'826	0.1%	1'174
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	-370'004	-404'740	3.5%	-34'736
2 FORMATION	-7'213'700	-7'402'000	64.9%	-188'300
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	-2'200	-2'200	0.0%	0
5 SECURITE SOCIALE	-64'081	-81'435	0.7%	-17'354
6 TRANSPORTS	-10'100	-5'000	0.0%	5'100
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. DU TERRITOIRE	-12'600	-12'600	0.1%	0
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'475'985	-1'413'909	12.4%	62'076
9 FINANCES ET IMPÔTS	-1'768'815	-2'077'216	18.2%	-308'401
<b>Total général</b>	<b>-10'927'485</b>	<b>-11'407'926</b>		<b>-480'441</b>

Il est intéressant de comparer les charges et les revenus de transfert, des groupes 36 et 46 en parallèle. L'essentiel des charges de transfert concerne la formation et la sécurité sociale, comme on l'observe sur les tableaux 9 et 10. C'est aussi dans le groupe 36 que l'on retrouve les subventions versées aux sociétés locales, notamment dans la culture, les sports et les loisirs, ainsi que les montants versés pour l'accueil pré- et parascolaire.

Il convient de relever la forte augmentation du secteur de la prévoyance sociale entre 2013 et 2014. Cette hausse est explicable à hauteur de CHF 900'000 par une modification comptable touchant l'accueil préscolaire. L'accueil pré- et parascolaire était entièrement imputé sous le chapitre de la formation en 2013. Il est désormais scindé en deux parties : l'accueil parascolaire (CHF 570'000) figure toujours sous le chapitre de la formation, tandis que l'accueil préscolaire (CHF 900'000) figure

désormais sous le chapitre de la sécurité sociale. Le montant total de l'accueil s'élève ainsi à CHF 1,47 million dans le budget 2014, contre CHF 1,42 million en 2013.

L'aide sociale, proprement dit, augmente de CHF 1,2 million entre 2013 (CHF 5,98 millions) et 2014 (CHF 7,19 millions). Pour rappel, la part de 2014 inclut un report de charges temporaire de CHF 700'000 concernant la prise en charge des subsides LAMAL des bénéficiaires de l'aide sociale, report décidé par le Grand Conseil en 2013.

L'école reçoit près de 65% des revenus de transfert. Il s'agit ici des subventions versées par l'Etat. Les revenus de transfert (12,4% du total) concernent, dans le chapitre de l'économie publique, les subventions cantonales et fédérales pour la sylviculture (CHF 450'000) et les quotes-parts aux revenus régaliens dans le domaine des combustibles et énergie pour CHF 960'700. Enfin, dans le secteur finances et impôts, il s'agit, comme nous l'avons relevé plus haut, de la part communale versée par le fonds de répartition du produit de l'impôt des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale.

## 10. Impôts

Tableau 11 : Vue d'ensemble du produit des impôts

Types d'impôts	B2013	B2014	En %	Δ B2013- B2014
Impôts des personnes physiques	-30'560'000	-30'547'000	82.9%	13'000
Impôts des personnes morales	-3'247'050	-4'100'000	11.1%	-852'950
Impôt à la source	-520'000	-630'000	1.7%	-110'000
Impôt des frontaliers	-1'200'000	-1'400'000	3.8%	-200'000
Impôt foncier	-220'000	-185'500	0.5%	34'500
<b>Total revenus fiscaux</b>	<b>-35'747'050</b>	<b>-36'862'500</b>		<b>-1'115'450</b>

Notre Commune profite de la situation économique favorable et de la réforme de l'impôt des entreprises. On enregistre ainsi une augmentation de CHF 1,16 million pour l'impôt des entreprises, l'impôt à la source et l'impôt des frontaliers (cf. tableau 11). Les recettes des personnes physiques accusent en revanche une légère diminution consécutive à la deuxième étape de la réforme de l'imposition des familles et des classes moyennes.

Ces indicateurs démontrent que 16,6% de nos recettes sont directement dépendantes de l'activité économique. Cela témoigne de la vigueur de nos entreprises et c'est en soi réjouissant. Toutefois, cela signifie aussi que notre Commune pourrait très vite subir les effets d'un retournement de conjoncture, comme c'est malheureusement souvent le cas dans notre canton. Cette forte exposition à ces risques incite le Conseil communal à réfléchir à la constitution d'une réserve conjoncturelle, comme l'autorisera le projet de nouvelle loi sur les finances.

Par ailleurs, le Conseil communal a pris connaissance avec inquiétude des dernières statistiques fiscales, concernant l'année de taxation 2011<sup>2</sup>. En effet, notre Commune a perdu plus de 100 contribuables, entre 2010 et 2011, si l'on se réfère aux soldes des flux migratoires qui tiennent compte des contribuables entrants et sortants du canton. Cela signifie une perte de revenus déterminants de CHF 4,9 millions, soit une perte de recettes fiscales que l'on peut estimer à environ CHF 1,6 million. Le solde de fortunes déterminantes est lui aussi négatif, notre Commune ayant perdu CHF 4,1 millions.

Toutes ces raisons doivent amener nos Autorités à tout mettre en œuvre pour réussir la réforme de l'imposition des personnes physiques et à maintenir notre coefficient fiscal à 61 points. Un coefficient modéré offre également une marge de manœuvre supplémentaire aux autorités s'il faut faire face à un changement brutal de la situation économique, par exemple. C'est ce que l'on constate dans certaines collectivités publiques, en Suisse alémanique, qui ont assaini leur situation financière dans les années 1990 et qui ont pu assurer une fiscalité mesurée, ceci sans pour autant sombrer dans une concurrence fiscale agressive. Aujourd'hui, certaines de ces collectivités envisagent d'augmenter les impôts ou en ont pris la décision pour faire face aux difficultés qui frappent, par exemple, la place financière suisse.

Enfin, les remises et non-valeurs fiscales (CHF 427'000) sont désormais clairement identifiées dans une rubrique séparée alors qu'elles étaient portées en diminution des recettes fiscales par le passé. Il s'agit ici de l'amortissement des remises d'impôts, des abandons de créances, des actes de défaut de biens et des non-valeurs.

## **11. Compte des investissements**

---

Comme on l'a relevé plus haut, le Conseil communal s'est efforcé d'établir un budget de fonctionnement qui, outre l'objectif de l'équilibre, permettait d'assurer un volume d'investissement suffisant pour faire face aux engagements de la Commune avec un degré d'autofinancement minimum de 70%. En effet, notre bilan d'ouverture révèle un taux d'endettement net de 185% qui est inquiétant. Il est donc indispensable de ralentir dans un premier temps la croissance de notre dette, en espérant que notre Commune sera en mesure de la réduire dans un second temps.

Vu l'ampleur des travaux de réorganisation de notre Commune et du bouclage des comptes 2012, les investissements n'ont pas encore pu être planifiés et suivis dans des circonstances optimales. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal mettra en place une Commission des investissements afin d'en assurer un meilleur suivi. Sa première tâche consistera à résorber le bourrelet que l'on constate en 2015 et de le répartir sur les années suivantes.

---

<sup>2</sup> Etat de Neuchâtel : *Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2011.*- Neuchâtel, octobre 2013 ([www.ne.ch/statistique](http://www.ne.ch/statistique))

Le compte des investissements pour 2014 est encore fortement influencé par les décisions prises par les anciennes autorités. Des engagements importants doivent encore être menés à leur terme. Ils privent à ce stade nos Autorités d'une grande partie de leur marge de manœuvre (cf. tableau 12).

**Tableau 12 : Vue d'ensemble de la planification des engagements prévus en 2014**

Crédits	Engagements totaux			Engagements du B2014		
	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets
En cours	22'377'234	-6'001'621	16'375'613	6'634'080	-1'960'716	4'673'364
A solliciter	15'776'587	-2'592'000	13'184'587	1'352'287	-330'000	1'022'287
<b>Total</b>	<b>38'153'821</b>	<b>-8'593'621</b>	<b>29'560'200</b>	<b>7'986'367</b>	<b>-2'290'716</b>	<b>5'695'651</b>

**Tableau 13 : Répartition des engagements prévus en 2014 selon la classification fonctionnelle**

Classification fonctionnelle	Engagements totaux			Engagements du B2014		
	Brut	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets
0 ADMINISTRATION GENERALE	725'000		725'000			
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	1'515'000	-395'000	1'120'000	50'000	-10'000	40'000
2 FORMATION	305'000		305'000	125'000		125'000
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	470'000		470'000			
4 SANTE						
5 SECURITE SOCIALE						
6 TRANSPORTS	13'295'904	-3'753'704	9'542'200	3'035'221	-869'842	2'165'379
7 PROT. DE L'ENV. ET AM. TER.	18'416'330	-4'444'917	13'971'413	4'298'859	-1'410'874	2'887'985
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'393'400		1'393'400	297'100		297'100
9 FINANCES ET IMPÔTS	2'033'187		2'033'187	180'187		180'187
<b>TOTAL</b>	<b>38'153'821</b>	<b>-8'593'621</b>	<b>29'560'200</b>	<b>7'986'367</b>	<b>-2'290'716</b>	<b>5'695'651</b>

Le Conseil communal a dès lors décidé de planifier ses investissements selon l'ordre de priorités suivantes, dans la ligne de son rapport relatif à une autorisation de conclure des emprunts pour un montant total de CHF 6'600'000 afin d'assurer le financement des investissements en 2013, du 21 janvier 2013 :

- 1) Crédit indispensable et obligatoire : projet déjà engagé, découlant d'une base légale ou d'une décision convenue avec un autre partenaire (Etat, commune ou tiers) allié à un impératif de santé et de sécurité publiques ;
- 2) Crédit indispensable mais avec une marge de manœuvre en matière de planification : projet n'ayant pas fait l'objet d'une décision convenue avec un autre partenaire allié à un impératif de santé ou de sécurité publiques ;
- 3) Utile mais pas indispensable dans l'immédiat.

En priorité 1, figurent des crédits en cours, donc déjà décidés, sans possibilité d'en reporter la réalisation ; il peut aussi s'agir de crédits à solliciter (donc devant faire l'objet d'une décision du Conseil général) pour lesquels la Commune est engagée sur le plan légal ou contractuel ; on a



également rangé sous cette catégorie des crédits en cours ou à solliciter qui sont liés à des impératifs de santé et sécurité publiques.

La priorité 2 regroupe des crédits en cours ou à solliciter qui peuvent être retardés ou avancés d'une année si les disponibilités financières de la Commune le permettent ; il peut aussi être question d'engagements dont l'urgence en matière de santé ou de sécurité publiques ou l'engagement légal ou contractuel est inconnue au moment de la planification.

Les autres crédits qui peuvent être décalés d'une ou de plusieurs années et qui ne font l'objet d'aucune obligation légale ou contractuelle ou qui ne sont dictés par aucun impératif de santé et de sécurité publiques sont en priorité 3.

Le tableau 13 permet de constater que les efforts principaux en matière d'investissements concerneront, en 2014, les transports (38% des charges nettes totales) et la protection de l'environnement (50,7% des charges nettes totales), avec l'achèvement des traversées de Cernier et de Dombresson. Ces deux projets absorbent à eux seuls plus de 64% des engagements prévus en 2014.

## 12. Planification financière (cf. annexe 5)

Vu les incertitudes qui entourent encore le budget 2014 de l'Etat et la réforme de la répartition des impôts, en l'attente des décisions du Grand Conseil, la planification financière a été établie avec la même prudence que le budget 2014 (cf. tableau 14).

Tableau 14 : Aperçu de la planification financière 2015-2019 selon la classification fonctionnelle

Classification fonctionnelle	B2014	PF2015	PF2016	PF2017	PF2018	PF2019
0 ADMINISTRATION GEN.	2'406'395	2'451'708	2'498'613	2'547'184	2'597'501	2'649'649
1 ORDRE ET SEC. PUBLICS	566'432	574'202	582'181	590'378	598'804	607'469
2 FORMATION	19'179'919	19'456'498	19'738'723	20'026'795	20'320'923	20'621'326
3 CULTURE, SPORT, LOISIRS	1'607'845	1'634'586	1'662'535	1'691'754	1'722'303	1'754'250
4 SANTE	543'880	543'880	543'880	543'880	543'880	543'880
5 SECURITE SOCIALE	9'002'566	8'339'250	8'376'127	8'413'198	8'450'465	8'487'928
6 TRANSPORTS	4'732'512	4'763'264	4'795'110	4'828'101	4'862'293	4'897'745
7 ENV. ET AMENAGEMENT	770'579	882'539	999'759	1'122'500	1'251'036	1'385'656
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-814'675	-805'894	-796'838	-787'494	-777'849	-767'889
9 FINANCES ET IMPÔTS	-38'003'793	-37'413'677	-37'900'711	-37'887'681	-37'874'586	-37'861'426
<b>Total général</b>	<b>-8'340</b>	<b>426'356</b>	<b>499'379</b>	<b>1'088'615</b>	<b>1'694'770</b>	<b>2'318'588</b>

Elle est basée sur des hypothèses qui seront affinées, une fois connues les décisions du Grand Conseil et lors du processus budgétaire 2015 qui, grâce au nouveau logiciel de gestion financière, intégrera directement les projections sur cinq années. A relever que la planification financière ne prend pas en

compte les effets des mesures de consolidation, ce qui permet de donner une appréciation des efforts à fournir par les dicastères et les unités administratives communales dans les prochaines années.

La planification financière se fonde dès lors sur les prémisses suivantes :

- 1) La croissance des charges salariales du personnel administratif et technique est basée sur une augmentation du renchérissement de 0,5% par année ; pour le personnel enseignant, un taux de 1% a été retenu pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves ;
- 2) Le groupe 31 des biens et services a été plafonné à son niveau de 2014 sur toute la durée de la planification ;
- 3) Les charges d'amortissements sont toujours difficiles à évaluer. Un taux de croissance annuel de 5% a été retenu ;
- 4) Les charges d'aide sociale sont influencées par la fin de la mesure décidée par le Grand Conseil en 2012, ce qui explique l'amélioration entre 2014 et 2015. Ensuite, un taux de croissance annuel de 5%, conforme à la croissance observée ces dernières années, a été retenu ;
- 5) La croissance des charges du secteur de l'accueil pré- et parascolaire a été évaluée à un taux de 1% par an ;
- 6) Les charges d'intérêts ont été estimées avec une hausse de 0,5% par année ;
- 7) Le produit de l'impôt des personnes morales devrait continuer à augmenter de quelque CHF 500'000 en 2015 et 2016, en raison de la fin progressive du régime d'exonération. Il devrait ensuite au moins se stabiliser, ceci pour autant que la conjoncture actuelle perdure ;
- 8) Les recettes versées au titre de l'impôt des personnes physiques devraient enregistrer une légère baisse en raison de la réforme de la fiscalité des familles et des classes moyennes ;
- 9) L'hypothèse d'un passage du statut de bénéficiaire à celui de contributeur, à hauteur de CHF 500'000, à la péréquation intercommunale, si le système actuel perdure, est retenue pour toute la durée de la planification financière, dès 2015.

En l'absence de mesures de consolidation financière et de mesures de modération de la croissance des charges, alliées à une amélioration des recettes, les finances communales pourraient atteindre un déficit de CHF 2,3 millions en 2019. En 2015 et en 2016, il serait envisageable de résorber un déficit de l'ordre de CHF 500'000 avec un premier train de mesures de consolidation. La situation serait néanmoins plus difficile à partir de 2017, le déficit dépassant CHF 1 million. Pour rappel également, le processus de recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) fera l'objet d'une première appréciation à fin 2018 et nul ne peut exclure aujourd'hui que nos charges salariales ne connaissent une nouvelle hausse dès 2019.

Si elles se réalisent, ces projections, alliées à un taux d'endettement net préoccupant, pourraient drastiquement réduire notre marge d'investissement, d'autant plus dans le contexte de la nouvelle loi sur les finances. Nos Autorités sont dès lors appelées à œuvrer ensemble pour inverser ces tendances et consolider les finances de notre Commune.

### **13. Conclusion**

---

Notre Commune n'a pas encore bouclé un exercice complet, à même de confirmer ou d'infirmer les hypothèses retenues dans l'élaboration du budget 2013. Les bases de travail qui sous-tendent le budget 2014 sont plus précises que celles dont nous disposions il y a une année. Il n'en demeure pas moins que nous manquons encore de recul pour évaluer certaines charges et recettes avec plus d'assurance.

Cette situation, alliée aux incertitudes entourant les décisions que le Grand Conseil sera appelé à prendre au début du mois de décembre 2013, a incité le Conseil communal à faire preuve de la plus grande prudence, en modérant la croissance de certaines charges et en élaborant en parallèle un train de mesures de consolidation financière, dont certaines d'entre elles sont intégrées dans le budget 2014.

Les efforts consentis pour boucler le budget 2014 dans le respect du règlement général sont importants, le Conseil communal en est conscient. Mais ils permettent à nos Autorités de maintenir un volume d'investissements conforme aux engagements consentis avant la fusion, adapté à la taille de notre collectivité et limitant le recours à l'emprunt avec un degré d'autofinancement meilleur qu'en 2013.

La consolidation de notre situation financière est un processus exigeant mais nécessaire en raison du taux d'endettement net révélé par le bilan d'ouverture. Il ne suffit plus de limiter la politique financière au seul résultat du compte de fonctionnement. Dans ce contexte, les Autorités devront porter une attention au compte de financement plus importante que par le passé, dans l'examen qu'elles feront du budget. Il en ira de même pour le bilan lors de l'adoption des comptes. C'est en effet à travers le compte de financement et le compte de bilan que se mesure la santé financière réelle d'une collectivité et sa capacité à assurer durablement les prestations délivrées à la population.

Enfin, le Conseil communal n'exclut pas de soumettre à votre Autorité un rapport complémentaire modifiant le projet de budget 2014 par des amendements, une fois que les décisions du Grand Conseil seront connues.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous prie de prendre le présent rapport en considération et d'adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Cernier, le 25 novembre 2013

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président  
C. Hostettler

Le chancelier  
P. Godat

#### **14. Projets d'arrêtés du Conseil général**

---

- 1) Arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2014
- 2) Arrêté du Conseil général autorisant le Conseil communal à conclure des nouveaux emprunts pour un montant maximum de CHF 8'570'000 afin d'assurer le financement de l'exercice 2014





## Arrêté du Conseil général autorisant le Conseil communal à conclure des nouveaux emprunts pour un montant maximum de CHF 8'570'000 afin d'assurer le financement de l'exercice 2014

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu le rapport du Conseil communal relatif au budget 2014, du 25 novembre 2013 ;

vu le compte de financement de l'exercice 2014 ;

vu le règlement général, du 21 décembre 2012 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances ;

sur la proposition du Conseil communal,

*arrête:*

*Autorisation de  
conclure de  
nouveaux emprunts*

**Article premier** <sup>1</sup> Le Conseil communal est autorisé à conclure des nouveaux emprunts pour un montant maximal de CHF 8'570'000 afin d'assurer le financement de l'exercice 2014.

<sup>2</sup> Le Conseil communal conclut ces emprunts en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix.

*Commission de  
gestion et des  
finances*

**Art. 2** Le Conseil communal informe régulièrement la Commission de gestion et des finances du Conseil général de la mise en œuvre du présent arrêté.

*Exécution*

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Chézard-Saint-Martin, le 12 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong

## **15. Annexes**

---

- 1) Budget de fonctionnement présenté selon la classification par nature à trois positions
- 2) Budget de fonctionnement détaillé, présenté selon la classification fonctionnelle
- 3) Commentaires à l'appui du budget de fonctionnement
- 4) Planification des investissements 2014-2017
- 5) Planification financière 2015-2019 à trois positions

Nature 1 position	Nature 2 positions	Nature 3 positions	B2014 Charges	B2014 Revenus
<b>3 CHARGES</b>			74'609'598.19	0.00
	<b>30 CHARGES DE PERSONNEL</b>		34'155'397.00	0.00
		300 Autorités et commissions	152'500.00	0.00
		301 Salaires du personnel administratif et d'exploitat	10'467'995.00	0.00
		302 Salaires des enseignants	13'934'700.00	0.00
		303 Travailleurs temporaires	152'650.00	0.00
		304 Allocations	291'200.00	0.00
		305 Cotisations patronales	8'834'152.00	0.00
		309 Autres charges de personnel	322'200.00	0.00
	<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'e</b>		14'448'579.00	0.00
		310 Charges de matériel et de marchandises	1'292'800.00	0.00
		311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	800'100.00	0.00
		312 Alimentation et élimination	1'452'700.00	0.00
		313 Prestations de services et honoraires	5'718'283.00	0.00
		314 Travaux de gros entretien	2'758'500.00	0.00
		315 Entretien des biens meubles et immobilisations inc	773'972.00	0.00
		316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	96'824.00	0.00
		317 Dédommagements	888'400.00	0.00
		318 Réévaluations sur créances	494'000.00	0.00
		319 Diverses charges d'exploitation	173'000.00	0.00
	<b>33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		4'893'000.07	0.00
		330 Immobilisations corporelles du PA	4'891'900.07	0.00
		332 Immobilisations corporelles du PA	1'100.00	0.00
		339 Amortissement du découvert du bilan	0.00	0.00
	<b>34 CHARGES FINANCIERES</b>		3'349'370.12	0.00
		340 Charges d'intérêt	2'470'000.00	0.00
		341 Pertes de change réalisées	0.00	0.00
		343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	859'370.12	0.00
		344 Réévaluations, immobilisations PF	0.00	0.00
		349 Différentes charges financières	20'000.00	0.00
	<b>35 ATRIBUTION AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX</b>		338'894.00	0.00
		351 Attributions aux fonds et financements spéciaux en	338'894.00	0.00
	<b>36 CHARGES DE TRANSFERT</b>		15'500'928.00	0.00
		360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	135'500.00	0.00
		361 Dédommagements à des collectivités publiques	13'140'778.00	0.00
		362 Péréquation financière et compensation des charges	0.00	0.00
		363 Subventions à des collectivités et à des tiers	2'224'650.00	0.00



37 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	620'000.00	0.00
370 Subventions à redistribuer	620'000.00	0.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	11'000.00	0.00
380 Charges de personnel extraordinaires	0.00	0.00
381 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
389 Attributions au capital propre	11'000.00	0.00
39 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp	1'292'430.00	0.00
391 Prestations de services	326'980.00	0.00
393 Frais administratifs et d'exploitation	191'750.00	0.00
394 Intérêts et charges financières théoriques	773'700.00	0.00
<b>4 REVENUS</b>	0.00	-75'149'348.15
40 REVENUS FISCAUX	0.00	-37'921'045.00
400 Impôts directs, personnes physiques	0.00	-35'046'545.00
401 Impôts directs, personnes morales	0.00	-2'545'000.00
402 Autres impôts directs	0.00	-185'500.00
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	0.00	-144'000.00
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	-30'000.00
412 Revenus de concessions	0.00	-30'000.00
413 Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	-12'408'873.00
420 Taxes d'exemption	0.00	-770'000.00
421 Emoluments administratifs	0.00	-398'350.00
423 Ecolages et taxes de cours	0.00	-291'200.00
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-2'016'350.00
425 Recette sur ventes	0.00	-8'005'740.00
426 Remboursements	0.00	-745'233.00
427 Amendes	0.00	-182'000.00
43 Revenus divers	0.00	-759'643.00
430 Revenus d'exploitation divers	0.00	-759'643.00
44 Revenus financiers	0.00	-4'885'030.00
440 Revenus des intérêts	0.00	-387'000.00
442 Revenus de participations PF	0.00	-140'000.00
443 Produit des biens-fonds PF	0.00	-1'254'250.00
447 Produit des biens-fonds PA	0.00	-3'103'780.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spécia	0.00	-912'764.00
450 Prélèvements sur les fonds et financements spécia	0.00	-29'000.00
451 Prélèvements sur les fonds et financements spécia	0.00	-883'764.00
45 Prélèvements sur les fonds du capital propre	0.00	-3'800'000.00
451 Prélèvements sur les fonds du capital propre	0.00	-3'800'000.00
46 Revenus de transfert	0.00	-12'430'926.00

4 R E V E N U S	46 Revenus de transfert	460 Quotes-parts à des revenus	0.00	-4'128'135.00
		461 Dédommagements de collectivités publiques (non pri	0.00	0.00
		462 Péréquation financière et compensation des charges	0.00	-127'216.00
		463 Subventions des collectivités publiques et des tie	0.00	-8'175'575.00
	47 Subventions à redistribuer (non pris en compte pou		0.00	-604'600.00
		470 Subventions à redistribuer	0.00	-604'600.00
	48 Revenus extraordinaires de concessions (non pris e		0.00	-104'037.15
		489 Prélèvements sur le capital propre	0.00	-104'037.15
	49 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp		0.00	-1'292'430.00
		491 Prestations de services	0.00	-326'980.00
		493 Frais administratifs et d'exploitation	0.00	-191'750.00
		494 Intérêts et charges financières théoriques	0.00	-773'700.00
9 COMPTE DE CLOTURE			0.00	0.00
	90 COMPTE DE CLOTURE		0.00	0.00
		900 Clôture du compte de résultats	0.00	0.00
		901 Clôture du compte de résultats	0.00	0.00
Total général			74'609'598.19	-75'149'348.15
Solde net				-539'749.96

No. Classe + libellé	No. Groupe + libellé	No. De compte et libellé	B2014 Charge	B2014 Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE			9'266'795.95	-6'840'076.00
	01 Législatif et exécutif		1'042'936.00	0.00
		0110.300100.00 Jetons de présence du Conseil général	21'000.00	0.00
		0110.300100.01 Indemnités aux bureaux électoraux	0.00	0.00
		0110.309900.00 Sortie annuelle du Conseil général	2'500.00	0.00
		0120.301000.00 Traitements de l'Exécutif	765'525.00	0.00
		0120.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		0120.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		0120.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	49'936.00	0.00
		0120.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		0120.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	91'645.00	0.00
		0120.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		0120.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	5'922.00	0.00
		0120.305400.00 Cot. patronales ALFA	16'172.00	0.00
		0120.305500.00 Cot. patronales APG maladie	236.00	0.00
		0120.309900.00 Réceptions et manifestations	15'000.00	0.00
		0120.310200.00 Imprimés, publications	55'000.00	0.00
		0120.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
		0120.313000.00 Autres prestations de services de tiers	3'000.00	0.00
		0120.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
		0120.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	15'000.00	0.00
		0120.319900.00 Frais divers	2'000.00	0.00
	02 Services généraux		8'223'859.95	-6'840'076.00
		0210.300100.00 Jetons de présence de la commission de gestion et	4'500.00	0.00
		0210.301000.00 Traitements du service de la comptabilité et des f	485'280.00	0.00
		0210.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		0210.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		0210.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	31'680.00	0.00
		0210.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		0210.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	58'100.00	0.00
		0210.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		0210.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'760.00	0.00

0210.305400.00 Cot. patronales ALFA	10'250.00	0.00
0210.305500.00 Cot. patronales APG maladie	150.00	0.00
0210.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
0210.309900.00 Autres charges de personnel	10'000.00	0.00
0210.310000.00 Matériel de bureau	0.00	0.00
0210.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
0210.313000.00 Frais de poursuite	50'000.00	0.00
0210.313000.01 Dédommagement bordereau unique	188'253.00	0.00
0210.313000.02 Autres prestations de services	3'000.00	0.00
0210.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	30'000.00	0.00
0210.313400.00 Primes d'assurances de choses	91'600.00	0.00
0210.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
0210.315800.00 Entretien immob. incorporelles	8'200.00	0.00
0210.316200.00 Mensualités de leasing opérati	0.00	0.00
0210.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
0210.343940.00 Assurances	44'530.00	0.00
0220.300100.00 Jetons de présence de la commission des règlemen	1'800.00	0.00
0220.301000.00 Traitements des services généraux	1'051'570.00	0.00
0220.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
0220.303000.00 Personnel temporaire	0.00	0.00
0220.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
0220.304000.00 Allocations complémentaires	144'000.00	0.00
0220.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	58'850.00	0.00
0220.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
0220.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	108'000.00	0.00
0220.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	3'800'000.00	0.00
0220.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	7'000.00	0.00
0220.305400.00 Cot. patronales ALFA	19'050.00	0.00
0220.305500.00 Cot. patronales APG maladie	280.00	0.00
0220.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	25'000.00	0.00
0220.309100.00 Recrutement du personnel	10'000.00	0.00
0220.309900.00 Autres charges de personnel	28'000.00	0.00
0220.310000.00 Matériel de bureau	20'000.00	0.00
0220.310200.00 Imprimés, publications	10'000.00	0.00
0220.310300.00 Littérature spécialisée, magazines	500.00	0.00

0220.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	15'000.00	0.00
0220.311300.00 Acquisition de matériel informatique	50'000.00	0.00
0220.311800.00 Informatique-Redevances+logici	199'000.00	0.00
0220.313000.00 Autres prestations de services	350'480.00	0.00
0220.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	24'300.00	0.00
0220.313400.00 Primes d'assurances de choses	2'000.00	0.00
0220.313900.00 Examens de fin d'apprentissage	0.00	0.00
0220.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
0220.315300.00 Entretien de matériel informatique	10'000.00	0.00
0220.315800.00 Entretien des immobilisations incorporelles	289'572.00	0.00
0220.316200.00 Mensualités de leasing opérationnel	0.00	0.00
0220.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	10'000.00	0.00
0220.318100.00 Pertes sur créances effectives	0.00	0.00
0220.319000.00 Prestations en dommages et intérêts	0.00	0.00
0220.319900.00 Frais divers	2'000.00	0.00
0220.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	1'700.00	0.00
0220.393000.00 Imput. interne 9630.493000.00	0.00	0.00
0220.421000.00 Sanctions de plans	0.00	0.00
0220.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-5'000.00
0220.430900.00 Récupération frais rappels/Pou	0.00	-10'000.00
0220.430900.01 Recettes diverses	0.00	-1'500.00
0220.450100.00 Prélèvement réserve restructur	0.00	0.00
0220.493000.00 Imput. internes 1400.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.01 Imput. internes 8791.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.02 Imput. internes 5310.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.03 Imput. internes 2180.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.04 Imput. internes 6150.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.05 Imput. internes 7101.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.06 Imput. internes 7201.393000.00	0.00	0.00
0220.493000.07 Imput. internes 7301.393000.00	0.00	-175'000.00
0220.493000.08 Imput. internes 7303.393000.00	0.00	-16'750.00
0220.493000.09 Imput. internes 8200.393000.00	0.00	0.00
0290.301000.00 Traitements des concierges	78'360.00	0.00
0290.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
0290.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00

	0290.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'120.00	0.00
	0290.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	0290.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	9'380.00	0.00
	0290.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	0290.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'390.00	0.00
	0290.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'660.00	0.00
	0290.305500.00 Cot. patronales APG maladie	25.00	0.00
	0290.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	0290.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
	0290.310100.00 Autres marchandises	10'000.00	0.00
	0290.310500.00 Denrées alimentaires	350.00	0.00
	0290.311100.00 Acquisition de machines, appar	30'000.00	0.00
	0290.312000.00 Eau, énergie, combustible	75'000.00	0.00
	0290.313000.00 Autres prestations de services	20'000.00	0.00
	0290.313100.00 Planifications et projections	0.00	0.00
	0290.313200.00 Honoraires de conseillers exte	2'500.00	0.00
	0290.314000.00 Entretien des terrains	0.00	0.00
	0290.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	70'000.00	0.00
	0290.315100.00 Entretien de machines, apparei	16'000.00	0.00
	0290.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	0.00	0.00
	0290.330000.00 Amortissements planifiés, terrains PA du compte gè	604'349.95	0.00
	0290.343940.00 Assurances	24'320.00	0.00
	0290.361000.00 Remboursement aide fédérale	15'000.00	0.00
	0290.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes p	0.00	-15'000.00
	0290.426000.00 Remboursements de tiers		-2'500.00
	0290.447000.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA		-2'725'000.00
	0290.447100.00 Paiements pour appartements de service PA	0.00	0.00
	0290.447200.00 Paiements pour utilisation des	0.00	-80'000.00
	0290.447900.00 Autres produits des biens-fonds PA	0.00	-500.00
	0220.451100.00 Prélèvement réserve RFV	0.00	-3'800'000.00
	0290.463000.00 Aide au logement	0.00	-8'826.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>2'306'210.00</b>	<b>-1'697'090.00</b>
	<b>11 Sécurité publique</b>	<b>668'625.00</b>	<b>-182'600.00</b>
	1110.300100.00 Jetons de présence de la commission de sécurité	2'100.00	0.00
	1110.301000.00 Traitements du service de la sécurité et des patro	209'940.00	0.00

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DI 11 Sécurité publique	1110.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	1110.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	1110.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	13'710.00	0.00
	1110.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	1110.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	25'140.00	0.00
	1110.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	1110.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'630.00	0.00
	1110.305400.00 Cot. patronales ALFA	4'440.00	0.00
	1110.305500.00 Cot. patronales APG maladie	65.00	0.00
	1110.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	2'000.00	0.00
	1110.309900.00 Autres charges de personnel	200.00	0.00
	1110.310000.00 Plans, imprimés	3'000.00	0.00
	1110.310000.01 Matériel de bureau	0.00	0.00
	1110.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	1'000.00	0.00
	1110.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	0.00	0.00
	1110.311200.00 Acquisition de vêtements	1'000.00	0.00
	1110.312000.00 Electricité des radars	400.00	0.00
	1110.313000.00 Mandat de prestations	330'000.00	0.00
	1110.313200.00 Consultations juridiques	50'000.00	0.00
	1110.315000.00 Entretien meubles, mach., appa	0.00	0.00
	1110.315100.00 Entretien des radars	20'000.00	0.00
	1110.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	1110.319900.00 Frais divers	1'000.00	0.00
	1110.421000.00 Taxes permissions tardives	0.00	-600.00
	1110.427000.00 Amendes	0.00	-180'000.00
	1110.430900.00 Recettes diverses	0.00	-2'000.00
	<b>14 Questions juridiques</b>	<b>483'005.00</b>	<b>-363'400.00</b>
	1400.300100.00 Jetons de présence de la commission des naturalisè	1'250.00	0.00
	1400.301000.00 Traitements du service du contrôle de l'habitants	303'700.00	0.00
	1400.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	1400.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	1400.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	19'830.00	0.00
	1400.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	1400.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	36'360.00	0.00
	1400.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00

	1400.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	2'350.00	0.00
	1400.305400.00 Cot. patronales ALFA	6'420.00	0.00
	1400.305500.00 Cot. patronales APG maladie	95.00	0.00
	1400.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	1400.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
	1400.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	1'000.00	0.00
	1400.313000.00 Autres prestations de services de tiers (autres qu	5'000.00	0.00
	1400.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	0.00	0.00
	1400.315000.00 Entretien poids public	2'000.00	0.00
	1400.315800.00 Entretien des immobilisations incorporelles	6'000.00	0.00
	1400.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	1400.360100.00 Cadastre, mise à jour	8'000.00	0.00
	1400.360100.01 Part OCDI au canton	88'000.00	0.00
	1400.393000.00 Imput. internes 0220.493000.00	0.00	0.00
	1400.413000.00 Taxe sur les lotos	0.00	0.00
	1400.421000.00 Emoluments EC et CdH	0.00	-274'000.00
	1400.424000.00 Taxes utilisation domaine publ	0.00	-7'000.00
	1400.460200.00 Rbt frais 2èmes notifications	0.00	-79'000.00
	1400.460200.01 Part à l'état civil	0.00	-3'400.00
	<b>15 Service du feu</b>	<b>634'365.00</b>	<b>-885'000.00</b>
	1500.300100.00 Jetons de présence de la commission de police du f	7'700.00	0.00
	1500.300100.01 Soldes des pompiers	93'000.00	0.00
	1500.301000.00 Traitements du service du feu	47'610.00	0.00
	1500.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	1500.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	1500.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	3'110.00	0.00
	1500.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	1500.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	5'700.00	0.00
	1500.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	1500.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	370.00	0.00
	1500.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'010.00	0.00
	1500.305500.00 Cot. patronales APG maladie	15.00	0.00
	1500.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	100'000.00	0.00
	1500.309100.00 Recrutement des pompiers	5'000.00	0.00
	1500.309900.00 Autres charges de personnel	26'000.00	0.00



	1500.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	1'000.00	0.00
	1500.310200.00 Imprimés, publications	2'500.00	0.00
	1500.310300.00 Imprimés, publications	1'500.00	0.00
	1500.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
	1500.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	7'500.00	0.00
	1500.311100.01 Mat. lutte contre incendie	35'000.00	0.00
	1500.311200.00 Acquisition de vêtements	30'000.00	0.00
	1500.313000.00 Téléphones, radios	32'000.00	0.00
	1500.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	0.00	0.00
	1500.313700.00 Impôts et taxes	4'000.00	0.00
	1500.313800.00 Cours, examens et conseils	0.00	0.00
	1500.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	7'000.00	0.00
	1500.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	1'500.00	0.00
	1500.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	69'500.00	0.00
	1500.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	4'000.00	0.00
	1500.318100.00 Pertes sur créances effectives	30'000.00	0.00
	1500.319900.00 Frais divers	1'000.00	0.00
	1500.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	22'400.00	0.00
	1500.343940.00 Assurances	6'350.00	0.00
	1500.361100.00 Participation SIS chimique	89'600.00	0.00
	1500.393000.00 Imput. interne 9630.493000.01	0.00	0.00
	1500.420000.00 Taxes d'exemption	0.00	-770'000.00
	1500.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-30'000.00
	1500.425000.00 Ventes	0.00	0.00
	1500.427000.00 Amendes	0.00	-2'000.00
	1500.460200.00 Participation Valangin	0.00	-23'000.00
	1500.463100.00 Subventions des cantons et des concordats	0.00	-60'000.00
16	Défense	520'215.00	-266'090.00
	1610.310100.00 Produits de nettoyage	1'000.00	0.00
	1610.311000.00 Achat meubles STPA	500.00	0.00
	1610.312000.00 Electricité STPA	1'000.00	0.00
	1610.313000.00 Téléphones	1'500.00	0.00
	1610.313200.00 Indemnités	500.00	0.00
	1610.314000.00 Entretien stand de tir	15'000.00	0.00
	1610.315100.00 Entretien du matériel	1'000.00	0.00

1610.319900.00 Frais divers	500.00	0.00
1610.343940.00 Assurances	2'510.00	0.00
1610.393000.00 Imput. interne 9630.493000.02	0.00	0.00
1610.393000.01 Imput. interne 9630.493000.03	0.00	0.00
1610.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-750.00
1610.447000.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	0.00	-8'000.00
1610.447200.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0.00	-18'000.00
1610.447900.00 Autres produits des biens-fonds PA	0.00	0.00
1610.460000.00 Dédommagements divers	0.00	0.00
1620.300100.01 Soldes des astreints	0.00	0.00
1620.301000.00 Traitements du service de protection civile	102'690.00	0.00
1620.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
1620.303000.00 Personnel temporaire	0.00	0.00
1620.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
1620.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
1620.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	6'710.00	0.00
1620.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
1620.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	12'300.00	0.00
1620.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
1620.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'810.00	0.00
1620.305400.00 Cot. patronales ALFA	2'170.00	0.00
1620.305500.00 Cot. patronales APG maladie	35.00	0.00
1620.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	14'000.00	0.00
1620.309900.00 Autres charges de personnel	500.00	0.00
1620.310000.00 Matériel de bureau	0.00	0.00
1620.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	1'500.00	0.00
1620.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
1620.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	11'100.00	0.00
1620.311200.00 Acquisition de vêtements	5'000.00	0.00
1620.312000.00 Electricité abris protégés	9'000.00	0.00
1620.313000.00 Téléphones et concessions	9'000.00	0.00
1620.313000.01 Cotisations et frais divers	1'000.00	0.00
1620.313700.00 Impôts et taxes	2'500.00	0.00
1620.314000.00 Entretien des constr. protégée	18'500.00	0.00
1620.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00

	1620.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	13'500.00	0.00
	1620.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	4'000.00	0.00
	1620.330000.00 Amortissements planifiés, terrains PA du compte ge	53'200.00	0.00
	1620.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	0.00	0.00
	1620.343940.00 Assurances	4'190.00	0.00
	1620.361100.00 Dédommagements au cantons et aux concordats	224'000.00	0.00
	1620.393000.00 Imput. interne 9630.493000.04	0.00	0.00
	1620.425000.00 Ventes	0.00	0.00
	1620.427000.00 Amendes	0.00	0.00
	1620.430900.00 Autres revenus d'exploitation	0.00	0.00
	1620.447000.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	0.00	0.00
	1620.447200.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0.00	0.00
	1620.447900.00 Autres produits des biens-fonds PA	0.00	0.00
	1620.450100.00 Prélèvement à la réserve Abri	0.00	0.00
	1620.463000.00 Subventions de la Confédération	0.00	-12'050.00
	1620.463100.00 Subventions des cantons et des concordats (rbt des	0.00	-227'290.00
	1620.463100.01 Subventions des cantons et des concordats (partici	0.00	0.00
	1620.489200.00 Prélèvements sur les réserves provenant de l'envel	0.00	0.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>28'137'295.06</b>	<b>-8'487'023.00</b>
	<b>21 Scolarité obligatoire</b>	<b>27'861'295.06</b>	<b>-8'487'023.00</b>
	2110.302000.00 Traitement des enseignants du cycle 1	3'228'000.00	0.00
	2110.302009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	2110.303000.00 Personnel temporaire administratif, technique ou e	0.00	0.00
	2110.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	2110.304000.00 Allocations complémentaires	29'200.00	0.00
	2110.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	215'100.00	0.00
	2110.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	2110.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	336'200.00	0.00
	2110.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	2110.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'500.00	0.00
	2110.305400.00 Cot. patronales ALFA	67'800.00	0.00
	2110.305500.00 Cot. patronales APG maladie	32'300.00	0.00
	2110.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	7'000.00	0.00
	2110.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
	2110.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	20'000.00	0.00

2110.310400.00 Matériel didactique	37'100.00	0.00
2110.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	35'000.00	0.00
2110.313000.00 Autres prestations de services de tiers	44'300.00	0.00
2110.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	18'000.00	0.00
2110.315000.00 Entretien de meubles, machines	5'000.00	0.00
2110.316200.00 Mensualités de leasing opérati	0.00	0.00
2110.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	5'000.00	0.00
2110.317100.00 Excursions, voyages scolaires et camps	200'000.00	0.00
2110.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	5'720.00	0.00
2110.361200.00 Dédommagements aux communes et aux syndicats	680'000.00	0.00
2110.393000.00 Imput. interne 9630.493000.05	0.00	0.00
2110.423000.00 Ecolages	0.00	-120'000.00
2110.426000.00 Remboursements de tiers	0.00	-1'000.00
2110.430900.00 Revenus divers	0.00	-129'481.00
2110.463100.00 Subventions cantonales	0.00	-1'574'000.00
2110.463100.01 Allègements	0.00	-10'000.00
2120.302000.00 Traitement des enseignants du cycle 2	4'550'700.00	0.00
2120.302009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2120.303000.00 Personnel temporaire administratif, technique ou e	152'650.00	0.00
2120.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2120.304000.00 Allocations complémentaires	36'300.00	0.00
2120.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	313'300.00	0.00
2120.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
2120.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	474'700.00	0.00
2120.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
2120.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	5'400.00	0.00
2120.305400.00 Cot. patronales ALFA	98'800.00	0.00
2120.305500.00 Cot. patronales APG maladie	46'300.00	0.00
2120.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	7'000.00	0.00
2120.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
2120.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	20'000.00	0.00
2120.310400.00 Matériel didactique	56'800.00	0.00
2120.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	35'000.00	0.00
2120.313000.00 Autres prestations de services de tiers	55'800.00	0.00
2120.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	20'000.00	0.00

2120.315000.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bur	5'000.00	0.00
2120.316200.00	Mensualités de leasing opérati	0.00	0.00
2120.317000.00	Frais de déplacement et autres frais	5'000.00	0.00
2120.317100.00	Excursions, voyages scolaires et camps	280'000.00	0.00
2120.330060.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	4'800.00	0.00
2120.361200.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats	810'000.00	0.00
2120.393000.00	Imput. interne 9630.493000.06	0.00	0.00
2120.423000.00	Ecolages	0.00	-160'000.00
2120.426000.00	Remboursements de tiers	0.00	-4'000.00
2120.430900.00	Revenus divers	0.00	-129'481.00
2120.463100.00	Subventions cantonales	0.00	-2'198'000.00
2120.463100.01	Allègements	0.00	-4'000.00
2130.302000.00	Traitement des enseignants du cycle 3	6'156'000.00	0.00
2130.302009.00	Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2130.303000.00	Personnel temporaire administratif, technique ou e	0.00	0.00
2130.303009.00	Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2130.304000.00	Allocations complémentaires	71'200.00	0.00
2130.305000.00	Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	409'900.00	0.00
2130.305009.00	Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
2130.305100.00	Cot. patronales caisse de pensions	641'150.00	0.00
2130.305200.00	Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
2130.305300.00	Cot. patronales assurance-accidents	6'650.00	0.00
2130.305400.00	Cot. patronales ALFA	129'300.00	0.00
2130.305500.00	Cot. patronales APG maladie	25'000.00	0.00
2130.309000.00	Formation et perfectionnement du personnel	7'000.00	0.00
2130.309900.00	Autres charges de personnel	0.00	0.00
2130.310100.00	Matériel d'exploitation, fournitures	50'000.00	0.00
2130.310400.00	Matériel didactique	88'850.00	0.00
2130.311000.00	Acquisition de meubles, machines et appareils de b	30'000.00	0.00
2130.311800.00	Informatique - Redevance et lo	11'000.00	0.00
2130.313000.00	Autres prestations de services de tiers	72'000.00	0.00
2130.313200.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	5'000.00	0.00
2130.315000.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bur	5'000.00	0.00
2130.317000.00	Frais de déplacement et autres frais	5'000.00	0.00
2130.317100.00	Excursions, voyages scolaires et camps	270'000.00	0.00

2130.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	0.00	0.00
2130.361200.00 Dédommagements aux communes et aux syndicats	1'310'000.00	0.00
2130.393000.00 Imput. interne 9630.493000.07	0.00	0.00
2130.394000.00 Imput. interne 9630.494000.00	0.00	0.00
2130.423000.00 Ecolages	0.00	-11'200.00
2130.426000.00 Remboursements de tiers	0.00	-10'100.00
2130.430900.00 Revenus divers	0.00	-129'481.00
2130.463100.00 Subventions cantonales	0.00	-2'997'000.00
2130.463100.01 Allègements	0.00	-30'000.00
2170.301000.00 Traitements du personnel technique	935'880.00	0.00
2170.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2170.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
2170.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	61'090.00	0.00
2170.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
2170.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	112'050.00	0.00
2170.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
2170.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	16'510.00	0.00
2170.305400.00 Cot. patronales ALFA	19'770.00	0.00
2170.305500.00 Cot. patronales APG maladie	290.00	0.00
2170.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
2170.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	35'000.00	0.00
2170.311100.00 Acquisition de machines, appar	10'000.00	0.00
2170.311200.00 Acquisition de vêtements	2'500.00	0.00
2170.312000.00 Alimentation et élimination	450'000.00	0.00
2170.313000.00 Autres prestations de services	50'000.00	0.00
2170.314000.00 Entretien des terrains	3'000.00	0.00
2170.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	20'000.00	0.00
2170.315100.00 Entretien de machines, apparei	15'000.00	0.00
2170.316100.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations (c	86'974.00	0.00
2170.317000.00 Frais de déplacement et autres	5'000.00	0.00
2170.330000.00 Amortissements planifiés, terrains PA du compte gè	1'102'421.06	0.00
2170.343940.00 Assurances	95'700.00	0.00
2170.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes p	0.00	0.00
2170.447000.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	0.00	-80'000.00
2170.447100.00 Paiements pour appartements de service PA	0.00	-35'280.00

2170.447200.00 Paiements pour utilisation des	0.00	-25'000.00
2180.300100.00 Jetons de présence de la commission d'accueil para	700.00	0.00
2180.301000.00 Traitements du personnel de l'accueil parascolaire	436'290.00	0.00
2180.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
2180.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
2180.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	28'480.00	0.00
2180.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
2180.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	52'240.00	0.00
2180.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
2180.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'380.00	0.00
2180.305400.00 Cot. patronales ALFA	9'220.00	0.00
2180.305500.00 Cot. patronales APG maladie	140.00	0.00
2180.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
2180.310500.00 Denrées alimentaires	70'000.00	0.00
2180.311000.00 Fournitures et matériel	6'000.00	0.00
2180.311000.01 Mobilier	1'200.00	0.00
2180.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	800.00	0.00
2180.313000.00 Téléphones	4'000.00	0.00
2180.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	10'000.00	0.00
2180.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
2180.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	0.00	0.00
2180.316100.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations (c	0.00	0.00
2180.317000.00 Frais de déplacement et autres	3'000.00	0.00
2180.317100.00 Frais d'animation, excursions	1'500.00	0.00
2180.319900.00 Frais divers	1'000.00	0.00
2180.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	1'100.00	0.00
2180.363500.00 Subventions aux entreprises privées	570'000.00	0.00
2180.393000.00 Imput. interne 0220.493000.03	0.00	0.00
2180.430900.00 Part des parents	0.00	-250'000.00
2180.460200.00 Part des communes	0.00	0.00
2180.463000.00 Subventions de la Confédération	0.00	-50'000.00
2180.463100.00 Subventions des cantons et des concordats	0.00	-120'000.00
2190.300100.00 Jetons de présence du Conseil d'Etablissement scol	6'250.00	0.00
2190.301000.00 Traitements de la direction et du personnel admini	1'386'250.00	0.00
2190.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00

	2190.304000.00 Allocations complémentaires	10'500.00	0.00
	2190.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	91'400.00	0.00
	2190.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	2190.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	154'030.00	0.00
	2190.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	2190.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	4'800.00	0.00
	2190.305400.00 Cot. patronales ALFA	29'200.00	0.00
	2190.305500.00 Cot. patronales APG maladie	4'850.00	0.00
	2190.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	2190.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
	2190.313700.00 Impôts et taxes	2'500.00	0.00
	2190.317000.00 Frais de déplacement et autres	16'500.00	0.00
	2190.463100.00 Subventions des cantons et des concordats	0.00	-219'000.00
	2192.301000.00 Traitements des patrouilleurs scolaires, des bibli	85'450.00	0.00
	2192.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	2192.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	2192.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'580.00	0.00
	2192.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	2192.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	10'230.00	0.00
	2192.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	2192.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	660.00	0.00
	2192.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'810.00	0.00
	2192.305500.00 Cot. patronales APG maladie	30.00	0.00
	2192.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	2192.313000.00 Autres prestations de services de tiers (transport	585'000.00	0.00
	2192.317000.00 Frais de déplacement et autres	0.00	0.00
	2192.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	6'200.00	0.00
	2192.463100.00 Subventions des cantons et des	0.00	-200'000.00
	<b>22 Ecoles spéciales</b>	<b>276'000.00</b>	<b>0.00</b>
	2200.361400.00 Dédommagements aux entreprises	276'000.00	0.00
	<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>	<b>1'947'146.15</b>	<b>-255'800.00</b>
	<b>32 Culture, autres</b>	<b>494'160.00</b>	<b>-7'300.00</b>
	3210.301000.00 Traitements des bibliothécaires non scolaires	21'130.00	0.00
	3210.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	3210.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00



3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGI 32 Culture, autres	3210.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	1'380.00	0.00
	3210.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	3210.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	2'530.00	0.00
	3210.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	3210.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	170.00	0.00
	3210.305400.00 Cot. patronales ALFA	450.00	0.00
	3210.305500.00 Cot. patronales APG maladie	10.00	0.00
	3210.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	10'000.00	0.00
	3210.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
	3210.313000.00 Autres prestations de services de tiers (Bibliobus	40'000.00	0.00
	3210.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	3210.317000.00 Frais de déplacement et autres	0.00	0.00
	3210.319900.00 Frais divers	1'000.00	0.00
	3210.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-1'100.00
	3210.463100.00 Subventions des cantons et des concordats	0.00	-2'200.00
	3290.300100.00 Jetons de présence de la commission culture, loisi	2'700.00	0.00
	3290.301000.00 Traitement des régisseurs	188'670.00	0.00
	3290.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	3290.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	3290.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	12'320.00	0.00
	3290.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	3290.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	22'590.00	0.00
	3290.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	3290.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'460.00	0.00
	3290.305400.00 Cot. patronales ALFA	3'990.00	0.00
	3290.305500.00 Cot. patronales APG maladie	60.00	0.00
	3290.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	200.00	0.00
	3290.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	0.00	0.00
	3290.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	3290.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	0.00	0.00
	3290.317000.00 Frais de déplacement et autres	11'500.00	0.00
	3290.319900.00 Frais divers	50'000.00	0.00
	3290.319900.01 Autres tâches culturelles	44'000.00	0.00
	3290.363600.00 Subventions aux organisations privées à but non lu	80'000.00	0.00
	3290.393000.00 Imput. interne 9630.493000.08	0.00	0.00

	3290.425000.00	Ventes (billets d'entrée)	0.00	0.00
	3290.430900.00	Autres revenus d'exploitation	0.00	-4'000.00
	3290.447200.00	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0.00	0.00
	<b>34 Sports et loisirs</b>		<b>1'269'245.00</b>	<b>-246'500.00</b>
	3410.301000.00	Traitements des surveillants	265'150.00	0.00
	3410.301009.00	Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	3410.304000.00	Allocations complémentaires	0.00	0.00
	3410.305000.00	Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	17'310.00	0.00
	3410.305009.00	Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	3410.305100.00	Cot. patronales caisse de pensions	31'750.00	0.00
	3410.305200.00	Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	3410.305300.00	Cot. patronales assurance-accidents	2'050.00	0.00
	3410.305400.00	Cot. patronales ALFA	5'600.00	0.00
	3410.305500.00	Cot. patronales APG maladie	85.00	0.00
	3410.309000.00	Formation et perfectionnement	0.00	0.00
	3410.310100.00	Matériel	25'000.00	0.00
	3410.310100.01	Produits chimiques	24'500.00	0.00
	3410.311100.00	Acquisition de machines, appar	7'500.00	0.00
	3410.311100.01	Produits chimiques	0.00	0.00
	3410.311200.00	Acquisition de vêtements	1'500.00	0.00
	3410.312000.00	Eau, mazout, électricité	210'000.00	0.00
	3410.313000.00	Autres prestations de services	11'000.00	0.00
	3410.314000.00	Entretien des terrains	0.00	0.00
	3410.314400.00	Entretien des terrains bâtis e	110'000.00	0.00
	3410.315100.00	Entretien de machines, apparei	15'000.00	0.00
	3410.317000.00	Frais de déplacement et autres	3'000.00	0.00
	3410.319900.00	Frais divers	9'500.00	0.00
	3410.330000.00	Amortissements planifiés, terrains PA du compte gè	0.00	0.00
	3410.330060.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	372'910.00	0.00
	3410.343940.00	Assurances	2'650.00	0.00
	3410.363600.00	Subventions aux organisations privées à but non lu	54'000.00	0.00
	3410.393000.00	Imput. interne 9630.493000.10	0.00	0.00
	3410.424000.00	Taxes d'utilisation et taxes p	0.00	-1'500.00
	3410.425000.00	Ventes (billets d'entrée et ab	0.00	-192'000.00
	3410.447000.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	0.00	-37'000.00

34 Sports et loisirs	3410.447200.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0.00	-16'000.00
	3420.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures (jeux)	10'000.00	0.00
	3420.312000.00 Alimentation et élimination	5'000.00	0.00
	3420.313000.00 Autres prestations de services de tiers	2'000.00	0.00
	3420.314000.00 Entretien des terrains	25'000.00	0.00
	3420.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	0.00	0.00
	3420.319900.00 Frais divers	1'000.00	0.00
	3420.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	57'740.00	0.00
	3420.393000.00 Imput. interne 9630.493000.09	0.00	0.00
35 Eglises et affaires religieuses		183'741.15	-2'000.00
	3500.301000.00 Traitement de l'organiste et du concierge	0.00	0.00
	3500.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	3500.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	3500.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	3500.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	3500.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	0.00	0.00
	3500.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	3500.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	0.00	0.00
	3500.305400.00 Cot. patronales ALFA	0.00	0.00
	3500.305500.00 Cot. patronales APG maladie	0.00	0.00
	3500.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	2'500.00	0.00
	3500.311100.00 Acquisition de machines, appar	1'000.00	0.00
	3500.312000.00 Alimentation et élimination	40'000.00	0.00
	3500.313000.00 Autres prestations de services de tiers	27'000.00	0.00
	3500.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	15'000.00	0.00
	3500.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	6'000.00	0.00
	3500.317000.00 Frais de déplacement et autres	0.00	0.00
	3500.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles du PA con	47'241.15	0.00
	3500.363500.00 Subventions aux entreprises privées (église cathol	45'000.00	0.00
	3500.393000.00 Imput. interne 9630.493000.11	0.00	0.00
	3500.447200.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0.00	-2'000.00
4 SANTE		543'880.00	0.00
42 Soins ambulatoires		472'480.00	0.00
	4220.361200.00 Dédommagements aux communes et aux syndicats	472'480.00	0.00
43 Prévention de la santé		70'000.00	0.00

4 SANTE	43 Prévention de la santé	4320.363600.00 Subventions aux organisations privées à but non lu	2'500.00	0.00
		4330.313000.00 Autres prestations de services de tiers	65'500.00	0.00
		4340.317000.00 Frais de déplacement et autres frais (contrôle des	2'000.00	0.00
	49 Santé publique, non mentionné ailleurs		1'400.00	0.00
		4900.300100.00 Jetons de présence de la commission de salubrité p	1'400.00	0.00
5 SECURITE SOCIALE			9'505'905.00	-81'435.00
	51 Maladie et accident		0.00	0.00
		5110.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
		5120.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
		5130.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
		5140.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	52 Invalidité		0.00	0.00
		5210.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
		5220.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
		5240.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	53 Vieillesse et survivants		149'215.00	-32'035.00
		5310.301000.00 Traitement de l'agence AVS	71'000.00	0.00
		5310.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		5310.303000.00 Personnel temporaire	0.00	0.00
		5310.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		5310.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		5310.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	4'640.00	0.00
		5310.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		5310.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	8'500.00	0.00
		5310.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		5310.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	550.00	0.00
		5310.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'500.00	0.00
		5310.305500.00 Cot. patronales APG maladie	25.00	0.00
		5310.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
		5310.309100.00 Recrutement du personnel	0.00	0.00
		5310.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
		5310.310000.00 Fournitures et matériel	0.00	0.00
		5310.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
		5310.311800.00 Fr. expl. programmes informati	0.00	0.00
		5310.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00

	5310.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	5310.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	5310.319000.00 Prestations en dommages et intérêts	0.00	0.00
	5310.319900.00 Frais divers	0.00	0.00
	5310.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	0.00	0.00
	5310.360100.00 Part aux charges cantonales AV	0.00	0.00
	5310.380000.00 Charges de personnel extraordinaires	0.00	0.00
	5310.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5310.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5310.393000.00 Imput. interne 0220.493000.02	0.00	0.00
	5310.393000.01 Imput. interne 9630.493000.12	0.00	0.00
	5310.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00
	5310.460190.00 Rétrocession CCNC - Agence AVS	0.00	-32'035.00
	5310.460200.00 Quotes-parts aux revenus des communes et des syr	0.00	0.00
	5320.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5330.313000.00 Personnes âgées	60'000.00	0.00
	5340.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5340.363500.00 Subventions Noctambus	0.00	0.00
	5340.363600.00 Subventions aux organisations privées à but non lu	0.00	0.00
	5340.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5340.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5340.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00
	5350.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	<b>54 Famille et jeunesse</b>	<b>1'512'472.00</b>	<b>0.00</b>
	5410.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles du PA con	2'900.00	0.00
	5410.361100.00 ALFA personnes sans activité I	151'572.00	0.00
	5420.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5430.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5440.363600.00 Subventions aux organisations privées à but non lu	58'000.00	0.00
	5451.363500.00 Subventions aux entreprises privées (part commun:	1'300'000.00	0.00
	<b>55 Chômage</b>	<b>538'421.00</b>	<b>0.00</b>
	5510.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5520.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5590.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5590.361100.00 Part cant. aide sociale+mes.in	0.00	0.00

55 Chômage	5590.361100.01 Part cant. mes. intégration pr	538'421.00	0.00
56 Construction de logements sociaux		25'000.00	0.00
	5600.361100.00 Aide au logement	25'000.00	0.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile		7'280'797.00	-49'400.00
	5710.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5710.313500.00 Charges de prestations de services pour personnes	0.00	0.00
	5710.363700.00 Subventions aux ménages	0.00	0.00
	5710.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5710.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5710.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00
	5720.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5720.363700.00 Subventions aux ménages	0.00	0.00
	5720.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5720.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5721.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5721.363700.00 Subventions aux ménages	0.00	0.00
	5721.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5721.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5790.300100.00 Commission des affaires sociales	3'500.00	0.00
	5790.301000.00 Traitement du service social	449'050.00	0.00
	5790.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	5790.303000.00 Personnel temporaire	0.00	0.00
	5790.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	5790.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	5790.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	29'320.00	0.00
	5790.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	5790.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	53'760.00	0.00
	5790.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	5790.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'480.00	0.00
	5790.305400.00 Cot. patronales ALFA	9'490.00	0.00
	5790.305500.00 Cot. patronales APG maladie	140.00	0.00
	5790.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	5790.309100.00 Recrutement du personnel	0.00	0.00
	5790.309900.00 Autres charges de personnel	5'000.00	0.00
	5790.310200.00 Imprimés, publications	1'500.00	0.00

	5790.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
	5790.311800.00 Informatique-Redevances+logici	50'500.00	0.00
	5790.313000.00 Autres prestations de services de tiers	9'400.00	0.00
	5790.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	5790.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	5790.319000.00 Prestations en dommages et intérêts	0.00	0.00
	5790.319900.00 Frais divers	2'000.00	0.00
	5790.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	1'257.00	0.00
	5790.361100.00 Part aux charges cantonales -Frais de personnel des	200'000.00	0.00
	5790.361100.01 Part cant. aide sociale + mesures d'insertion	6'459'400.00	0.00
	5790.380000.00 Charges de personnel extraordinaires	0.00	0.00
	5790.381000.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5790.381100.00 Charges de biens et services et autres charges d'e	0.00	0.00
	5790.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00
	5790.460200.00 Quotes-parts aux revenus des communes et des syr	0.00	-49'400.00
	59 Domaine social, non mentionné ailleurs	0.00	0.00
	5910.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	5920.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
<b>6 TRANSPORTS</b>		<b>5'318'956.76</b>	<b>-318'340.00</b>
	61 Circulation routière	4'211'151.76	-228'500.00
	6150.300100.00 Jetons de présence de la commission des aménagei	2'100.00	0.00
	6150.301000.00 Traitements du service de la voirie et des cantonn	1'631'310.00	0.00
	6150.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	6150.303000.00 Personnel temporaire (aide au déneigement)	0.00	0.00
	6150.303009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	6150.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	6150.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	106'490.00	0.00
	6150.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	6150.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	195'300.00	0.00
	6150.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	6150.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	28'770.00	0.00
	6150.305400.00 Cot. patronales ALFA	34'460.00	0.00
	6150.305500.00 Cot. patronales APG maladie	505.00	0.00
	6150.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	6150.309900.00 Autres charges de personnel	5'000.00	0.00

	6150.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures (yc panneaux	55'000.00	0.00
	6150.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
	6150.311100.00 Signalisation routière et maté	110'000.00	0.00
	6150.311100.01 Plaques d'immeubles	4'000.00	0.00
	6150.311200.00 Acquisition de vêtements	10'000.00	0.00
	6150.312000.00 Alimentation et élimination	200'000.00	0.00
	6150.313000.00 Autres prestations de services de tiers	55'000.00	0.00
	6150.313100.00 Planifications et projections de tiers	0.00	0.00
	6150.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	0.00	0.00
	6150.313700.00 Impôts et taxes	22'000.00	0.00
	6150.314100.00 Entretien des routes / voies de communication	1'200'000.00	0.00
	6150.314300.00 Entretien fontaines et WC publ	10'000.00	0.00
	6150.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	15'000.00	0.00
	6150.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	6150.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	100'000.00	0.00
	6150.316100.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1'800.00	0.00
	6150.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	15'000.00	0.00
	6150.319900.00 Frais divers	8'000.00	0.00
	6150.330010.00 Amortissements planifiés, routes / voies de commu	264'626.76	0.00
	6150.330030.00 Amortissements	4'340.00	0.00
	6150.330040.00 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du comj	42'500.00	0.00
	6150.330060.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	66'100.00	0.00
	6150.343940.00 Assurances	3'850.00	0.00
	6150.393000.00 Imput. interne 0220.493000.04	0.00	0.00
	6150.393000.01 Imput. interne 9630.493000.13	0.00	0.00
	6150.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-5'000.00
	6150.426000.00 Dédommagements de tiers	0.00	-32'500.00
	6150.463100.00 Subventions cantonales	0.00	-5'000.00
	6150.491000.00 Imput. internes déchets	0.00	-185'000.00
	6180.314100.00 Entretien des routes / voies de communication	20'000.00	0.00
	6180.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-1'000.00
	<b>62 Transports publics</b>	<b>1'107'805.00</b>	<b>-78'840.00</b>
	6220.316100.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations (l	4'650.00	0.00
	6220.330060.00 Amortissements	40'100.00	0.00
	6220.361100.00 Dédommagements aux cantons et aux concordats	985'305.00	0.00



6 TRANSPORTS	62 Transports publics	6290.313000.00 Autres prestations de services de tiers (Achat des	77'400.00	0.00
		6290.343940.00 Assurances	350.00	0.00
		6290.425000.00 Ventas	0.00	-78'840.00
	64 Télécommunications		0.00	-11'000.00
		6400.430900.00 Autres revenus d'exploitation	0.00	-11'000.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TE			11'224'637.00	-10'418'027.00
	71 Approvisionnement en eau		3'986'700.00	-3'986'700.00
		7101.301000.00 Traitements du service de l'eau potable	414'800.00	0.00
		7101.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		7101.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		7101.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	27'065.00	0.00
		7101.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		7101.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	50'741.00	0.00
		7101.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		7101.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'210.00	0.00
		7101.305400.00 Cot. patronales ALFA	8'762.00	0.00
		7101.305500.00 Cot. patronales APG maladie	128.00	0.00
		7101.309000.00 Formation et perfectionnement	0.00	0.00
		7101.309900.00 Autres charges de personnel	10'000.00	0.00
		7101.310100.00 Achats d'eau	340'000.00	0.00
		7101.310100.01 Sel, chloration, produits chim	12'000.00	0.00
		7101.310300.00 Littérature spécialisée, magaz	1'000.00	0.00
		7101.311000.00 Acquisition de meubles, machin	0.00	0.00
		7101.311100.00 Acquisition de machines, appar	20'000.00	0.00
		7101.311200.00 Acquisition de vêtements	2'000.00	0.00
		7101.312000.00 Alimentation et élimination	128'700.00	0.00
		7101.313000.00 Autres prestations de services	22'000.00	0.00
		7101.313100.00 Planifications et projections	0.00	0.00
		7101.313200.00 Honoraires de conseillers exte	100'000.00	0.00
		7101.313700.00 Impôts et taxes	3'000.00	0.00
		7101.314300.00 Entretien d'autres ouvrages de	450'000.00	0.00
		7101.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	17'500.00	0.00
		7101.315000.00 Entretien de meubles, machines	80'000.00	0.00
		7101.315100.00 Entretien de machines, apparei	0.00	0.00
		7101.316000.00 Locations	2'400.00	0.00

	7101.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	7101.318100.00 Pertes sur créances effectives	1'000.00	0.00
	7101.330031.00 Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie	591'650.00	0.00
	7101.330041.00 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d'entr	0.00	0.00
	7101.330061.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA d'entr	90'625.00	0.00
	7101.343940.00 Assurances	7'925.00	0.00
	7101.351000.00 Attributions aux financements spéciaux du capital	338'894.00	0.00
	7101.361200.00 Contributions SIVAMO et SECH	435'000.00	0.00
	7101.370100.00 Cantons et concordats (redevance cantonale)	600'000.00	0.00
	7101.393000.00 Imput. interne 0220.493000.00	0.00	0.00
	7101.394000.00 Imput. interne 9610.494000.01	225'300.00	0.00
	7101.421000.00 Emoluments	0.00	-5'000.00
	7101.424000.00 Location de compteurs	0.00	-960'000.00
	7101.424000.01 Autres prestations de service	0.00	-5'000.00
	7101.425000.00 Taxe sur la consommation	0.00	-2'385'000.00
	7101.425000.01 Taxe de base eau potable	0.00	0.00
	7101.425000.02 Taxe de base défense incendie	0.00	0.00
	7101.430900.00 Autres revenus d'exploitation	0.00	-20'000.00
	7101.430900.01 Autres recettes	0.00	-100.00
	7101.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du cap	0.00	0.00
	7101.460200.00 Quotes-parts aux revenus des communes et des syr	0.00	-4'600.00
	7101.463100.00 Subventions cantonales	0.00	-7'000.00
	7101.470100.00 Cantons et concordats	0.00	-600'000.00
	<b>72 Assainissement</b>	<b>4'370'967.00</b>	<b>-4'370'967.00</b>
	7201.301000.00 Traitements du service de l'assainissement	491'590.00	0.00
	7201.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	7201.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	7201.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	32'090.00	0.00
	7201.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	7201.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	58'860.00	0.00
	7201.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	7201.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'810.00	0.00
	7201.305400.00 Cot. patronales ALFA	10'390.00	0.00
	7201.305500.00 Cot. patronales APG maladie	155.00	0.00
	7201.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00

7201.309900.00	Autres charges de personnel	5'000.00	0.00
7201.310100.00	Matériel d'exploitation, fourn	210'000.00	0.00
7201.310100.01	Produits chimiques et traitem	65'000.00	0.00
7201.310300.00	Littérature spécialisée, magaz	1'000.00	0.00
7201.311000.00	Acquisition de meubles, machin	35'000.00	0.00
7201.311100.00	Acquisition de machines, appar	20'000.00	0.00
7201.311200.00	Acquisition de vêtements	2'000.00	0.00
7201.312000.00	Alimentation et élimination	200'000.00	0.00
7201.313000.00	Evacuation boues, redevance, cad	405'000.00	0.00
7201.313000.01	Cotisations et frais divers	10'000.00	0.00
7201.313100.00	Planifications et projections	0.00	0.00
7201.313200.00	Honoraires de conseillers exte	15'000.00	0.00
7201.314300.00	Entretien d'autres ouvrages de	480'000.00	0.00
7201.314400.00	Entretien des terrains bâtis e	17'500.00	0.00
7201.315000.00	Entretien de meubles, machines	5'000.00	0.00
7201.315100.00	Entretien de machines, apparei	70'000.00	0.00
7201.316000.00	Redevances terrains	1'000.00	0.00
7201.317000.00	Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
7201.318100.00	Pertes sur créances effectives	1'000.00	0.00
7201.330031.00	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie	1'315'972.00	0.00
7201.330041.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d'entr	0.00	0.00
7201.330061.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA d'entr	0.00	0.00
7201.330091.00	Amortissements planifiés, autres immobilisations c	10'400.00	0.00
7201.343940.00	Assurances	8'800.00	0.00
7201.351000.00	Attributions aux financements spéciaux du capital		0.00
7201.361200.00	Dédommagements aux communes et	370'000.00	0.00
7201.393000.00	Imput. interne 0220.493000.06	0.00	0.00
7201.394000.00	Imput. interne 9610.494000.02	523'400.00	0.00
7201.421000.00	Emoluments divers	0.00	-5'000.00
7201.424000.00	Location de compteurs	0.00	0.00
7201.424000.01	Autres prestations de service	0.00	-5'000.00
7201.425000.00	Taxe sur la consommation	0.00	-3'000'000.00
7201.425000.01	Taxe de base assainissement	0.00	-600'000.00
7201.425000.02	Taxe de drainage	0.00	-56'000.00
7201.430900.00	Autres revenus d'exploitation	0.00	-6'500.00

	7201.430900.01 Autres recettes	0.00	-100.00
	7201.447200.00 Paiements pour utilisation des	0.00	0.00
	7201.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du cap	0.00	-692'767.00
	7201.461200.00 Dédommagements des communes et	0.00	0.00
	7201.463100.00 Indemnité collecte déchets spé	0.00	-1'000.00
	7201.470100.00 Dédommagement du canton	0.00	-4'600.00
	<b>73 Gestion des déchets</b>	<b>2'048'860.00</b>	<b>-1'748'860.00</b>
	7301.301000.00 Traitements du service des déchets	88'650.00	0.00
	7301.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	7301.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	7301.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'790.00	0.00
	7301.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	7301.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	10'620.00	0.00
	7301.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	7301.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'570.00	0.00
	7301.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'880.00	0.00
	7301.305500.00 Cot. patronales APG maladie	30.00	0.00
	7301.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
	7301.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	20'000.00	0.00
	7301.311000.00 Acquisition de meubles, machin	0.00	0.00
	7301.311100.00 Acquisition de machines, appar	5'000.00	0.00
	7301.311200.00 Acquisition de vêtements	1'500.00	0.00
	7301.313000.00 Ramassage des déchets urbains	570'000.00	0.00
	7301.313000.01 Déchets encombrants	150'000.00	0.00
	7301.313000.02 Compost	315'000.00	0.00
	7301.313000.03 Ferraille	10'000.00	0.00
	7301.313000.04 Huiles	1'000.00	0.00
	7301.313000.05 Verre	15'000.00	0.00
	7301.313000.06 Papier	80'000.00	0.00
	7301.315000.00 Entretien de meubles, machines	0.00	0.00
	7301.315100.00 Entretien de machines, apparei	5'000.00	0.00
	7301.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	1'000.00	0.00
	7301.318100.00 Pertes sur créances effectives	30'000.00	0.00
	7301.330061.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA d'entr	23'700.00	0.00
	7301.343940.00 Assurances	390.00	0.00

	7301.351000.00 Attributions aux financements spéciaux du capital		0.00
	7301.361100.00 Traitement déchets spéciaux	5'000.00	0.00
	7301.361200.00 Dédommagements aux communes et aux syndicats	4'000.00	0.00
	7301.391000.00 Imput. interne 6150.491000.00	185'000.00	0.00
	7301.393000.00 Imput. interne 0220.493000.07	175'000.00	0.00
	7301.393000.01 Imput. interne 9630.493000.14	0.00	0.00
	7301.424000.00 Taxe déchets ménages	0.00	-650'000.00
	7301.426000.00 Rétrocession VADEC	0.00	-400'000.00
	7301.426000.01 Récupération verre et papier	0.00	-50'000.00
	7301.430900.00 Autres revenus d'exploitation	0.00	0.00
	7301.430900.01 Recettes diverses	0.00	-1'000.00
	7301.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du cap	0.00	-162'150.00
	7301.491000.00 Imput. interne 7303.391000.00	0.00	-141'980.00
	7303.313000.00 Ramassage des déchets urbains	0.00	0.00
	7303.313000.01 VADEC incinération (déchets au	180'000.00	0.00
	7303.318100.00 Pertes sur créances effectives	5'000.00	0.00
	7303.330061.00 Amortissements planifiés, biens meubles PA d'entr	0.00	0.00
	7303.351000.00 Attributions aux financements spéciaux du capital		0.00
	7303.391000.00 Imput. interne 7301.491000.00	0.00	0.00
	7303.391000.01 Imputations internes pour voirie	23'638.00	0.00
	7303.391000.02 Imputations internes intérêts	0.00	0.00
	7303.391000.03 Imputations internes ramassage déchets urbains	72'829.00	0.00
	7303.391000.04 Imputations internes déchets encombrants	13'103.00	0.00
	7303.391000.05 Imputations internes compost	27'517.00	0.00
	7303.391000.06 Imputations internes ferraille	874.00	0.00
	7303.391000.07 Imputations internes huiles	88.00	0.00
	7303.391000.08 Imputations internes papier et verre	3'931.00	0.00
	7303.393000.00 Imput. interne 0220.493000.08	16'750.00	0.00
	7303.424000.00 Taxe de base entreprises	0.00	-136'000.00
	7303.424000.01 Taxe déchets entreprises au po	0.00	-175'000.00
	7303.426000.00 Rétrocession VADEC au sac	0.00	-3'883.00
	7303.430900.00 Autres revenus d'exploitation	0.00	0.00
	7303.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du cap	0.00	-28'847.00
74 Aménagements		0.00	0.00
	7410.314200.00 Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	0.00	0.00

74 Aménagements	7420.314300.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	0.00	0.00
75 Protection des espèces et du paysage			0.00	0.00
	7500.313000.00	Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
77 Protection de l'environnement, autres			46'810.00	-6'500.00
	7710.310100.00	Matériel d'exploitation, fournitures	0.00	0.00
	7710.313000.00	Frais de gravage de plaques	7'500.00	0.00
	7710.313000.01	Frais d'inhumation	15'000.00	0.00
	7710.314000.00	Entretien des terrains	22'000.00	0.00
	7710.330000.00	Amortissements	2'310.00	0.00
	7710.412000.00	Revenus de concessions (niches funéraires)	0.00	0.00
	7710.424000.00	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-6'500.00
79 Aménagement du territoire			771'300.00	-305'000.00
	7900.300100.00	Jetons de présence de la commission du développe	4'500.00	0.00
	7900.301000.00	Traitements du service d'urbanisme et d'aménagen	256'290.00	0.00
	7900.301009.00	Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	7900.304000.00	Allocations complémentaires	0.00	0.00
	7900.305000.00	Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	16'730.00	0.00
	7900.305009.00	Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
	7900.305100.00	Cot. patronales caisse de pensions	30'690.00	0.00
	7900.305200.00	Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
	7900.305300.00	Cot. patronales assurance-accidents	1'990.00	0.00
	7900.305400.00	Cot. patronales ALFA	5'420.00	0.00
	7900.305500.00	Cot. patronales APG maladie	80.00	0.00
	7900.309000.00	Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
	7900.311000.00	Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00
	7900.313000.00	Autres prestations de services de tiers	241'250.00	0.00
	7900.313100.00	Planifications et projections de tiers	0.00	0.00
	7900.313200.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	90'000.00	0.00
	7900.315000.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	7900.317000.00	Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	7900.330060.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA du con	0.00	0.00
	7900.330090.00	Amortissements planifiés, autres immobilisations c	54'200.00	0.00
	7900.360100.00	Quotes-parts de revenus destinées aux cantons et c	0.00	0.00
	7900.363500.00	Subventions RUN	40'750.00	0.00
	7900.363500.01	Subvention Parc Chasseral	26'400.00	0.00

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEM	79 Aménagement du territoire	7900.363600.00 Subventions aux organisations privées à but non lu	0.00	0.00
		7900.421000.00 Emoluments administratifs comm	0.00	-113'750.00
		7900.426000.00 Emoluments administratifs cant	0.00	-191'250.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE			2'628'783.27	-3'432'846.15
	81 Agriculture		33'700.00	0.00
		8120.314000.00 Entretien des terrains (versements SAF)	15'000.00	0.00
		8120.330000.00 Amortissements planifiés, terrains PA du compte gè	18'700.00	0.00
		8180.301000.00 Traitements des bergers	0.00	0.00
		8180.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		8180.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		8180.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		8180.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		8180.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	0.00	0.00
		8180.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		8180.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	0.00	0.00
		8180.305400.00 Cot. patronales ALFA	0.00	0.00
		8180.305500.00 Cot. patronales APG maladie	0.00	0.00
		8180.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	0.00	0.00
		8180.314900.00 Entretien d'autres immobilisations corporelles	0.00	0.00
		8180.363500.00 Subventions aux entreprises privées	0.00	0.00
	82 Sylviculture		2'213'590.00	-2'172'009.00
		8200.301000.00 Traitements des forestiers de cantonnement et des	585'090.00	0.00
		8200.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
		8200.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
		8200.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	38'190.00	0.00
		8200.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
		8200.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	70'050.00	0.00
		8200.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
		8200.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	5'700.00	0.00
		8200.305400.00 Cot. patronales ALFA	12'360.00	0.00
		8200.305500.00 Cot. patronales APG maladie	180.00	0.00
		8200.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
		8200.309900.00 Autres charges de personnel	38'000.00	0.00
		8200.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	30'000.00	0.00
		8200.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	0.00

	8200.311100.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et o	0.00	0.00
	8200.311200.00 Acquisition de vêtements	12'500.00	0.00
	8200.313000.00 Autres prestations de services de tiers (façonnage	1'000'000.00	0.00
	8200.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	15'000.00	0.00
	8200.314500.00 Frais de reboisement	21'000.00	0.00
	8200.314500.01 Entretien de la dévestiture	170'000.00	0.00
	8200.314500.02 Sentier didactique, refuges, sensibilisation et accue	0.00	0.00
	8200.315000.00 Entretien de meubles, machines et appareils de bur	0.00	0.00
	8200.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	25'000.00	0.00
	8200.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	3'000.00	0.00
	8200.319900.00 Frais divers	50'000.00	0.00
	8200.330050.00 Amortissements planifiés, forêts PA	14'550.00	0.00
	8200.343940.00 Assurances	1'970.00	0.00
	8200.349900.00 Escomptes	20'000.00	0.00
	8200.361100.00 Dédommagements aux cantons et aux concordats (	90'000.00	0.00
	8200.389200.00 Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe	11'000.00	0.00
	8200.393000.00 Imput. interne 0220.493000.09	0.00	0.00
	8200.393000.01 Imput. interne 9630.493000.15	0.00	0.00
	8200.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00
	8200.425000.00 Ventes bois de service	0.00	-1'300'000.00
	8200.425000.01 Ventes bois d'industrie	0.00	-47'500.00
	8200.425000.02 Ventes bois de feu et déchique	0.00	-177'300.00
	8200.425000.03 Autres produits ligneux	0.00	-5'000.00
	8200.426000.00 Recettes de tiers	0.00	-50'000.00
	8200.430900.00 Récupération forêts de l'Etat	0.00	-65'000.00
	8200.447200.00 Paiements pour utilisation des	0.00	-77'000.00
	8200.460000.00 Quotes-parts aux revenus de la Confédération (rbt	0.00	-10'000.00
	8200.463100.00 Subventions des cantons et des concordats	0.00	-440'209.00
	8200.489200.00 Prélèvements sur les réserves provenant de l'envel	0.00	0.00
	<b>84 Tourisme</b>	<b>50'000.00</b>	<b>-3'000.00</b>
	8400.313000.00 Autres prestations de services de tiers	0.00	0.00
	8400.360100.00 Quotes-parts de revenus destinées aux cantons et c	2'000.00	0.00
	8400.363400.00 Subventions aux entreprises publiques (Tourisme n	48'000.00	0.00
	8400.460190.00 Quotes-parts aux autres revenu	0.00	0.00
	8400.460190.00 Taxes de séjour	0.00	-3'000.00



85 Industrie, artisanat et commerce	30'100.00	-29'000.00
8500.313000.00 Autres prestations de services de tiers	29'000.00	0.00
8500.313100.00 Planifications et projections de tiers	0.00	0.00
8500.332090.00 Amortissements planifiés, autres immobilisations ir	1'100.00	0.00
8500.363500.00 Subventions aux entreprises privées	0.00	0.00
8500.450100.00 Prélèvement à la réserve affectée	0.00	-29'000.00
87 Combustibles et énergie	301'393.27	-1'228'837.15
8710.343940.00 Assurances	86.12	0.00
8710.460110.00 Quotes-parts aux revenus régal	0.00	-862'000.00
8731.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	0.00	0.00
8731.312000.00 Alimentation et élimination	1'200.00	0.00
8731.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	2'000.00	0.00
8731.330040.00 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du com	0.00	0.00
8731.425000.00 Ventes	0.00	-20'000.00
8790.301000.00 Traitements des forestiers de cantonnement et des	24'670.00	0.00
8790.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
8790.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
8790.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	1'610.00	0.00
8790.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
8790.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	2'960.00	0.00
8790.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	0.00
8790.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	200.00	0.00
8790.305400.00 Cot. patronales ALFA	520.00	0.00
8790.305500.00 Cot. patronales APG maladie	10.00	0.00
8790.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00
8790.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	0.00
8790.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	0.00	0.00
8790.370200.00 Projet SOLUTION	20'000.00	0.00
8790.460110.00 Quotes-parts aux revenus régaliens et de concessio	0.00	-88'700.00
8790.463800.00 Projet SOLUTION	0.00	-10'000.00
8791.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	1'000.00	0.00
8791.312000.00 Alimentation et élimination	132'400.00	0.00
8791.313000.00 Prestations de services de tie	10'000.00	0.00
8791.313100.00 Planifications et projections	0.00	0.00
8791.313200.00 Honoraires de conseillers exte	0.00	0.00

	8791.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	10'000.00	0.00
	8791.315100.00 Entretien mach., app., vhcs, o	700.00	0.00
	8791.330041.00 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d'entr	68'187.15	0.00
	8791.339000.00 Amortissement du découvert du bilan	0.00	0.00
	8791.343940.00 Assurances	850.00	0.00
	8791.393000.00 Imput. interne 0220.493000.01	0.00	0.00
	8791.393000.01 Imput. interne 9630.493000.16	0.00	0.00
	8791.394000.00 Imput. interne 9610.494000.03	25'000.00	0.00
	8791.425000.00 Ventes	0.00	-144'100.00
	8791.425000.01 Taxe de base	0.00	0.00
	8791.489300.00 Prélèvements sur les préfinancements du capital pr	0.00	-104'037.15
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>		<b>3'729'989.00</b>	<b>-43'618'711.00</b>
	<b>91 Impôts</b>	<b>489'500.00</b>	<b>-41'251'045.00</b>
	9100.318100.00 Remises et non-valeurs sur SIPP	420'000.00	0.00
	9100.318100.01 Remises et non-valeurs sur SIPM	0.00	0.00
	9100.318100.02 Remises et non-valeurs sur ISIS	0.00	0.00
	9100.340000.00 Intérêts rémunérateurs SIPP	25'000.00	0.00
	9100.340000.01 Intérêts rémunérateurs SIPM	0.00	0.00
	9100.340000.02 Intérêts rémunérateurs ISIS	0.00	0.00
	9100.400000.00 Impôts sur le revenu SIPP année courante	0.00	-29'600'000.00
	9100.400010.00 Impôts sur le revenu SIPP années précédentes	0.00	-300'000.00
	9100.400060.00 Imputation forfaitaire d'impôt SIPP	0.00	-5'500.00
	9100.400100.00 Impôts sur la fortune SIPP année courante	0.00	-2'500'000.00
	9100.400110.00 Impôts sur la fortune SIPP années précédentes	0.00	-80'000.00
	9100.400200.00 Impôts à la source	0.00	-616'045.00
	9100.400200.01 Impôts des frontaliers	0.00	-1'370'000.00
	9100.400900.00 Impôts s/prestations en capita	0.00	-575'000.00
	9100.401000.00 Impôts sur le bénéfice SIPM année courante	0.00	-2'445'000.00
	9100.401010.00 Impôts sur le bénéfice SIPM années précédentes	0.00	-100'000.00
	9100.401060.00 Imputation forfaitaire d'impôt SIPM	0.00	0.00
	9100.401100.00 Impôts sur le capital SIPM année courante	0.00	0.00
	9100.401110.00 Impôts sur le capital SIPM années précédentes	0.00	0.00
	9100.413000.00 Impôts sur les gains de loterie	0.00	0.00
	9100.440100.00 Intérêts moratoires SIPP	0.00	-350'000.00
	9100.440100.01 Intérêts moratoires SIPM	0.00	-5'000.00

91 Impôts	9100.440100.02 Intérêts moratoires ISIS	0.00	-2'000.00
	9100.460100.00 Fonds de redistribution SIPM	0.00	-2'973'000.00
	9101.318100.00 Pertes sur débiteurs taxes chi	7'000.00	0.00
	9101.360100.00 Taxes chiens, part de l'Etat	37'500.00	0.00
	9101.402100.00 Impôts fonciers	0.00	-185'500.00
	9101.402200.00 Impôts sur les gains de fortune	0.00	0.00
	9101.403300.00 Taxe chiens	0.00	-144'000.00
	9101.426000.00 Autres recettes liées aux chie	0.00	0.00
93 Péréquation financière et compensation des charges		0.00	-127'216.00
	9300.362150.00 Subventions de la péréquation financière au canton	0.00	0.00
	9300.462150.00 Subventions de la péréquation financière du canton	0.00	-127'216.00
95 Quotes-parts, autres		0.00	-30'000.00
	9500.412000.00 Part sur les patentes de vente d'alcool	0.00	-30'000.00
	9500.412000.01 Part sur taxe appareils automatiques	0.00	0.00
96 Administration de la fortune et de la dette		3'240'489.00	-2'210'450.00
	9610.313000.00 Frais bancaires et de courtage	23'000.00	0.00
	9610.340000.00 Intérêts passifs des engagements courants	0.00	0.00
	9610.340100.00 Intérêts passifs des engagements financiers à court	490'000.00	0.00
	9610.340600.00 Intérêts passifs des engagements financiers à long	1'955'000.00	0.00
	9610.341900.00 Pertes de change sur monnaies étrangères	0.00	0.00
	9610.344000.00 Réévaluations de titres PF	0.00	0.00
	9610.349900.00 Autres charges financières	0.00	0.00
	9610.440000.00 Intérêts des disponibilités	0.00	-10'000.00
	9610.440100.00 Intérêts débiteurs	0.00	0.00
	9610.440200.00 Intérêts des placements financiers à court terme	0.00	-20'000.00
	9610.440700.00 Intérêts des placements financiers à long terme	0.00	0.00
	9610.442000.00 Dividendes	0.00	-140'000.00
	9610.494000.00 Imput. interne 2130.394000.00	0.00	0.00
	9610.494000.01 Imput. interne 7101.394000.00	0.00	-225'300.00
	9610.494000.02 Imput. interne 7201.394000.00	0.00	-523'400.00
	9610.494000.03 Imput. interne 8791.394000.00	0.00	-25'000.00
	9630.301000.00 Traitements des concierges	92'050.00	0.00
	9630.301009.00 Rbt ind. mal. + acc., APG, ALFA	0.00	0.00
	9630.304000.00 Allocations complémentaires	0.00	0.00
	9630.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	6'010.00	0.00

9630.305009.00 Rbt cot. patronales AVS, AI, APG, AC	0.00	0.00
9630.305100.00 Cot. patronales caisse de pens	11'020.00	0.00
9630.305200.00 Cot. patronales autres caisse	0.00	0.00
9630.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'630.00	0.00
9630.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'950.00	0.00
9630.305500.00 Cot. patronales APG maladie	30.00	0.00
9630.317000.00 Frais de déplacement et autres	4'900.00	0.00
9630.343000.00 Travaux de gros entretien, biens-fonds PF	1'000.00	0.00
9630.343100.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers	350'000.00	0.00
9630.343110.00 Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00	0.00
9630.343120.00 Acquisition de biens meubles	12'000.00	0.00
9630.343130.00 Entretien de biens meubles	7'000.00	0.00
9630.343140.00 Loyers et frais d'utilisation	3'500.00	0.00
9630.343910.00 Eau, énergie, combustible	200'000.00	0.00
9630.343920.00 Taxes d'évacuation des eaux usées et d'élimination	0.00	0.00
9630.343940.00 Assurances	60'375.00	0.00
9630.343950.00 Prestations de services de tiers	10'524.00	0.00
9630.343990.00 Autres charges des biens-fonds PF (yc pertes sur d	500.00	0.00
9630.424000.00 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	-12'500.00
9630.443000.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF	0.00	-1'232'000.00
9630.443200.00 Paiements pour utilisation des	0.00	-2'000.00
9630.443900.00 Remboursement de charges	0.00	-15'000.00
9630.443910.00 Autres remboursements de tiers	0.00	-5'250.00
9630.493000.00 Imput. interne 0220.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.01 Imput. interne 1500.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.02 Imput. interne 1610.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.03 Imput. interne 1610.393000.01	0.00	0.00
9630.493000.04 Imput. interne 1620.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.05 Imput. interne 2110.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.06 Imput. interne 2120.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.07 Imput. interne 2130.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.08 Imput. interne 3290.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.09 Imput. interne 3420.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.10 Imput. interne 3410.393000.00	0.00	0.00
9630.493000.11 Imput. interne 3500.393000.00	0.00	0.00

96 Administration de la fortune et	9630.493000.12 Imput. interne 5310.393000.00	0.00	0.00
	9630.493000.13 Imput. interne 6150.393000.00	0.00	0.00
	9630.493000.14 Imput. interne 7301.393000.00	0.00	0.00
	9630.493000.15 Imput. interne 8200.393000.00	0.00	0.00
	9630.493000.16 Imput. interne 8791.393000.00	0.00	0.00
99 Postes non répartis		0.00	0.00
	9990.900000.00 Excédent de revenus du compte de résultats	0.00	0.00
	9990.900100.00 Excédent de charges du compte de résultats	0.00	0.00
	9990.901000.00 Clôture des fonds enregistrés comme capital propre	0.00	0.00
	9990.901100.00 Clôture des fonds enregistrés comme capital propre	0.00	0.00
(vide)			
(vide)			
	(vide)		
Total général		74'609'598.19	-75'149'348.15
Solde net			-539'749.96

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
Tous les comptes xxxx.301000.xx / xxxx.302000.xx	Tous les traitements du personnel, y compris des enseignants, suivent les décisions arrêtés par le Conseil d'Etat. Une provision de CHF 150'000.— a été prévue pour le paiement des heures supplémentaires et pour l'adaptation des salaires aux nouvelles descriptions de fonctions. Ces dernières devraient être terminées en 2013 et leur impact financier se faire sentir dès l'exercice 2014. Un montant de CHF 25'000.— est encore prévu pour terminer au plus vite les travaux de consolidation des comptes 2012-2013.
Tous les comptes xxxx.304000.xx	Les allocations complémentaires des employés des domaines administratifs et techniques sont regroupées sous rubrique 0220.304000.00, car elles n'ont pu être détaillées par l'administration des ressources humaines.
Tous les comptes xxxx.305xxx.xx	Avec le MCH2, seules les parts patronales nettes (parts employés déduites des parts patronales) figurent dans les comptes de fonctionnement. Ces parts sont calculées selon les taux de cotisations usuels.
Tous les comptes xxxx.305100.xx	Les parts patronales de la prévoyance professionnelle ont été calculées selon les taux en vigueur dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, soit 14.7%.
0110.300100.00	Il sera proposé cinq séances du Conseil général en 2014.
0110.300100.01	Faute de base légale, aucune indemnité n'a été versée aux membres des bureaux électoraux et de dépouillement à ce jour. Ceci n'ayant entraîné aucun commentaire négatif, la pratique est reconduite.
0110.309900.00	Pour des raisons budgétaires, il n'y aura pas de sortie du Conseil général en 2014.
0120.310200.00	CHF 50'000.-- pour les pages communales dans Val-de-Ruz Info + CHF 5'000.-- pour les autres publications.
0120.311000.00	Pour des raisons budgétaires, les acquisitions sont reportées à 2015.
0210.300100.00	Il est estimé 10 séances en 2014.
0210.309900.00	Estimation pour cours de perfectionnements divers.
0210.313000.00	Part de la commune aux frais de poursuites, payés par l'Etat de Neuchâtel, pour la perception des impôts. Commission de 15% versée à l'entreprise Debitors pour la gestion des dossiers du contentieux relatifs aux différentes taxes/émoluments communaux. Cette société prend également en charge, dans le cadre de sa commission, les éventuels frais de poursuites nécessaires.
0210.313000.01	Coût de gestion des impôts communaux par les services de l'Etat, estimation basée sur les comptes 2012 des anciennes communes.
0210.313000.02	Frais pour l'envoi d'E-Factures.
0210.313200.00	Révision annuelle des comptes communaux.
0210.313400.00	Part de la prime d'assurance combinée auprès de la Mobilière et de l'assurance flottes automobiles auprès d'Axa Winterthur.
0210.315800.00	Licence du logiciel "Finance Active".
0210.317000.00	Dédommagement kilométrique uniquement.
0210.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
0220.300100.00	Il est estimé 5 séances en 2014.
0220.309900.00	Divers cours pour le personnel (Excel, gérant d'immeubles, amiante, BPA).
0220.310200.00	Abonnements divers.
0220.311300.00	L'ensemble des postes a évolué en 2013 en Windows 7 et nous en avons profité pour actualiser le parc de machines et le rendre plus homogène. De ce fait, les dépenses en 2014 seront limitées.

0220.311800.00	Les redevances logicielles sont presque exclusivement des montants que nous versons au CEG pour les nombreux applicatifs dont nous profitons.
0220.313000.00	Comprend un montant de CHF 57'240.— pour les travaux d'archivage des documents des anciennes communes.
0220.313400.00	Part de la prime d'assurance combinée auprès de la Mobilière et de l'assurance flottes automobiles auprès d'Axa Winterthur.
0220.315300.00	Du fait de contrats de services qui nous lient au CEG, l'entretien du matériel informatique est pris en charge au travers des prestations de services du compte 0220.315800.00.
0220.315800.00	Ce montant couvre en particulier les prestations de services fournies par le CEG, soit support technique, maintenance matériel, support bureautique, hotline, services réseaux.
0220.421000.00	Rubrique déplacée dans le chapitre 7900.
0220.430900.00	Frais de rappels facturés sur les 2 <sup>èmes</sup> rappels, à raison de CHF 25.— par rappel.
0290.310100.00	Matériel d'entretien, produits de nettoyages, fournitures pour les biens du patrimoine administratif nécessaires aux tâches communales.
0290.310500.00	Achat de café pour La Rebatte.
0290.311100.00	Répartition des achats : Gérance CHF 9'700.--, Culture et sports CHF 19'000.--.
0290.312000.00	Le prix du combustible est estimé constant.
0290.313000.00	Entretien du chauffage, conciergerie externe, ramoneur.
0290.313200.00	Estimation pour d'éventuels conseils externes en gérance du patrimoine administratif.
0290.314400.00	Estimation de l'entretien du patrimoine administratif.
0290.315100.00	Répartition des coûts : Gérance CHF 3'000.--, Culture et sports CHF 13'000.--.
0290.330000.00	Amortissement des différents investissements sur les bâtiments administratifs et polyvalents
0290.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
0290.361000.00	Aide fédérale cantonale et communale pour les immeubles communaux de Villiers et Chézard-Saint-Martin. La part versée par le canton est comptabilisée sous rubrique 0290.463000.00.
0290.424000.00	Estimation basée sur les chiffres 2013 comptabilisés à ce jour.
0290.426000.00	Remboursements des dégâts causés par des tiers.
0290.447000.00	Locations des biens du patrimoine administratif.
0290.447100.00	Les locations en question sont comptabilisées dans les chapitres 2170, 3410 et 6150.
0290.447200.00	Estimation basée sur les chiffres 2013 comptabilisés à ce jour.
0290.447900.00	Revenus divers.
0290.463000.00	Voir commentaire sous rubrique 0290.361000.00.
1110.300100.00	Il est estimé 6 séances en 2014.
1110.313000.00	Pour l'année 2014, le Conseil communal honore les contrats qu'il a conclu en 2013 avec Police Neuchâteloise (PONE) et celui de la surveillance ESG sur la Fontenelle et Cernier Centre. Cette rubrique contient également les frais de traitement des amendes, soit 4% sur le total des amendes encaissées.
1110.315100.00	Les appareils doivent être certifiés chaque année par Metas.
1110.427000.00	Les recettes provenant des radars sont en diminution par rapport aux exercices précédents.
1400.300100.00	Il est estimé 5 séances en 2014.
1400.311000.00	Mise en place du projet NAVIG pour l'établissement des cartes d'identité. Matériel nécessaire : appareil photo numérique compact standard, signpad,

	scanner standard.
1400.313000.00	Charges liées notamment à l'organisation de foires et marchés (Dombresson, Coffrane, etc.).
1400.315000.00	Expertise et entretien du poids public d'Engollon.
1400.360100.00	Frais d'exploitation numérique : CHF 5'000.--. Mise à jour du cadastre numérique (Engollon III) : CHF 3'000.--.
1400.360100.01	Montant calculé en fonction des émoluments reversés en 2013.
1400.421000.00	Montant calculé en fonction des émoluments encaissés en 2013.
1400.424000.00	Recettes liées notamment à l'organisation de foires et marchés (Dombresson, Coffrane, etc.).
1400.460200.00	Environ 1'500 notifications à CHF 53.-- effectuées par l'administration du Contrôle des habitants.
1400.460200.01	Facturation à Valangin de la prestation à CHF 8.-/habitant.
1500.300100.00	Il est estimé 10 séances en 2014.
1500.300100.01	Soldes pour exercices, interventions et indemnités de fonction.
1500.301000.00	Vous serez saisi en février 2014 d'un rapport prenant en considération la réforme du service de défense incendie avec une augmentation du temps de travail afin d'assumer la fonction de commandant de la région et de soutenir la police du feu.
1500.309000.00	Au vu du nombre important de démissions enregistrées en 2013, un gros effort devra être porté sur la formation de nouveaux pompiers, ce qui nécessitera une dépense importante.
1500.309100.00	Frais pour la procédure de recrutement.
1500.309900.00	Contrôles médicaux, repas de fin d'année, etc.
1500.310100.00	Produits d'entretien des locaux.
1500.310200.00	Frais d'impression de documents divers.
1500.311100.01	Remplacement du matériel et de l'outillage défectueux.
1500.311200.00	Equipements de protection individuelle du personnel des sapeurs-pompiers.
1500.313000.00	Concessions auprès de l'OFCOM et communications téléphoniques.
1500.313700.00	Plaques facturées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), achat de vignettes et estimation d'expertises des véhicules.
1500.314400.00	Entretien des bâtiments du service du feu.
1500.315100.00	Un bon nombre d'appareils de protection respiratoire doivent être soumis au contrôle obligatoire en 2014. Ce poste comprend entre autre l'entretien et la réparation des véhicules ainsi que le carburant.
1500.317000.00	Y compris déplacements pour sinistres avec véhicules privés et subsistance lors des interventions.
1500.318100.00	Pertes estimées sur les créances relatives à la taxe d'exemption du service du feu.
1500.330060.00	Amortissements des différents investissements liés au Service du feu.
1500.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
1500.361100.00	Le SIS de Neuchâtel budgétise un coût de CHF 5.60 par habitant.
1500.420000.00	Actuellement CHF 25.-- de 20 ans révolus à 45 ans révolus.
1500.424000.00	Surveillance d'Evologia par du personnel pompier et factures pour interventions hors feu.
1500.460200.00	Selon projections futures de l'ECAP.
1500.463100.00	Montant basé sur les exercices précédents, mais nous n'avons pas la validation de l'ECAP par rapport à celui-ci.



1610.310100.00	Produits et fournitures pour abris PC et stands de tir.
1610.312000.00	Estimation basée sur les chiffres 2013 comptabilisés à ce jour.
1610.313000.00	Téléphones et interventions d'entreprises externes (ramonage, contrat entretien).
1610.314000.00	Estimation basée sur les chiffres 2013 comptabilisés à ce jour.
1610.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
1610.424000.00	Locations pour matériel dans les abris/stand de tir.
1610.447200.00	Produit des locations des bâtiments militaires.
1620.309000.00	Frais des cours de protection civile du Val-de-Ruz.
1620.310100.00	Produits d'entretien des abris.
1620.311100.00	Machines, outils et déshumidificateurs.
1620.312000.00	Electricité des seuls abris nécessaires à la bonne marche de la protection civile.
1620.313000.00	Frais de téléphones et concessions des seuls abris nécessaires à la bonne marche de la protection civile.
1620.313700.00	Plaques facturées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), achat de vignettes et estimation d'expertises des véhicules.
1620.315100.00	Entretien, réparations et carburant des véhicules, entretien du parc de machines et d'outils.
1620.330000.00	Amortissements des abris de protection civile.
1620.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
1620.361100.00	Part de la commune au pot commune, soit CHF 14.-- par habitant.
2110.361200.00	Prise en charge des enfants de Montmollin et Fenin-Vilars-Saules auprès de l'EOREN.
2110.330060.00	Amortissements des investissements pour l'achat de matériel et mobilier scolaire.
2110.423000.00	Participation à l'écolage des enfants de Valangin.
2110.463100.00	Subvention cantonale des salaires des enseignants à hauteur de 45%.
2120.361200.00	Prises en charge des enfants de Montmollin, Fenin-Vilars-Saules et Savagnier auprès de l'EOREN.
2120.330060.00	Amortissements des investissements pour l'achat de matériel et mobilier scolaire.
2120.423000.00	Participation à l'écolage des enfants de Valangin.
2120.461300.00	Subvention cantonale des salaires des enseignants à hauteur de 45%.
2130.361200.00	Prises en charge des enfants de Montmollin et Fenin-Vilars-Saules auprès de l'EOREN.
2130.463100.00	Subvention cantonale des salaires des enseignants à hauteur de 45%.
2170.310100.00	Fournitures et produits de nettoyage. Gérance Fr. 23'000.--; Culture et sports Fr. 12'000.--.
2170.311100.00	Répartition des coûts : Gérance : 1 auto-laveuse + 2 aspirateurs pour CHF 4'500.--; Culture et sports CHF 5'500.--.
2170.311200.00	Achat d'habits de travail et de lunettes de protection.
2170.312000.00	Prix du combustible estimé constant. Gérance Fr. 315'000.--; Culture et Sports CHF 85'000.-- (pour la piscine de La Fontenelle principalement).
2170.313000.00	Entretien courant des chauffages par des entreprises externes, conciergerie externe, ramonage, contrats d'entretien.
2170.314000.00	Entretien extérieur de La Fontenelle.
2170.314400.00	Entretien des bâtiments scolaires. Gérance CHF 16'000.--; Culture et sports CHF 4'000.--.

2170.315100.00	Répartition des coûts : Gérance CHF 8'000.--; Culture et Sports CHF 7'000.--.
2170.316100.00	Location du collège de Valangin (2 semestres à CHF 43'487.--).
2170.330000.00	Amortissements des différents bâtiments scolaires liés à tous les cycles.
2170.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
2170.447000.00	Location du matériel se trouvant dans les salles.
2170.447100.00	Appartement de La Fontenelle CHF 12'000.-/an, appartement du collège de Fontaines CHF 14'400.-/an et appartement du collège de Coffrane CHF 8'880.-/an.
2170.447200.00	Estimation basée sur les comptes 2013.
2180.300100.00	Il est estimé 2 séances en 2014.
2180.310500.00	Les repas sont fournis par la société Artisal pour l'ensemble des structures communales pour un prix de CHF 7.-- par enfant et par jour.
2180.314400.00	Entretien des structures d'accueil pré et parascolaires.
2180.330060.00	Amortissements des investissements pour l'achat de matériel et mobilier parascolaire.
2180.363500.00	Les quotas de places attribués par le canton sont en augmentation pour 2014. Les montants ont donc été calculés avec un potentiel d'augmentation de places offertes.
2180.430900.00	L'augmentation des quotas attribués par le canton permettra également d'offrir plus de places dans certaines de nos structures et ainsi d'améliorer la rentabilité. Les montants ont donc été calculés avec une augmentation des présences.
2180.463000.00	Les subventions fédérales étaient prévues pour une période donnée et sont en retrait par rapport à l'année précédente. Celles-ci devraient persister encore jusqu'en 2016, mais en diminution d'année en année.
2180.463100.00	Ces montants sont établis en fonction des taux d'occupation de nos structures.
2190.300100.0	Il est estimé 4 séances en 2014, ainsi que pour plusieurs sous-commissions.
2190.313700.00	Plaques facturées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), achat de vignettes et estimation d'expertises des véhicules.
2190.463100.00	Subvention cantonale des salaires de la direction à hauteur de 25%.
2192.313000.00	Frais liés aux transports d'élèves.
2192.330060.00	Amortissements d'un véhicule scolaire.
2200.361400.00	Participation aux coûts des écoles spécialisées.
3210.310100.00	Achat et renouvellement de matériel.
3210.313000.00	Soutien au Bibliobus, montant identique à 2013. Un soutien supplémentaire était attendu pour 2014 (CHF 4'000.--) mais ne pourra pas être honoré.
3210.424000.00	Location de matériel.
3290.300100.00	Il est estimé 6 séances en 2014.
3290.319900.00	Organisation de la Fête nationale.
3290.319900.01	Les activités du Bicentenaire (environ CHF 30'000.--) sont incluses dans ce poste budgétaire.
3290.363600.00	La subvention aux Jardins musicaux (CHF 23'000.--) est incluse dans ce poste budgétaire. Le solde concerne la reprise des acquis des anciennes communes, ceci dans l'attente de la mise sur pied d'une nouvelle stratégie de subventionnement nécessitant une étude approfondie de la situation.
3410.310100.00	Réduction de 1 % par rapport au budget 2013 grâce à une optimisation des achats.
3410.310100.01	Estimation basée sur les comptes 2013.

3410.311100.00	Achat d'une mono-brosse pour Engollon (CHF 1'500.--), d'un aspirateur à feuilles pour Engollon (CHF 500.--) et de matériel divers en cas de besoin.
3410.311200.00	Achat de vêtements pour le personnel de la piscine.
3410.312000.00	Dépenses minimales imposées par l'état actuel des infrastructures. Une étude sera réalisée en 2014 afin de faire un point de la situation et de définir des visions pour les années à venir.
3410.313000.00	Contrats d'entretien, téléphones, dépannages.
3410.314400.00	Entretien des infrastructures sportives existantes.
3410.315100.00	Entretien annuel des machines et appareils utilisés dans les diverses infrastructures concernées.
3410.330060.00	Amortissements des investissements liés à la piscine d'Engollon, au centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane et à la salle de sports de Dombresson.
3410.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
3410.363600.00	Reprise des acquis des anciennes communes, ceci dans l'attente de la mise sur pied d'une nouvelle stratégie de subventionnement nécessitant une étude approfondie de la situation.
3410.425000.00	Les principales recettes proviennent de la piscine d'Engollon.
3410.447000.00	Recettes versées par les divers utilisateurs des infrastructures concernées.
3410.447200.00	Recette versée par les tenanciers de la cantine de la piscine d'Engollon .
3420.310100.00	Remplacement du matériel existant en mauvais état dans les nombreuses places de jeux recensées.
3420.312000.00	Estimation basée sur les comptes 2013.
3420.314000.00	Entretien des places publiques et des places de jeux.
3420.330060.00	Amortissements des investissements liés aux places de jeux et espaces verts.
3500.312000.00	Prix du combustible estimé constant.
3500.313000.00	Contrats d'entretien, dépannages, etc.
3500.314400.00	Entretien des temples : toiture CHF 4'000.--; entretien CHF 2'000.--; amélioration CHF 6'000.--.
3500.330060.00	Amortissements liés aux investissements sur les temples.
3500.363500.00	Subvention à l'église catholique en fonction du nombre de paroissiens.
3500.447200.00	Locations des temples.
4220.361200.00	Le service d'ambulance estime le coût 2014 à CHF 28.13 par habitant.
4330.313000.00	L'estimation du coût de la médecine scolaire 2014 est calculée à raison de 150 heures à CHF 170.— de l'heure, soit CHF 25'500.--. En ce qui concerne la médecine dentaire, le coût est estimé à CHF 40'000.--.
4900.300100.00	Il est estimé 4 séances en 2014.
5310.460190.00	Subside total pour le canton CHF 350'000.-- réparti au nombre d'habitants. Doit être avalisé par conseil d'Etat.
5330.313000.00	Course des aînés - dès 70 ans - taux de participation env. 35%.
5410.361100.00	Augmentation de 5.4%, selon courrier du Département cantonal des Finances et de la Santé d'octobre 2013.
5440.363600.00	Subvention au Centre jeunesse de Cernier, CHF 16'000.--, au Noctambus, CHF 22'000.—et aux Fêtes de la jeunesse et de Noël, CHF 20'000.--.
5590.361100.01	Diminution de 17% environ, selon courrier du Département cantonal des Finances et de la Santé d'octobre 2013.
5790.300100.00	Il est estimé 10 séances en 2014.
5790.309900.00	Frais de supervision et de formation.

5790.310200.00	Photocopies, qui pourraient-être revues à la baisse suite à l'introduction de la GED SACSO.
5790.311800.00	Frais d'exploitation et de maintenance du programme SACSO, CHF 29'400.--, soit CHF 1.71 par habitant, y compris Brot-Dessous et Rochefort - Nœud Cantonal CHF 21'100.-- selon estimation de l'administration de l'organisation et de l'informatique.
5790.313000.00	Dons, CHF 5'000.--, frais de port, CHF 2'700.--, téléphones, CHF 1'700.--.
5790.361100.00	Estimation à la hausse - introduction du personnel de l'Antenne Accord dans le pot commun des frais de personnel.
5790.361100.01	Aide matérielle, CHF 6'294'600.--, soit en augmentation de 2.97 % environ, y compris CHF 35'000.-- de Lilamal. Insertion professionnelle, CHF 164'800.--, soit en augmentation de 29.9% environ, selon courrier du Département cantonal des Finances et de la Santé d'octobre 2013.
5790.460200.00	CHF 49'400.— de refacturation du mandat de prestations aux communes de Rochefort et Brot-Dessous.
6150.300100.00	Il est estimé 6 séances en 2014.
6150.309900.00	Frais de formation.
6150.310100.00	Panneaux de signalisation, miroirs, robidog et décoration des rues.
6150.311100.00	Signalisation routière et marquage routier et sécurité.
6150.311100.01	Plaques de numérotation des maisons et des noms des rues.
6150.311200.00	Estimation du coût d'équipement des cantonniers : 20 cantonniers à CHF 500.--.
6150.312000.00	Electricité de l'éclairage public.
6150.313000.00	Réparation des candélabres et location lignes téléphoniques.
6150.313700.00	Plaques facturées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), achat de vignettes et estimation d'expertises des véhicules.
6150.314100.00	Entretien des routes (courant, gravillonnage, refaschage) et déneigement.
6150.314300.00	Produits de nettoyage pour les fontaines et petits entretiens des WC.
6150.314400.00	Entretien des immeubles des travaux publics.
6150.315100.00	Entretien des véhicules et machines, services courants, réparations diverses. Il est à noter que le parc véhicules est vieillissant.
6150.316100.00	Frais d'utilisation des véhicules, appareils et biens meubles.
6150.319900.00	Cotisations ARCV et autres.
6150.330010.00	Amortissements liés aux investissements relatifs aux routes, trottoirs, chemins communaux, ainsi que pour l'éclairage public.
6150.330040.00	Amortissements des investissements consentis pour les locaux de la voirie.
6150.330060.00	Amortissements des investissements pour l'achat de véhicules des travaux publics.
6150.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
6150.424000.00	Refacturations diverses pour utilisation du matériel communal.
6150.426000.00	Remboursements de coûts engendrés par des tiers.
6150.491000.00	Part des salaires des cantonniers pour leur travail lié aux déchets.
6180.314100.00	Entretien des routes et chemins privés.
6180.424000.00	Recettes liées à la rubrique ci-dessus.
6220.316100.00	Location de la salle d'attente des transports publics à Cernier Centre (Epervier 4).
6220.330060.00	Amortissements des investissements pour la réalisation d'abris-bus ou d'ouvrages liés aux voies CFF.
6220.361100.00	Participation communale au pot commun des transports régionaux, selon courrier du Département cantonal des Finances et de la Santé d'octobre 2013.

6290.313000.00	Achat de 6 jeux à CHF 12'900.--, comme en 2013.
6290.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
6290.425000.00	Vente de 1971 billets de transports journaliers à CHF 40.— par pièce (estimation basée sur les années précédentes).
7101.309900.00	Frais de formation du fontainier.
7101.310100.00	Achat d'eau du réseau (Coffrane-Les Geneveys-sur-Coffrane).
7101.310100.01	Achat de sel pour la chloration.
7101.310300.00	Abonnement et mise à jour des normes SSIGE.
7101.311100.00	Achat de matériel, y compris nouveaux compteurs.
7101.311200.00	Achat de vêtements et chaussures pour le personnel, CHF 500.— par employé.
7101.312000.00	Frais de chauffage, éclairage, essence.
7101.313000.00	Location des lignes téléphoniques.
7101.313200.00	Frais d'analyse de l'eau par Sitec.
7101.313700.00	Plaques facturées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), achat de vignettes et estimation d'expertises des véhicules.
7101.314300.00	Nettoyage et entretien des réservoirs, des bornes hydrantes, réparation des fuites.
7101.314400.00	Entretien des réservoirs communaux.
7101.315000.00	Achat et contrat d'entretien des bornes hydrants (55 pièces).
7101.330031.00	Amortissements des investissements liés aux réservoirs et conduites d'adduction en eau potable.
7101.330061.00	Amortissements des investissements liés aux systèmes d'automatisation de la gestion de l'eau potable et aux différentes études dans ce domaine.
7101.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
7101.351000.00	Bénéfice escompté du chapitre "eau potable", versé à la réserve au bilan.
7101.361200.00	Contribution d'achats d'eau au SIVAMO.
7101.370100.00	Redevance cantonale sur la vente d'eau (70 centimes par litre).
7101.394000.00	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé de l'eau potable. Le calcul se base sur le montant net (investissements ./ réserve) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur de l'eau potable, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
7101.421000.00	Montant des taxes administratives refacturées aux administrés.
7101.424000.00	Recettes de la location des compteurs.
7101.424000.01	Refacturation de pose de compteurs de chantier, de détections de fuites, de prises d'eau aux hydrants, de coupures et remises en eau, d'interventions diverses du service des eaux.
7101.425000.00	Nous estimons la vente d'eau à 950'000 m3 en 2014.
7101.460200.00	Subvention de l'Etat aux frais administratifs de la facturation de l'eau et du calcul de la redevance cantonale.
7201.309900.00	Frais de formation FES pour l'exploitant de la STEP.
7201.310100.00	Entretien des filtres de la biologie et contrats de maintenance.
7201.310100.01	Coût de traitement des boues.
7201.310300.00	Abonnement et mise à jour des normes FES.
7201.311000.00	Achat de matériel pour le traitement des boues, achats de compteurs.

7201.311100.00	Acquisition d'appareils de contrôle des nitrates et divers, contrat de maintenance Certas.
7201.311200.00	Achat de vêtements et chaussures pour le personnel, CHF 500. — par employé.
7201.312000.00	Chauffage, électricité et location des lignes téléphoniques et évacuation des boues.
7201.313000.00	Traitement et élimination des boues.
7201.313000.01	Cotisation FES et autres.
7201.313200.00	Relevés SIG – Newis.
7201.314300.00	Entretien des BEP (bassins d'eau de pluie), DO (déversoirs d'orage), des STEP (stations d'épuration des eaux) et des STAP (stations de pompage), remplacement des regards, fuites, entretien des déversoirs(campagne annuelle).
7201.314400.00	Entretien des STEP communales.
7201.315100.00	Entretien et contrats de maintenance.
7201.316000.00	Charge locative de terrains loués à des privés.
7201.318100.00	Estimation des pertes dues aux mauvais payeurs.
7201.330031.00	Amortissements des investissements liés aux ouvrages de génie civil.
7201.330091.00	Amortissements des investissements liés aux études des PGEE.
7201.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
7201.361200.00	Dédommagement A4EOVR à Neuchâtel.
7201.394000.00	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé de l'assainissement. Le calcul se base sur le montant net (investissements ./ . réserve) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur de l'assainissement, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
7201.421000.00	Même remarque que pour la rubrique 7101.421000.00
7201.425000.00	Calcul basé sur la vente d'eau, voir rubrique 7101.425000.00.
7201.425000.02	Facturation de la taxe de drainage aux agriculteurs, à raison CHF 30. — par hectare.
7201.430900.00	Autres recettes liées à l'assainissement.
7201.430900.01	Même remarque que ci-dessus.
7201.451000.00	Déficit estimé du chapitre "assainissement", prélevé de la réserve au bilan.
7301.310100.00	Achat de petites fournitures diverses pour l'exploitation des déchetteries, location de bennes.
7301.311100.00	Achat de matériel divers pour l'exploitation des déchetteries.
7301.311200.00	Coût de l'équipement des employés des déchetteries (vêtements et chaussures).
7301.313000.00	Coût des tournées de ramassage des déchets urbains par l'entreprise Botteron.
7301.313000.01	Coût du ramassage et du traitement des déchets encombrants, y compris bois et plastiques.
7301.313000.02	Coût du ramassage au porte à porte et du traitement des déchets verts.
7301.313000.03	Coût du ramassage et du traitement de la ferraille.
7301.313000.04	Coût ramassage et du traitement des huiles minérales.
7301.313000.05	Coût du ramassage et du traitement du verre.
7301.313000.06	Coût du ramassage et du traitement du papier.
7301.315100.00	Service des compacteurs et bennes des déchetteries.

7301.318100.00	Eventuelles pertes sur débiteurs pour les taxes déchets.
7301.330061.00	Amortissements des investissements liés aux installations dans les déchetteries.
7301.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
7301.361100.00	Coût du traitement et de l'élimination des déchets spéciaux.
7301.361200.00	Participation à la déchèterie de Plaines Roches, soit 200 habitants à CHF 21.— par habitant, réservée aux habitants de Chaumont.
7301.424000.00	Estimation de la taxe déchets (pas de recul sur 2013).
7301.426000.00	Estimation de la rétrocession Vadec sur la vente des sacs (pas de recul sur 2013).
7301.426000.01	Estimation de la rétrocession de Vadec sur le recyclage du verre et du papier.
7301.451000.00	Déficit escompté du chapitre "déchets ménages", prélevé à la réserve au bilan.
7303.313000.01	Coût du traitement des déchets des entreprises facturé au poids.
7303.424000.00	Estimation de la taxe déchets des entreprises utilisant des sacs.
7303.424000.01	Estimation de la taxe déchets des entreprises taxées au poids.
7303.426000.00	Estimation de la rétrocession Vadec sur la vente des sacs (pas de recul sur 2013).
7303.451000.00	Déficit escompté du chapitre "déchets entreprises", prélevé à la réserve au bilan.
7710.313000.00	Le gravage des plaques des murs cinéraires est refacturé aux familles.
7710.313000.01	Location des machines pour l'excavation des tombes.
7710.314000.00	Entretien des cimetières basé sur les comptes 2013.
7710.424000.00	Y compris la refacturation des plaques cinéraires.
7900.300100.00	Il est estimé 1 séance en 2014.
7900.313000.00	Moyenne des budgets 2012 et des comptes 2011, basée sur 12 communes, extrapolée à 15, en tenant compte également des recettes des sanctions de plans des 15 communes. Le montant comprend également les frais d'architectes-conseils.
7900.313200.00	Une partie des honoraires des bureaux spécialisés dans les plans directeurs et les révisions des plans d'aménagement étant comptabilisés dans les investissements, avec les coûts de réalisation, cette rubrique prévoit les coûts des bureaux spécialisés pour des interventions spécifiques et pas en lien avec des projets d'investissements.
7900.330090.00	Amortissements principalement liés aux investissements consentis pour les plans d'aménagement.
7900.363500.00	Cotisation de CHF 2.50 par habitant. Le budget 2014 est calculé avec 16'300 habitants.
7900.363500.01	Cotisation de CHF 4.— par habitant des villages de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Villiers et Le Pâquier, seuls membres de l'Association Parc Chasseral à ce jour. Le budget 2014 est calculé avec 6'600 habitants.
7900.421000.00	Chiffre au budget 2013 surévalué par rapport à une erreur de transcription. Montant au budget 2014 réévalué en fonction des montants réellement facturés (CHF 100'000.-- d'émoluments de janvier à septembre 2013).
7900.426000.00	Récupération de la part des émoluments cantonaux par rapport au compte 7900.313000.00.
8120.314000.00	Participation aux améliorations foncières.
8120.330000.00	Amortissements des investissements liés aux améliorations foncières.
8200.309900.00	Frais de formation des gardes forestiers et frais de déplacements.
8200.310100.00	Petites fournitures diverses.

8200.311200.00	Achat de vêtements, chaussures et matériel spécialisé.
8200.313000.00	Estimation du coût du façonnage et du débardage ainsi que des frais de transports.
8200.314400.00	Entretien des cabanes forestières.
8200.314500.00	Soins à la jeune forêt.
8200.314500.01	Entretien des chemins et éparage.
8200.314500.02	Au vu des restrictions budgétaires, le projet du bicentenaire, à savoir un sentier didactique à Cernier avec des bancs, est reporté à un exercice ultérieur.
8200.315100.00	Service et réparation des outils (tronçonneuses etc..).
8200.319900.00	Courses, pompes, prestations A, cotisations, travaux pour tiers.
8200.330050.00	Amortissements des investissements liés aux cabanes forestières et aux hangars forestiers.
8200.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
8200.349900.00	Escomptes sur ventes de bois.
8200.361100.00	Participation au salaire de l'ingénieur forestier.
8200.389200.00	Une réserve obligatoire de 5%, calculée sur les ventes de bois, desquelles on déduit les frais de façonnage et débardage, est comptabilisée sous cette rubrique.
8200.425000.00	Les ventes de bois de service sont estimées au prix moyen de CHF 95.— pour les résineux et de CHF 65.— pour les feuillus.
8200.425000.01	Les ventes de bois d'industrie sont estimées au prix moyen de CHF 45.— pour les résineux et de CHF 50.— pour les feuillus.
8200.425000.02	Les ventes de bois de feu aux privés sont estimées au prix moyen de CHF 70.— pour les feuillus, les ventes de bois de déchetage résineux le sont à CHF 33.-- et CHF 51.— pour les feuillus.
8200.425000.03	Ventes de perches et de piquets.
8200.426000.00	Revenus des travaux des forestiers effectués pour des privés.
8200.430900.00	Revenus des travaux effectués pour Valangin.
8200.447200.00	Revenus des locations des cabanes CHF 5'000.-- / Revenus des travaux pour tiers par les forestiers de cantonnement.
8200.460000.00	Remboursement des droits de douane sur les carburants.
8200.463100.00	Subventions selon projets REALISES durant l'année.
8400.360100.00	Quote-part à Tourisme neuchâtelois sur les revenus des taxes de séjour des touristes.
8400.363400.00	Cotisation de CHF 3.— par habitant à Tourisme neuchâtelois, estimation basée sur 16'000 habitants.
8400.460190.00	Revenus provenant des taxes de séjour des touristes.
8500.313000.00	Estimation des frais de mise en place de projets en lien avec le développement économique, comme par exemple les rencontres avec les groupes d'intérêts, et découlant des projets proposés par les ateliers du développement de la commune en septembre et octobre 2013.
8500.450100.00	Selon le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une réserve affectée au développement de la commune de Val-de-Ruz et à la promotion régionale. En relation avec la rubrique ci-dessus.
8710.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
8710.460110.00	Redevances d'utilisation du sol encaissées par Groupe E et reversées à la commune.
8731.312000.00	Transport de l'énergie produite par les installations photovoltaïques de Cernier (école enfantine) et Savagnier (complexe communal).
8731.314400.00	Entretien des installations photovoltaïques de Cernier et Savagnier.



8731.425000.00	Energie produite par les installations photovoltaïques de Cernier (école enfantine) 21'000 kWh/an et de Savagnier (complexe communal) 27'800 kWh/an, reprise par ewz à 41 cts/kWh.
8790.370200.00	Honoraires d'ingénieurs pour clore le projet SOLUTION en octobre 2014.
8790.460110.00	Redevances Viteos sur les ventes de gaz. Cette redevance, basée sur l'énergie prise en compte à Val-de-Ruz (30'820'000 kWh), est dégressive annuellement jusqu'à son extinction prévue en 2023.
8790.463800.00	Facturation des heures passées à la gestion du projet SOLUTION par l'administrateur de l'énergie.
8791.312000.00	Exploitation des chauffages à distance (CAD) de Chézard-Saint-Martin (820'000 kWh) et de Coffrane (530'000 kWh), reprise des données connues actuellement. Domaine autofinancé dont l'exploitation est à revoir.
8791.314400.00	Entretien des chauffages à distance (CAD) de Coffrane, Vilars, Savagnier, Le Pâquier, Dombresson, etc...
8791.330041.00	Amortissements des investissements liés aux installations de chauffage à distance.
8791.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
8791.394000.00	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé du chauffage à distance. Le calcul se base sur le montant net (investissements + avance au bilan) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur du chauffage à distance, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
8791.425000.00	Ventes d'énergie des CAD de Chézard-Saint-Martin et Coffrane. Domaine autofinancé dont l'exploitation est à revoir.
8791.489300.00	Déficit escompté du chapitre "chauffage à distance", prélevé à la réserve au bilan.
9100.318100.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, pour les remises d'impôts, les abandons de créances, les actes de défaut de biens et les non-valeurs.
9100.340000.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, pour les intérêts versés aux contribuables.
9100.400000.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, concernant les recettes fiscales des années 2013 et 2014.
9100.400010.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, concernant les recettes fiscales des années 1998 à 2012.
9100.400060.00	Estimation basée sur le cumul des comptes 2011 et 2012 des anciennes communes.
9100.400100.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, concernant les recettes fiscales des années 2013 et 2014.
9100.400110.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, concernant les recettes fiscales des années 1998 à 2012.
9100.400200.00	Estimation basée sur les comptes 2011 et 2012 des anciennes communes, faute d'informations de l'Etat.
9100.400200.01	Estimation basée sur les comptes 2011 et 2012 des anciennes communes, faute d'informations de l'Etat.
9100.400900.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013.
9100.401000.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes morales de l'Etat au 30.08.2013, ainsi que des informations du service des communes, pour les années 2013 et 2014.
9100.401010.00	Estimation basée sur les comptes 2011 et 2012 des anciennes communes, faute d'informations de l'Etat.
9100.440100.00	Estimation basée sur les tableaux de bord des impôts des personnes physiques de l'Etat au 30.08.2013, pour les intérêts facturés aux contribuables.

9100.440100.01	Estimation basée sur les comptes 2011 et 2012 des anciennes communes, faute d'informations de l'Etat.
9100.440100.02	Estimation basée sur les comptes 2011 et 2012 des anciennes communes, faute d'informations de l'Etat.
9100.460100.00	Faute de décision quant à la nouvelle répartition fiscale, décision a été prise de prévoir le même montant que pour le budget 2013.
9101.360100.00	Versement de CHF 30.- pour 1'250 chiens non exonérés pour des motifs reconnus par la loi.
9101.402100.00	Estimation identique à celle prévue en 2013, l'impôt foncier 2013 facturé par le canton n'ayant pas évolué.
9101.403300.00	Encaissement de 1'200 taxes à CHF 120.- (une centaine de chiens bénéficie d'exonérations prévues par la loi cantonale et le règlement communal).
9500.412000.00	Part revenant à la commune sur les patentes d'établissements publics.
9610.313000.00	Frais bancaires et frais de courtage, pour les emprunts conclus via le courtier de la commune, généralement à raison de 0.015% sur le montant d'emprunt, multiplié par la durée.
9610.340100.00	Dette sur les emprunts conclus pour une durée égale ou inférieure à 1 an. Il est prévu de garder environ 20% de la dette dans cette catégorie, afin de pouvoir procéder à des remboursements en tout temps.
9610.340600.00	En 2014, c'est environ 14.8 millions d'emprunts qui arriveront à échéance. Compte tenu de l'évolution des marchés et des prévisions, nous envisageons de procéder à des renouvellements sur des périodes à moyen terme (4-8 ans) en 2014. Le long terme a été privilégié sur 2013, compte tenu des taux extrêmement bas. L'objectif étant de maintenir un taux moyen de la dette aux alentours de 2.2 à 2.3%. La dette moyenne devrait s'élever aux alentours de 108 millions.
9610.440000.00	Intérêts créanciers sur les comptes courants ou les comptes épargne.
9610.440200.00	Intérêts créanciers des placements.
9610.442000.00	Dividendes provenant des différentes actions.
9610.494000.01	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé de l'eau potable. Le calcul se base sur le montant net (investissements ./ réserve) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur de l'eau potable, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
9610.494000.02	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé de l'assainissement. Le calcul se base sur le montant net (investissements ./ réserve) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur de l'assainissement, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
9610.494000.03	Imputation des intérêts de la dette au chapitre autofinancé du chauffage à distance. Le calcul se base sur le montant net (investissements + avance au bilan) des investissements au bilan de la commune au 01.01.2013, pour le secteur du chauffage à distance, multiplié par le taux moyen de la dette globale, estimé à 2.2%.
9630.343000.00	Entretien des jardins de Fontainemelon et Montmollin.
9630.343100.00	Entretien de tous les immeubles de rente du patrimoine financier non essentiels à l'activité communale.
9630.343110.00	Petit matériel d'entretien ou de nettoyage.
9630.343120.00	Changements d'électroménagers lors de réfections d'appartements.
9630.343130.00	Contrats d'entretien divers.
9630.343140.00	Garanties des contrats des machines à laver et à sécher basées sur les comptes 2013.
9630.343910.00	Energie, gaz, eau, combustible : prix jugés constant par rapport à 2013.
9630.343940.00	Part de la prime d'assurance véhicules auprès d'Axa Winterthur, de la RC entreprises auprès de la Bâloise et de la protection juridique auprès de Protekta.
9630.343950.00	Annonces d'appartements vacants, déneigement, téléphones, basés sur les comptes 2013.
9630.343990.00	Pertes sur créances ou remboursements de locataires.

9630.424000.00	Recettes des machines à laver et à sécher. Estimation basée sur les comptes 2013.
9630.443000.00	Loyers, fermages et droits de superficie des biens du patrimoine financier, basés sur les comptes 2013.
9630.443900.00	Remboursements suite aux décomptes de charges. Estimation basée sur les comptes 2012.
9630.443910.00	Remboursements de dégâts provoqués par des tiers.
9990.900000.00	Le budget 2014 présente un excédent de revenus de CHF 8'340.08.

- Priorité 1** Crédit indispensable et obligatoire : projet déjà engagé, découlant d'une base légale ou d'une décision convenue avec un autre partenaire (Etat, commune ou tiers) allié à un impératif de santé et de sécurité publiques
- Priorité 2** Crédit indispensable mais avec une marge de manœuvre en matière de planification : projet n'ayant pas fait l'objet d'une décision convenue avec un autre partenaire allié à un impératif de santé ou de sécurité publiques
- Priorité 3** Utile mais pas indispensable dans l'immédiat

## Définition des notions de priorités

## Crédits en cours

Libellé	Priorité	Date arrêté CG	Montants votés			Budget 2014			PF 2015			PF 2016			PF 2017		
			Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets
Cernier, traversée, réfection eaux et routes	1	09.01.2012	3'351'000	-1'030'000	2'321'000	1'418'681	-436'102	982'579									
	1	08.03.2012	625'000	-56'000	569'000	264'625	-23'710	240'915									
VDR, Energie, Mise à niveau légale de l'éclairage public	1	26.08.2013	914'904	-241'704	673'200	217'450	-57'450	160'000	258'220	-68'220	190'000	181'000	-47'800	133'200			
VDR, Eaux, PDER (Plan Directeur des Eaux Régionales)	1	03.11.2011	50'000	-20'000	30'000	16'400	-6'600	9'800									
	1	13.09.2012	425'000	-150'000	275'000	139'400	-49'200	90'200									
Cernier, Bois Noir, Stand, Crêt-debély, Chasseral, Guillaume Farel, Réaménagement routier, eaux, CAD	1	02.07.2012	1'530'000	-630'000	900'000	833'000	-343'000	490'000	697'000	-287'000	410'000						
	1	28.06.2010	3'000'000	-512'500	2'487'500				1'500'000	-256'250	1'243'750	1'500'000	-256'250	1'243'750			
Dombresson, traversée, réfection eaux et routes	1	26.01.2012	2'930'000	-825'000	2'105'000	1'201'300	-335'950	865'350									
	1	02.07.2012	1'080'000	0	1'080'000	442'800		442'800									
	1	29.04.2013	3'630'000	-875'000	2'755'000	1'488'300	-356'450	1'131'850									
Boudevilliers, Sous-le-Village, Equipement du quartier	1	15.12.2008	176'730	0	176'730				370'000		370'000						
Route du Mont-Racine	1	19.04.2012	1'100'000	-300'000	800'000	123'290	-33'290	90'000									
Les Hauts-Geneveys, viabilisation du quartier "Le Calendrier"	1	26.08.2013	584'600	-381'417	203'183	488'834	-318'964	169'870									
VDR, Eaux, PGEER (Plan Général d'Evacuation des Eaux Régionales)	2	13.09.2012	2'450'000	-980'000	1'470'000				250'000	-100'000	150'000						
Réservoir Engollon	2	27.09.2010	530'000	0	530'000				150'000		150'000	153'000		153'000			
<b>Totaux</b>			<b>22'377'234</b>	<b>-6'001'621</b>	<b>16'375'613</b>	<b>6'634'080</b>	<b>-1'960'716</b>	<b>4'673'364</b>	<b>3'225'220</b>	<b>-711'470</b>	<b>2'513'750</b>	<b>1'834'000</b>	<b>-304'050</b>	<b>1'529'950</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Crédits à solliciter

Libellé	Priorité	Date arrêté CG	Montants planifiés			Budget 2014			PF 2015			PF 2016			PF 2017		
			Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets
Dombresson, Les Empètières, plan de quartier	1	-	360'000	-260'000	100'000	360'000	-260'000	100'000									
Améliorations foncières	1	-	1'188'400		1'188'400	297'100		297'100	297'100		297'100	297'100		297'100	297'100		297'100
Collège de Fontainemelon	1	-	125'000		125'000	125'000		125'000									
Immeuble Robert 26 Fontainemelon	1	-	287'187		287'187	180'187		180'187							100'000		100'000
Avenir des fontaines et alentours	2	-	55'000		55'000				55'000		55'000						
VDR, Ancienne STEP, désaffectation et surveillance des eaux souterraines	2	-	600'000		600'000				200'000		200'000	200'000		200'000	200'000		200'000
Contournement de Fontaines	2	-	3'500'000	-1'400'000	2'100'000				2'450'000	-980'000	1'470'000	1'050'000	-420'000	630'000			
Ferme Matile à Fontainemelon	2	-	500'000		500'000				500'000		500'000						
Fontainemelon, Assainissement du réservoir d'eau	2	-	800'000	-140'000	660'000	200'000	-20'000	180'000	600'000	-120'000	480'000						
Logiciel EAGLE pour service du feu	2	-	50'000	-10'000	40'000	50'000	-10'000	40'000									
Plan directeur d'aménagement de Val-de-Ruz	2	-	200'000	-50'000	150'000	140'000	-40'000	100'000	60'000	-10'000	50'000						
Cernier, Rte de Neuchâtel, assainissement des réseaux d'eau	3	-	700'000	-125'000	575'000				182'610	-32'610	150'000	517'390	-92'390	425'000			
A4EOVR	3	-	500'000		500'000				500'000		500'000						
Chézard, Rue des Esserts, Réalisation mesures PGEE	3	-	800'000	-70'000	730'000				680'000	-60'000	620'000	120'000	-10'000	110'000			
Savagnier remplacement des chaudières du chauffage à distance	3	-	205'000		205'000				205'000		205'000						
Collège de La Fontenelle	3	-	120'000		120'000				120'000		120'000						
Etude des infrastructures sportives	3	-	50'000		50'000				50'000		50'000						

Libellé	Priorité	Date arrêté CG	Montants planifiés			Budget 2014			PF 2015			PF 2016			PF 2017		
			Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets	Bruts	Revenus	Nets
Etude du patrimoine du PA + Crédit-cadre entretien	3	-	725'000		725'000				325'000		325'000	200'000		200'000	200'000		200'000
Etude du patrimoine du PF + Crédit-cadre entretien	3	-	725'000		725'000				325'000		325'000	200'000		200'000	200'000		200'000
Immeuble Cernier Centre	3	-	521'000		521'000							521'000		521'000			
Machines TP et forêts	3	-	20'000		20'000				20'000		20'000						
Piscine Fontenelle	3	-	60'000		60'000				60'000		60'000						
Piscine Les Geneveys-sur-Coffrane	3	-	170'000		170'000				170'000		170'000						
Réfection Rte de l'Eglise Dombresson	3	-	1'300'000	-152'000	1'148'000				1'300'000	-152'000	1'148'000						
Temple de Boudevilliers	3	-	100'000		100'000				100'000		100'000						
Temple de Fontainmelon	3	-	150'000		150'000							150'000		150'000			
Tenues service du feu	3	-	180'000		180'000				60'000		60'000	60'000		60'000	60'000		60'000
Tonne-pompe service du feu	3	-	1'000'000	-300'000	700'000				1'000'000	-300'000	700'000						
Véhicule de transports service du feu	3	-	285'000	-85'000	200'000				285'000	-85'000	200'000						
Véhicules TP	3	-	500'000		500'000				500'000		500'000						
<b>Totaux</b>			<b>15'776'587</b>	<b>-2'592'000</b>	<b>13'184'587</b>	<b>1'352'287</b>	<b>-330'000</b>	<b>1'022'287</b>	<b>10'044'710</b>	<b>-1'739'610</b>	<b>8'305'100</b>	<b>3'315'490</b>	<b>-522'390</b>	<b>2'793'100</b>	<b>1'057'100</b>	<b>0</b>	<b>1'057'100</b>
<b>Totaux globaux</b>			<b>38'153'821</b>	<b>-8'593'621</b>	<b>29'560'200</b>	<b>7'986'367</b>	<b>-2'290'716</b>	<b>5'695'651</b>	<b>13'269'930</b>	<b>-2'451'080</b>	<b>10'818'850</b>	<b>5'149'490</b>	<b>-826'440</b>	<b>4'323'050</b>	<b>1'057'100</b>	<b>0</b>	<b>1'057'100</b>
<b>Totaux par priorité</b>	<b>1</b>		<b>21'357'821</b>	<b>-5'281'621</b>	<b>16'076'200</b>	<b>7'596'367</b>	<b>-2'220'716</b>	<b>5'375'651</b>	<b>3'122'320</b>	<b>-611'470</b>	<b>2'510'850</b>	<b>1'978'100</b>	<b>-304'050</b>	<b>1'674'050</b>	<b>397'100</b>	<b>0</b>	<b>397'100</b>
	<b>2</b>		<b>8'685'000</b>	<b>-2'580'000</b>	<b>6'105'000</b>	<b>390'000</b>	<b>-70'000</b>	<b>320'000</b>	<b>4'265'000</b>	<b>-1'210'000</b>	<b>3'055'000</b>	<b>1'403'000</b>	<b>-420'000</b>	<b>983'000</b>	<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>200'000</b>
	<b>3</b>		<b>8'111'000</b>	<b>-732'000</b>	<b>7'379'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'882'610</b>	<b>-629'610</b>	<b>5'253'000</b>	<b>1'768'390</b>	<b>-102'390</b>	<b>1'666'000</b>	<b>460'000</b>	<b>0</b>	<b>460'000</b>













424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>46 Revenus de transfert</b>	<b>-81'435.00</b>	<b>-81'435.00</b>	<b>-81'435.00</b>	<b>-81'435.00</b>	<b>-81'435.00</b>	<b>-81'435.00</b>
460 Quotes-parts à des revenus	-81'435.00	-81'435.00	-81'435.00	-81'435.00	-81'435.00	-81'435.00
<b>6 TRANSPORTS</b>	<b>4'732'511.76</b>	<b>4'763'264.00</b>	<b>4'795'110.00</b>	<b>4'828'101.00</b>	<b>4'862'293.00</b>	<b>4'897'745.00</b>
<b>30 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'980'830.00</b>	<b>1'990'699.00</b>	<b>2'000'617.00</b>	<b>2'010'584.00</b>	<b>2'020'601.00</b>	<b>2'030'669.00</b>
300 Autorités et commissions	2'100.00	2'100.00	2'100.00	2'100.00	2'100.00	2'100.00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitat	1'612'505.00	1'620'568.00	1'628'671.00	1'636'814.00	1'644'998.00	1'653'223.00
303 Travailleurs temporaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
304 Allocations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
305 Cotisations patronales	361'225.00	363'031.00	364'846.00	366'670.00	368'503.00	370'346.00
309 Autres charges de personnel	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'e</b>	<b>1'662'850.00</b>	<b>1'662'850.00</b>	<b>1'662'850.00</b>	<b>1'662'850.00</b>	<b>1'662'850.00</b>	<b>1'662'850.00</b>
310 Charges de matériel et de marchandises	55'000.00	55'000.00	55'000.00	55'000.00	55'000.00	55'000.00
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	124'000.00	124'000.00	124'000.00	124'000.00	124'000.00	124'000.00
312 Alimentation et élimination	180'000.00	180'000.00	180'000.00	180'000.00	180'000.00	180'000.00
313 Prestations de services et honoraires	154'400.00	154'400.00	154'400.00	154'400.00	154'400.00	154'400.00
314 Travaux de gros entretien	1'040'000.00	1'040'000.00	1'040'000.00	1'040'000.00	1'040'000.00	1'040'000.00
315 Entretien des biens meubles et immobilisations inc	80'000.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	6'450.00	6'450.00	6'450.00	6'450.00	6'450.00	6'450.00
317 Dédommagements	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
319 Diverses charges d'exploitation	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00
<b>33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>417'666.76</b>	<b>438'550.00</b>	<b>460'478.00</b>	<b>483'502.00</b>	<b>507'677.00</b>	<b>533'061.00</b>
330 Immobilisations corporelles du PA	417'666.76	438'550.00	460'478.00	483'502.00	507'677.00	533'061.00
<b>34 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>	<b>4'200.00</b>
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00
<b>36 CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>985'305.00</b>	<b>985'305.00</b>	<b>985'305.00</b>	<b>985'305.00</b>	<b>985'305.00</b>	<b>985'305.00</b>
361 Dédommagements à des collectivités publiques	985'305.00	985'305.00	985'305.00	985'305.00	985'305.00	985'305.00
<b>39 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
393 Frais administratifs et d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>42 Taxes</b>	<b>-117'340.00</b>	<b>-117'340.00</b>	<b>-117'340.00</b>	<b>-117'340.00</b>	<b>-117'340.00</b>	<b>-117'340.00</b>
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	-6'000.00	-6'000.00	-6'000.00	-6'000.00	-6'000.00	-6'000.00
425 Recette sur ventes	-78'840.00	-78'840.00	-78'840.00	-78'840.00	-78'840.00	-78'840.00
426 Remboursements	-32'500.00	-32'500.00	-32'500.00	-32'500.00	-32'500.00	-32'500.00
<b>43 Revenus divers</b>	<b>-11'000.00</b>	<b>-11'000.00</b>	<b>-11'000.00</b>	<b>-11'000.00</b>	<b>-11'000.00</b>	<b>-11'000.00</b>
430 Revenus d'exploitation divers	-11'000.00	-11'000.00	-11'000.00	-11'000.00	-11'000.00	-11'000.00
<b>46 Revenus de transfert</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>
463 Subventions des collectivités publiques et des tie	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00
<b>49 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp</b>	<b>-185'000.00</b>	<b>-185'000.00</b>	<b>-185'000.00</b>	<b>-185'000.00</b>	<b>-185'000.00</b>	<b>-185'000.00</b>
491 Prestations de services	-185'000.00	-185'000.00	-185'000.00	-185'000.00	-185'000.00	-185'000.00
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TE</b>	<b>770'579.00</b>	<b>882'539.00</b>	<b>999'759.00</b>	<b>1'122'500.00</b>	<b>1'251'036.00</b>	<b>1'385'656.00</b>





370 Subventions à redistribuer	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
<b>38 CHARGES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'000.00</b>
389 Attributions au capital propre	11'000.00	11'000.00	11'000.00	11'000.00	11'000.00	11'000.00
<b>39 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
393 Frais administratifs et d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
394 Intérêts et charges financières théoriques	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
<b>42 Taxes</b>	<b>-1'743'900.00</b>	<b>-1'743'900.00</b>	<b>-1'743'900.00</b>	<b>-1'743'900.00</b>	<b>-1'743'900.00</b>	<b>-1'743'900.00</b>
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
425 Recette sur ventes	-1'693'900.00	-1'693'900.00	-1'693'900.00	-1'693'900.00	-1'693'900.00	-1'693'900.00
426 Remboursements	-50'000.00	-50'000.00	-50'000.00	-50'000.00	-50'000.00	-50'000.00
<b>43 Revenus divers</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-65'000.00</b>
430 Revenus d'exploitation divers	-65'000.00	-65'000.00	-65'000.00	-65'000.00	-65'000.00	-65'000.00
<b>44 Revenus financiers</b>	<b>-77'000.00</b>	<b>-77'000.00</b>	<b>-77'000.00</b>	<b>-77'000.00</b>	<b>-77'000.00</b>	<b>-77'000.00</b>
447 Produit des biens-fonds PA	-77'000.00	-77'000.00	-77'000.00	-77'000.00	-77'000.00	-77'000.00
<b>45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciau</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-29'000.00</b>
450 Prélèvements sur les fonds et financements spécia	-29'000.00	-29'000.00	-29'000.00	-29'000.00	-29'000.00	-29'000.00
<b>46 Revenus de transfert</b>	<b>-1'413'909.00</b>	<b>-1'413'909.00</b>	<b>-1'413'909.00</b>	<b>-1'413'909.00</b>	<b>-1'413'909.00</b>	<b>-1'413'909.00</b>
460 Quotes-parts à des revenus	-963'700.00	-963'700.00	-963'700.00	-963'700.00	-963'700.00	-963'700.00
463 Subventions des collectivités publiques et des tie	-450'209.00	-450'209.00	-450'209.00	-450'209.00	-450'209.00	-450'209.00
<b>48 Revenus extraordinaires de concessions (non pris e</b>	<b>-104'037.15</b>	<b>-104'037.15</b>	<b>-104'037.15</b>	<b>-104'037.15</b>	<b>-104'037.15</b>	<b>-104'037.15</b>
489 Prélèvements sur le capital propre	-104'037.15	-104'037.15	-104'037.15	-104'037.15	-104'037.15	-104'037.15
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>-38'003'793.00</b>	<b>-37'413'677.00</b>	<b>-37'900'711.00</b>	<b>-37'887'681.00</b>	<b>-37'874'586.00</b>	<b>-37'861'426.00</b>
<b>30 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>110'074.00</b>	<b>110'624.00</b>	<b>111'178.00</b>	<b>111'734.00</b>	<b>112'293.00</b>	<b>112'854.00</b>
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitat	90'662.00	91'115.00	91'571.00	92'029.00	92'489.00	92'951.00
304 Allocations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
305 Cotisations patronales	19'412.00	19'509.00	19'607.00	19'705.00	19'804.00	19'903.00
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'e</b>	<b>454'900.00</b>	<b>454'900.00</b>	<b>454'900.00</b>	<b>454'900.00</b>	<b>454'900.00</b>	<b>454'900.00</b>
313 Prestations de services et honoraires	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00
317 Dédommagements	4'900.00	4'900.00	4'900.00	4'900.00	4'900.00	4'900.00
318 Réévaluations sur créances	427'000.00	427'000.00	427'000.00	427'000.00	427'000.00	427'000.00
<b>34 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3'074'899.00</b>	<b>3'087'249.00</b>	<b>3'099'661.00</b>	<b>3'112'135.00</b>	<b>3'124'671.00</b>	<b>3'137'270.00</b>
340 Charges d'intérêt	2'470'000.00	2'482'350.00	2'494'762.00	2'507'236.00	2'519'772.00	2'532'371.00
341 Pertes de change réalisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	604'899.00	604'899.00	604'899.00	604'899.00	604'899.00	604'899.00
344 Réévaluations, immobilisations PF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
349 Différentes charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>36 CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>37'500.00</b>	<b>537'500.00</b>	<b>537'500.00</b>	<b>537'500.00</b>	<b>537'500.00</b>	<b>537'500.00</b>
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00
362 Péréquation financière et compensation des charges	0.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00
<b>40 REVENUS FISCAUX</b>	<b>-37'006'500.00</b>	<b>-37'056'500.00</b>	<b>-37'556'500.00</b>	<b>-37'556'500.00</b>	<b>-37'556'500.00</b>	<b>-37'556'500.00</b>

400 Impôts directs, personnes physiques	-32'577'000.00	-32'577'000.00	-32'577'000.00	-32'577'000.00	-32'577'000.00	-32'577'000.00
401 Impôts directs, personnes morales	-4'100'000.00	-4'150'000.00	-4'650'000.00	-4'650'000.00	-4'650'000.00	-4'650'000.00
402 Autres impôts directs	-185'500.00	-185'500.00	-185'500.00	-185'500.00	-185'500.00	-185'500.00
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	-144'000.00	-144'000.00	-144'000.00	-144'000.00	-144'000.00	-144'000.00
<b>41 Revenus régaliens et de concessions</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>-30'000.00</b>
412 Revenus de concessions	-30'000.00	-30'000.00	-30'000.00	-30'000.00	-30'000.00	-30'000.00
413 Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>42 Taxes</b>	<b>-12'500.00</b>	<b>-12'500.00</b>	<b>-12'500.00</b>	<b>-12'500.00</b>	<b>-12'500.00</b>	<b>-12'500.00</b>
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de s	-12'500.00	-12'500.00	-12'500.00	-12'500.00	-12'500.00	-12'500.00
426 Remboursements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>44 Revenus financiers</b>	<b>-1'781'250.00</b>	<b>-1'781'250.00</b>	<b>-1'781'250.00</b>	<b>-1'781'250.00</b>	<b>-1'781'250.00</b>	<b>-1'781'250.00</b>
440 Revenus des intérêts	-387'000.00	-387'000.00	-387'000.00	-387'000.00	-387'000.00	-387'000.00
442 Revenus de participations PF	-140'000.00	-140'000.00	-140'000.00	-140'000.00	-140'000.00	-140'000.00
443 Produit des biens-fonds PF	-1'254'250.00	-1'254'250.00	-1'254'250.00	-1'254'250.00	-1'254'250.00	-1'254'250.00
<b>46 Revenus de transfert</b>	<b>-2'077'216.00</b>	<b>-1'950'000.00</b>	<b>-1'950'000.00</b>	<b>-1'950'000.00</b>	<b>-1'950'000.00</b>	<b>-1'950'000.00</b>
460 Quotes-parts à des revenus	-1'950'000.00	-1'950'000.00	-1'950'000.00	-1'950'000.00	-1'950'000.00	-1'950'000.00
462 Péréquation financière et compensation des charges	-127'216.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>49 IMPUTATIONS INTERNES (à voir dans un deuxième temp</b>	<b>-773'700.00</b>	<b>-773'700.00</b>	<b>-773'700.00</b>	<b>-773'700.00</b>	<b>-773'700.00</b>	<b>-773'700.00</b>
493 Frais administratifs et d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
494 Intérêts et charges financières théoriques	-773'700.00	-773'700.00	-773'700.00	-773'700.00	-773'700.00	-773'700.00
<b>90 COMPTE DE CLOTURE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
900 Clôture du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
901 Clôture du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total général</b>	<b>-8'340.08</b>	<b>426'355.85</b>	<b>499'378.85</b>	<b>1'088'614.85</b>	<b>1'694'769.85</b>	<b>2'318'587.85</b>



# BUDGET 2014

## Rapport complémentaire du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'amendements

### Table des matières

---

1.	Modifications du budget de fonctionnement 2014 .....	2
1.1.	Mesures de consolidation .....	2
1.2.	Nouvelle évaluation de certaines charges.....	2
1.3.	Plafonnements introduits dans les biens et services .....	3
1.4.	Traitements du personnel administratif et technique communal .....	3
1.5.	Versement de la part de la Commune à la réserve de fluctuations de valeurs à prévoyance.ne.....	4
1.6.	Conclusion .....	4
2.	Compte de financement.....	4
3.	Propositions d'amendements .....	6
3.1.	Amendements au budget 2014 .....	6
3.2.	Amendements de l'arrêté portant approbation du budget 2014.....	6
3.3.	Vote à la majorité qualifiée .....	6
4.	Perspectives et conclusion .....	6
5.	Annexes : propositions d'amendements du Conseil communal .....	8



Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs conseillers généraux,

Dans son rapport à l'appui du budget 2014 et son rapport d'information sur les mesures de consolidation financière, le Conseil communal vous avait informé-e-s de la réforme de la répartition du produit des impôts dont le Grand Conseil a été saisi lors de sa session des 2 et 3 décembre dernier. Il vous avait indiqué qu'il entendait vous remettre un rapport complémentaire si ce projet devait être adopté par le législatif cantonal, le budget 2014 de Val-de-Ruz ayant été établi sans en tenir compte.

Les décisions prises par le Grand Conseil le 2 décembre permettent d'améliorer les recettes fiscales de la Commune, au titre des impôts des personnes physiques et des personnes morales, de l'impôt à la source et de l'impôt des frontaliers de plus de CHF 1,9 million (cf. annexe 1, sous groupe 91). Le budget 2014 de l'Etat a lui aussi été accepté, ce qui permet de lever l'incertitude d'éventuels reports de charges de dernière minute, à l'instar de ceux adoptés par le Grand Conseil en décembre 2012 dans le domaine de l'aide sociale.

Le Conseil communal a encore attendu que ces informations soient confirmées de manière consolidée par le Service des communes (SCOM), ce qui a été fait le 6 décembre 2013.

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal vous propose une série d'amendements au projet de budget 2014 dont la liste figure en annexe 1 et qui tient compte des éléments suivants.

## **1. Modifications du budget de fonctionnement 2014**

---

### **1.1. Mesures de consolidation**

---

Cet apport de recettes supplémentaires permet au Conseil communal, comme il s'y était engagé, de vous proposer de lever les mesures de consolidation temporaires envisagées dans la version actuelle du budget 2014.

La fermeture des guichets décentralisés de Villiers et de Vilars est néanmoins maintenue. Pour rappel, la Commission de gestion et des finances (CGF) souscrit à cette mesure structurelle, donc pérenne, qui est fondée sur la très faible utilisation de cette prestation. Le Conseil communal a déjà eu l'occasion de relever que les locaux libérés à Villiers et à Vilars seront prioritairement réaffectés à des missions de service à la population, publiques ou privées.

### **1.2. Nouvelle évaluation de certaines charges**

---

Le Conseil communal a également eu la possibilité de revoir l'évolution de certaines charges sur la base des prévisions les plus récentes, notamment celles qui concernent l'accueil préscolaire. Il est très difficile d'estimer avec suffisamment de recul l'impact de la nouvelle loi qui déploie ses effets depuis 2012.

La Commune n'exerce aucune influence sur le choix des parents de confier leurs enfants à une structure établie à Val-de-Ruz ou dans une autre commune. Les dépenses de ce secteur sont donc estimées sur la base des exercices précédents et des factures qui nous parviennent en cours d'année.

Il s'avère que de nombreux décomptes ont été adressés à la Commune dans la seconde partie du mois de novembre 2013, nous obligeant à réviser les prévisions. Sur cette base, le Conseil communal propose de revoir à la hausse les sommes inscrites au budget 2014, à hauteur de CHF 400'000 (cf. annexe 1, groupe 54).

### 1.3. Plafonnements introduits dans les biens et services

---

Les objectifs du budget 2014 ont été atteints grâce à d'importantes mesures de modération de la croissance des charges dans le secteur des biens et services (groupe 31).

Le Conseil communal vous propose de réduire partiellement les efforts des dicastères en particulier dans la scolarité obligatoire (acquisitions d'équipements dans les trois cycles), la gestion du patrimoine, notamment l'entretien des bâtiments, ainsi que les routes.

Par ailleurs, il vous propose de revoir les montants alloués aux consultations juridiques (rubrique 1110.313200.00) et aux expertises en matière d'aménagement du territoire (rubrique 7900.313200.00) en leur attribuant respectivement une somme supplémentaire de CHF 30'000 et CHF 20'000, ce qui permettra d'accélérer le traitement de certains dossiers. Il est également proposé de remettre une somme de CHF 25'000 pour réaliser sur un seul exercice au lieu de deux les projets en matière d'archivage.

### 1.4. Traitements du personnel administratif et technique communal

---

Dans son programme de législature, le Conseil communal s'est fixé comme objectif d'accorder deux échelons au personnel administratif et technique durant la législature, ceci pour autant que la situation financière de la Commune le permette.

En effet, à l'inverse des augmentations automatiques prévues par la législation et la réglementation cantonales pour le personnel enseignant et le personnel de l'Etat, l'évolution des traitements du personnel administratif et technique communal est dictée par notre situation financière.

Avec les décisions du Grand Conseil, le Conseil communal estime que les conditions sont réunies pour vous proposer d'accorder en 2014 un échelon supplémentaire au personnel administratif et technique, soit une augmentation de charges totale de quelque CHF 140'000, dont CHF 113'000 pour les salaires et CHF 27'000 pour les charges sociales. A relever que cette mesure ne concerne pas les traitements des membres du Conseil communal.

Cette augmentation est justifiée par l'engagement remarquable des collaborateurs-trices de Val-de-Ruz en 2013 et les efforts qui leur seront encore demandés pour consolider notre organisation et mener les projets qui leur seront confiés dans les années à venir.

## 1.5. Versement de la part de la Commune à la réserve de fluctuations de valeurs à prévoyance.ne

---

Le 21 novembre dernier, le SCOM a adressé une directive aux Conseils communaux sur la manière de comptabiliser le versement de la part communale à la réserve de fluctuations de valeurs. Pour rappel, votre Autorité a adopté, le 19 décembre 2012, un arrêté autorisant la création d'une réserve affectée à cet effet.

Contrairement aux indications qui nous ont été communiquées au début de l'établissement du budget 2014, le versement de la part communale ne pourra pas être effectué sous la forme d'une opération de bilan, comme envisagé initialement ; il devra transiter par le compte de fonctionnement. On relèvera que la directive du SCOM a suscité des réactions de la part de plusieurs communes. Certaines d'entre elles ont interpellé le chef du Département des finances et de la santé (DFS) lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) du 5 décembre 2013. Les principes fixés dans la directive du SCOM n'ont pas été remis en cause.

Les amendements proposés tiennent ainsi compte des injonctions du SCOM : le paiement de CHF 3'800'000 figure sous rubrique 0220.305200.00 et le prélèvement à la réserve qui le compense, sous rubrique 0220.451100.00.

## 1.6. Conclusion

---

En résumé, le compte de fonctionnement boucle sur une amélioration des recettes de CHF 1,9 million et une augmentation des charges de quelque CHF 1,4 million, ce qui permet de dégager un excédent de revenu de CHF 539'750.

## 2. Compte de financement

---

Les amendements proposés par le Conseil communal ont les incidences suivantes sur le compte de financement :

- a) Par rapport à la version initiale du budget 2014, l'excédent de revenus de CHF 539'750 du compte de fonctionnement réalisé avec les amendements permet d'améliorer le degré d'autofinancement qui passe de 76 à 85% (cf. tableau 1, colonnes 2 et 3). Pour rappel, le MCH2 recommande un degré d'autofinancement de 80 à 100% avec une conjoncture comme celle que nous traversons. Mais notre taux d'endettement net de 185% nous obligerait à atteindre un degré d'autofinancement de 100% si la nouvelle loi sur les finances était en vigueur.
- b) Les charges et les revenus du compte de fonctionnement augmentent de CHF 3'800'000 entre le budget 2014 amendé sans prélèvement à la Réserve de fluctuation de valeurs (RFV - tableau 1, colonne 3) et le budget 2014 comptabilisant la RFV selon les directives du SCOM (tableau 1, colonne 4).

- c) Les prélèvements à des fonds et financements spéciaux augmentent de CHF 3'800'000 pour tenir compte des instructions du SCOM (tableau 1, colonne 4), alors que le paiement via une opération de bilan disparaît (tableau 1, colonne 3).
- d) Les prélèvements à des fonds et financement spéciaux influencent le degré d'autofinancement qui passe de 85 à 19%, avec le mode de comptabilisation de la RFV préconisée par le SCOM (tableau 1, colonnes 3 et 4).
- e) On constate toutefois que le choix du mode de comptabilisation de la RFV n'influence pas l'insuffisance de trésorerie. L'excédent de revenu permet toutefois de la réduire, ce qui signifie que notre Commune devra moins recourir à l'emprunt.

**Tableau 1 : Aperçu du compte de financement de la Commune de Val-de-Ruz : comparaison entre les prévisions pour 2013 (1) et le budget 2014, dans ses versions initiale (2), amendée (3) et tenant compte du mode de comptabilisation de la réserve de fluctuations de valeurs (RFV) exigée par le Service des communes (SCOM), dans sa lettre du 21 novembre 2013 (4)**

Rubriques	PR2013 (1)	B2014 (initial) (2)	B2014 (amendé, sans RFV) (3)	B2014 (définitif, avec direc- tives du SCOM du 21.11.2013) (4)
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Total des charges	75'304'949	69'394'273	70'809'598	74'609'598
Total des revenus	-75'314'187	-69'402'613	-71'349'348	-75'149'348
Excédent de revenus	9'238	8'340	539'750	539'750
Amortissements comptables du budget 2013 (N33)	5'106'285	4'893'000	4'893'000	4'893'000
Attribution aux fonds et financements spéciaux (N35)	6'421	344'575	338'894	338'894
Prélèvements aux fonds et financements spéciaux (N45)	-1'668'964	-903'574	-912'764	-4'712'764
<b>Marge d'autofinancement du compte de fonctionnement</b>	<b>3'452'980</b>	<b>4'342'341</b>	<b>4'858'880</b>	<b>1'058'880</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Total des dépenses		7'986'367	7'986'367	7'986'367
Total des recettes		- 2'290'716	- 2'290'716	- 2'290'716
Investissements nets	<b>5'900'000</b>	<b>5'695'651</b>	<b>5'695'651</b>	<b>5'695'651</b>
<b>Marge d'autofinancement en %</b>	<b>58%</b>	<b>76%</b>	<b>85%</b>	<b>19%</b>
Autofinancement	-3'452'980	-4'342'341	-4'858'880	-1'058'880
<b>Insuffisance de financement (investissements nets + autofinancement) (+ = insuffisance / - = excédent)</b>	<b>2'447'020</b>	<b>1'353'310</b>	<b>836'771</b>	<b>4'636'771</b>
Aide à la fusion (tout à été encaissé en 2013)	-13'050'000			
Part de la commune à la RFV de prévoyance.ne		3'800'000	3'800'000	
Amortissements contractuels des emprunts	4'402'827	3'411'595	3'411'595	3'411'595
<b>Insuffisance de trésorerie 2013 (+ = insuffisance / - = excédent)</b>	<b>-6'200'153</b>	<b>8'564'905</b>	<b>8'048'366</b>	<b>8'048'366</b>

### **3. Propositions d'amendements**

---

#### **3.1. Amendements au budget 2014**

---

La situation que nous venons de décrire et les amendements proposés par le Conseil communal rendent caduques les propositions de la Commission de gestion et des finances.

En effet, les correctifs apportés au budget 2014 tiennent compte des propositions de la commission. Ainsi, un montant a été inscrit par le Conseil communal pour financer une sortie du Conseil général et la mesure temporaire concernant la participation de parents aux frais de transports des élèves a été retirée.

Le Conseil communal invite dès lors votre Autorité à adopter les amendements qu'il propose et la Commission de gestion et des finances à retirer les siens.

#### **3.2. Amendements de l'arrêté portant approbation du budget 2014**

---

L'arrêté du Conseil général doit être amendé pour tenir compte des propositions de modification du budget. Il s'agit ici de modifier uniquement les charges et les revenus du compte de fonctionnement ainsi que le résultat final.

#### **3.3. Vote à la majorité qualifiée**

---

Les amendements proposés dans les comptes de fonctionnement ne constituent pas de nouvelles dépenses renouvelables au sens de l'article 6.4, lettre b), du règlement général du 19 décembre 2012. Ils ne sont donc pas soumis au vote à la majorité qualifiée des membres du Conseil général.

### **4. Perspectives et conclusion**

---

Le Conseil communal est très heureux des décisions du Grand Conseil relatives à la nouvelle répartition du produit des impôts et au budget 2014 de l'Etat. Comme il s'y était engagé, il est ainsi en mesure de lever les mesures temporaires qui avaient été prises pour atteindre l'équilibre visé par le règlement général. Le résultat final permet également d'améliorer de 9% le degré d'autofinancement et de réduire d'autant l'obligation de contracter de nouvelles dettes pour nos investissements.

Au-delà du budget 2014, ces nouveaux éléments conduiront le Conseil communal à revoir la planification financière tout en poursuivant ses efforts de consolidation et de rigueur. En effet, même si les rentrées de recettes pour 2014 sont très réjouissantes, elles n'en demeurent pas moins uniques en raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Les revenus versés au titre de cet impôt devraient donc diminuer, voire au mieux stagner dans les prochaines années.

Nous vous prions de prendre le présent rapport en considération et d'adopter les propositions d'amendement qui l'accompagnent.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Cernier, le 9 décembre 2013

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président

C. Hostettler

Le chancelier

P. Godat

## **5. Annexes : propositions d'amendements du Conseil communal**

---

- 1) Proposition d'amendements du Conseil communal au budget de fonctionnement
- 2) Proposition d'amendement du Conseil communal à l'arrêté du Conseil général portant approbation du budget 2014



## Annexe 1 :

## Proposition d'amendements du Conseil communal au budget de fonctionnement 2014

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2'406'394.95</b>	<b>-4'675.00</b>	<b>2'401'719.95</b>	
<b>01 Législatif et exécutif</b>	<b>1'039'436.00</b>	<b>3'500.00</b>	<b>1'042'936.00</b>	
0110.309900.00 Sortie annuelle du Conseil général	0.00	2'500.00	2'500.00	
0120.319900.00 Frais divers	1'000.00	1'000.00	2'000.00	
<b>02 Services généraux</b>	<b>1'366'958.95</b>	<b>-8'175.00</b>	<b>1'358'783.95</b>	
0210.301000.00 Traitements du service de la comptabilité et des f	503'895.00	-18'615.00	485'280.00	Octroi d'un échelon (idem pour les rubriques 301)
0210.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	31'239.00	441.00	31'680.00	Idem à ci-dessus, pour les rubriques 305
0210.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	57'331.00	769.00	58'100.00	
0210.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'705.00	55.00	3'760.00	
0210.305400.00 Cot. patronales ALFA	10'117.00	133.00	10'250.00	
0210.305500.00 Cot. patronales APG maladie	147.00	3.00	150.00	
0220.301000.00 Traitements des services généraux	1'037'486.00	14'084.00	1'051'570.00	
0220.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	57'891.00	959.00	58'850.00	
0220.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	106'246.00	1'754.00	108'000.00	
0220.305200.00 Cot. patronales autres caisse de pensions	0.00	3'800'000.00	3'800'000.00	Versement à la RFV
0220.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	6'865.00	135.00	7'000.00	
0220.305400.00 Cot. patronales ALFA	18'748.00	302.00	19'050.00	
0220.305500.00 Cot. patronales APG maladie	273.00	7.00	280.00	
0220.313000.00 Autres prestations de services	353'480.00	-3'000.00	350'480.00	Mandat pour la gestion des archives
0220.315800.00 Entretien des immobilisations incorporelles	280'572.00	9'000.00	289'572.00	
0220.318100.00 Pertes sur créances effectives	500.00	-500.00	0.00	
0220.451100.00 Prélèvement réserve RFV	0.00	-3'800'000.00	-3'800'000.00	Prélèvement à la réserve de la RFV
0290.301000.00 Traitements des concierges	77'562.00	798.00	78'360.00	



**Budget 2014**

Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendements

Page : 10  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
0290.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'059.00	61.00	5'120.00	
0290.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	9'285.00	95.00	9'380.00	
0290.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'368.00	22.00	1'390.00	
0290.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'639.00	21.00	1'660.00	
0290.305500.00 Cot. patronales APG maladie	24.00	1.00	25.00	
0290.311100.00 Acquisition de machines, appar	28'700.00	1'300.00	30'000.00	
0290.312000.00 Eau, énergie, combustible	70'000.00	5'000.00	75'000.00	
0290.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	66'000.00	4'000.00	70'000.00	
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>566'432.00</b>	<b>42'688.00</b>	<b>609'120.00</b>	
<b>11 Sécurité publique</b>	<b>451'287.00</b>	<b>34'738.00</b>	<b>486'025.00</b>	
1110.301000.00 Traitements du service de la sécurité et des patro	208'124.00	1'816.00	209'940.00	
1110.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	13'576.00	134.00	13'710.00	
1110.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	24'916.00	224.00	25'140.00	
1110.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'610.00	20.00	1'630.00	
1110.305400.00 Cot. patronales ALFA	4'397.00	43.00	4'440.00	
1110.305500.00 Cot. patronales APG maladie	64.00	1.00	65.00	
1110.309000.00 Formation et perfectionnement du personnel	1'000.00	1'000.00	2'000.00	
1110.311200.00 Acquisition de vêtements	0.00	1'000.00	1'000.00	
1110.313200.00 Consultations juridiques	20'000.00	30'000.00	50'000.00	Estimation des litiges de 2014
1110.319900.00 Frais divers	500.00	500.00	1'000.00	
<b>14 Questions juridiques</b>	<b>114'732.00</b>	<b>4'873.00</b>	<b>119'605.00</b>	
1400.301000.00 Traitements du service du contrôle de l'habitant	299'711.00	3'989.00	303'700.00	
1400.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	19'550.00	280.00	19'830.00	
1400.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	35'880.00	480.00	36'360.00	
1400.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	2'318.00	32.00	2'350.00	

**Budget 2014**

Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendements

Page : 11  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
1400.305400.00 Cot. patronales ALFA	6'331.00	89.00	6'420.00	
1400.305500.00 Cot. patronales APG maladie	92.00	3.00	95.00	
<b>15 Service du feu</b>	<b>-251'930.00</b>	<b>1'295.00</b>	<b>-250'635.00</b>	
1500.301000.00 Traitements du service du feu	46'965.00	645.00	47'610.00	
1500.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	3'064.00	46.00	3'110.00	
1500.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	5'622.00	78.00	5'700.00	
1500.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	363.00	7.00	370.00	
1500.305400.00 Cot. patronales ALFA	992.00	18.00	1'010.00	
1500.305500.00 Cot. patronales APG maladie	14.00	1.00	15.00	
1500.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	500.00	500.00	1'000.00	
<b>16 Défense</b>	<b>252'343.00</b>	<b>1'782.00</b>	<b>254'125.00</b>	
1620.301000.00 Traitements du service de protection civile	101'659.00	1'031.00	102'690.00	
1620.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	6'632.00	78.00	6'710.00	
1620.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	12'170.00	130.00	12'300.00	
1620.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'793.00	17.00	1'810.00	
1620.305400.00 Cot. patronales ALFA	2'148.00	22.00	2'170.00	
1620.305500.00 Cot. patronales APG maladie	31.00	4.00	35.00	
1620.309900.00 Autres charges de personnel	0.00	500.00	500.00	
<b>2 FORMATION</b>	<b>19'179'919.06</b>	<b>480'353.00</b>	<b>19'660'272.06</b>	
<b>21 Scolarité obligatoire</b>	<b>18'903'919.06</b>	<b>480'353.00</b>	<b>19'384'272.06</b>	
2110.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	10'000.00	10'000.00	20'000.00	
2110.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	35'000.00	35'000.00	Renouvellement de matériel, éq. de classes
2110.317100.00 Excursions, voyages scolaires et camps	184'400.00	15'600.00	200'000.00	
2120.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	10'000.00	10'000.00	20'000.00	
2120.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	35'000.00	35'000.00	Renouvellement de matériel, éq. de classes

**Budget 2014**Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendementsPage : 12  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
2120.313000.00 Autres prestations de services de tiers	50'000.00	5'800.00	55'800.00	
2120.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	13'500.00	6'500.00	20'000.00	
2120.317100.00 Excursions, voyages scolaires et camps	252'700.00	27'300.00	280'000.00	
2130.310100.00 Matériel d'exploitation, fournitures	17'000.00	33'000.00	50'000.00	
2130.311000.00 Acquisition de meubles, machines et appareils de b	0.00	30'000.00	30'000.00	Renouvellement de matériel, éq. de classes
2130.317100.00 Excursions, voyages scolaires et camps	258'300.00	11'700.00	270'000.00	
2170.301000.00 Traitements du personnel technique	922'895.00	12'985.00	935'880.00	
2170.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	60'201.00	889.00	61'090.00	
2170.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	110'485.00	1'565.00	112'050.00	
2170.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	16'276.00	234.00	16'510.00	
2170.305400.00 Cot. patronales ALFA	19'496.00	274.00	19'770.00	
2170.305500.00 Cot. patronales APG maladie	284.00	6.00	290.00	
2170.312000.00 Alimentation et élimination	400'000.00	50'000.00	450'000.00	
2170.313000.00 Autres prestations de services	45'000.00	5'000.00	50'000.00	
2180.301000.00 Traitements du personnel de l'accueil parascolaire	429'394.00	6'896.00	436'290.00	
2180.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	28'010.00	470.00	28'480.00	
2180.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	51'405.00	835.00	52'240.00	
2180.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'322.00	58.00	3'380.00	
2180.305400.00 Cot. patronales ALFA	9'071.00	149.00	9'220.00	
2180.305500.00 Cot. patronales APG maladie	132.00	8.00	140.00	
2190.301000.00 Traitements de la direction et du personnel admini	1'380'100.00	6'150.00	1'386'250.00	
2190.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	91'000.00	400.00	91'400.00	
2190.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	153'300.00	730.00	154'030.00	
2190.305400.00 Cot. patronales ALFA	29'100.00	100.00	29'200.00	
2192.301000.00 Traitements des patrouilleurs scolaires, des bibli	84'471.00	979.00	85'450.00	

**Budget 2014**

Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendements

Page : 13  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
2192.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'510.00	70.00	5'580.00	
2192.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	10'112.00	118.00	10'230.00	
2192.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	653.00	7.00	660.00	
2192.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'784.00	26.00	1'810.00	
2192.305500.00 Cot. patronales APG maladie	26.00	4.00	30.00	
2192.313000.00 Autres prestations de services de tiers (transport	422'500.00	162'500.00	585'000.00	Abandon de la participation des parents
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>	<b>1'607'845.15</b>	<b>73'501.00</b>	<b>1'681'346.15</b>	
<b>32 Culture, autres</b>	<b>468'278.00</b>	<b>8'582.00</b>	<b>476'860.00</b>	
3210.301000.00 Traitements des bibliothécaires non scolaires	21'127.00	3.00	21'130.00	
3210.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	1'378.00	2.00	1'380.00	
3210.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	2'529.00	1.00	2'530.00	
3210.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	164.00	6.00	170.00	
3210.305400.00 Cot. patronales ALFA	446.00	4.00	450.00	
3210.305500.00 Cot. patronales APG maladie	7.00	3.00	10.00	
3210.319900.00 Frais divers	500.00	500.00	1'000.00	
3290.301000.00 Traitement des régisseurs	186'579.00	2'091.00	188'670.00	
3290.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	12'171.00	149.00	12'320.00	
3290.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	22'336.00	254.00	22'590.00	
3290.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'443.00	17.00	1'460.00	
3290.305400.00 Cot. patronales ALFA	3'941.00	49.00	3'990.00	
3290.305500.00 Cot. patronales APG maladie	57.00	3.00	60.00	
3290.317000.00 Frais de déplacement et autres	0.00	11'500.00	11'500.00	Equipement des bibliothèques
3290.319900.00 Frais divers	46'000.00	4'000.00	50'000.00	
<b>34 Sports et loisirs</b>	<b>972'826.00</b>	<b>49'919.00</b>	<b>1'022'745.00</b>	
3410.301000.00 Traitements des surveillants	261'117.00	4'033.00	265'150.00	

**Budget 2014**

Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendements

Page : 14  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
3410.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	17'033.00	277.00	17'310.00	
3410.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	31'260.00	490.00	31'750.00	
3410.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	2'020.00	30.00	2'050.00	
3410.305400.00 Cot. patronales ALFA	5'516.00	84.00	5'600.00	
3410.305500.00 Cot. patronales APG maladie	80.00	5.00	85.00	
3410.310100.00 Matériel	24'000.00	1'000.00	25'000.00	
3410.312000.00 Eau, mazout, électricité	190'000.00	20'000.00	210'000.00	
3410.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	96'000.00	14'000.00	110'000.00	
3410.319900.00 Frais divers	2'000.00	7'500.00	9'500.00	
3420.314000.00 Entretien des terrains	23'000.00	2'000.00	25'000.00	
3420.319900.00 Frais divers	500.00	500.00	1'000.00	
<b>35 Eglises et affaires religieuses</b>	<b>166'741.15</b>	<b>15'000.00</b>	<b>181'741.15</b>	
3500.310100.00 Matériel d'exploitation, fourn	1'500.00	1'000.00	2'500.00	
3500.312000.00 Alimentation et élimination	35'000.00	5'000.00	40'000.00	
3500.313000.00 Autres prestations de services de tiers	24'000.00	3'000.00	27'000.00	
3500.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	12'000.00	3'000.00	15'000.00	
3500.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	3'000.00	3'000.00	6'000.00	
<b>5 SECURITE SOCIALE</b>	<b>9'002'566.00</b>	<b>421'904.00</b>	<b>9'424'470.00</b>	
<b>53 Vieillesse et survivants</b>	<b>104'535.00</b>	<b>12'645.00</b>	<b>117'180.00</b>	
5310.301000.00 Traitement de l'agence AVS	69'902.00	1'098.00	71'000.00	
5310.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	4'560.00	80.00	4'640.00	
5310.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	8'368.00	132.00	8'500.00	
5310.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	541.00	9.00	550.00	
5310.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'477.00	23.00	1'500.00	
5310.305500.00 Cot. patronales APG maladie	22.00	3.00	25.00	

**Budget 2014**

Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendements

Page : 15  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
5310.317000.00 Frais de déplacement et autres frais	1'700.00	1'300.00	3'000.00	
5330.313000.00 Personnes âgées	50'000.00	10'000.00	60'000.00	
<b>54 Famille et jeunesse</b>	<b>1'112'472.00</b>	<b>400'000.00</b>	<b>1'512'472.00</b>	
5451.363500.00 Subventions aux entreprises privées (part communal	900'000.00	400'000.00	1'300'000.00	Evaluation basée sur les factures reçues à fin nov.
<b>57 Aide sociale et domaine de l'asile</b>	<b>7'222'138.00</b>	<b>9'259.00</b>	<b>7'231'397.00</b>	
5790.301000.00 Traitement du service social	441'458.00	7'592.00	449'050.00	
5790.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	28'797.00	523.00	29'320.00	
5790.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	52'849.00	911.00	53'760.00	
5790.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'415.00	65.00	3'480.00	
5790.305400.00 Cot. patronales ALFA	9'326.00	164.00	9'490.00	
5790.305500.00 Cot. patronales APG maladie	136.00	4.00	140.00	
<b>6 TRANSPORTS</b>	<b>4'732'511.76</b>	<b>268'105.00</b>	<b>5'000'616.76</b>	
<b>61 Circulation routière</b>	<b>3'714'546.76</b>	<b>268'105.00</b>	<b>3'982'651.76</b>	
6150.301000.00 Traitements du service de la voirie et des cantonn	1'612'505.00	18'805.00	1'631'310.00	
6150.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	105'185.00	1'305.00	106'490.00	
6150.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	193'042.00	2'258.00	195'300.00	
6150.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	28'438.00	332.00	28'770.00	
6150.305400.00 Cot. patronales ALFA	34'064.00	396.00	34'460.00	
6150.305500.00 Cot. patronales APG maladie	496.00	9.00	505.00	
6150.312000.00 Alimentation et élimination	180'000.00	20'000.00	200'000.00	
6150.314100.00 Entretien des routes / voies de communication	1'000'000.00	200'000.00	1'200'000.00	Adaptation aux estimations initiales
6150.314400.00 Entretien des terrains bâtis e	10'000.00	5'000.00	15'000.00	
6150.315100.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et out	80'000.00	20'000.00	100'000.00	
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TE</b>	<b>770'579.00</b>	<b>36'031.00</b>	<b>806'610.00</b>	
7101.301000.00 Traitements du service de l'eau potable	411'019.00	3'781.00	414'800.00	

**Budget 2014**Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendementsPage : 16  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
7101.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	26'811.00	254.00	27'065.00	
7101.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	49'205.00	1'536.00	50'741.00	
7101.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'180.00	30.00	3'210.00	
7101.305400.00 Cot. patronales ALFA	8'683.00	79.00	8'762.00	
7101.305500.00 Cot. patronales APG maladie	127.00	1.00	128.00	
7101.351000.00 Attributions aux financements spéciaux du capital	344'575.00	-5'681.00	338'894.00	
7201.301000.00 Traitements du service de l'assainissement	487'380.00	4'210.00	491'590.00	
7201.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	31'792.00	298.00	32'090.00	
7201.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	58'347.00	513.00	58'860.00	
7201.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	3'770.00	40.00	3'810.00	
7201.305400.00 Cot. patronales ALFA	10'296.00	94.00	10'390.00	
7201.305500.00 Cot. patronales APG maladie	150.00	5.00	155.00	
7201.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du capi	-687'607.00	-5'160.00	-692'767.00	
<b>73 Gestion des déchets</b>	<b>301'846.00</b>	<b>-1'846.00</b>	<b>300'000.00</b>	
7301.301000.00 Traitements du service des déchets	86'891.00	1'759.00	88'650.00	
7301.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'668.00	122.00	5'790.00	
7301.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	10'402.00	218.00	10'620.00	
7301.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'532.00	38.00	1'570.00	
7301.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'836.00	44.00	1'880.00	
7301.305500.00 Cot. patronales APG maladie	27.00	3.00	30.00	
7301.451000.00 Prélèvements sur les financements spéciaux du capi	-158'120.00	-4'030.00	-162'150.00	
<b>77 Protection de l'environnement, autres</b>	<b>27'310.00</b>	<b>13'000.00</b>	<b>40'310.00</b>	
7710.313000.00 Frais de gravage de plaques	4'500.00	3'000.00	7'500.00	
7710.313000.01 Frais d'inhumation	5'000.00	10'000.00	15'000.00	
<b>79 Aménagement du territoire</b>	<b>441'423.00</b>	<b>24'877.00</b>	<b>466'300.00</b>	

**Budget 2014**Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendementsPage : 17  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
7900.301000.00 Traitements du service d'urbanisme et d'aménagement	252'301.00	3'989.00	256'290.00	
7900.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	16'458.00	272.00	16'730.00	
7900.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	30'204.00	486.00	30'690.00	
7900.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	1'952.00	38.00	1'990.00	
7900.305400.00 Cot. patronales ALFA	5'330.00	90.00	5'420.00	
7900.305500.00 Cot. patronales APG maladie	78.00	2.00	80.00	
7900.313200.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spéci	70'000.00	20'000.00	90'000.00	
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>-814'675.00</b>	<b>35'612.12</b>	<b>-779'062.88</b>	
<b>82 Sylviculture</b>	<b>31'303.00</b>	<b>35'278.00</b>	<b>66'581.00</b>	
8200.301000.00 Traitements des forestiers de cantonnement et des	576'666.00	8'424.00	585'090.00	
8200.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	37'616.00	574.00	38'190.00	
8200.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	69'036.00	1'014.00	70'050.00	
8200.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	5'614.00	86.00	5'700.00	
8200.305400.00 Cot. patronales ALFA	12'182.00	178.00	12'360.00	
8200.305500.00 Cot. patronales APG maladie	178.00	2.00	180.00	
<b>87 Combustibles et énergie</b>	<b>-927'778.00</b>	<b>334.12</b>	<b>-927'443.88</b>	
8710.343940.00 Assurances	90.00	-3.88	86.12	
8790.301000.00 Traitements des forestiers de cantonnement et des	24'405.00	265.00	24'670.00	
8790.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	1'592.00	18.00	1'610.00	
8790.305100.00 Cot. patronales caisse de pensions	2'922.00	38.00	2'960.00	
8790.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	189.00	11.00	200.00	
8790.305400.00 Cot. patronales ALFA	516.00	4.00	520.00	
8790.305500.00 Cot. patronales APG maladie	8.00	2.00	10.00	
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>-38'003'793.00</b>	<b>-1'884'929.00</b>	<b>-39'888'722.00</b>	
<b>91 Impôts</b>	<b>-38'824'000.00</b>	<b>-1'937'545.00</b>	<b>-40'761'545.00</b>	



**Budget 2014**Rapport complémentaire du Conseil communal  
au Conseil général à l'appui d'amendementsPage : 18  
Version : 2.0  
Dossier : TH 95420  
Date : 9.12.2013

Libellé	Montant initial au B2014	Correction	Amendement	Remarques
9100.400000.00 Impôts sur le revenu SIPP année courante	-27'500'000.00	-2'100'000.00	-29'600'000.00	
9100.400100.00 Impôts sur la fortune SIPP année courante	-2'261'500.00	-238'500.00	-2'500'000.00	
9100.400200.00 Impôts à la source	-630'000.00	13'955.00	-616'045.00	
9100.400200.01 Impôts des frontaliers	-1'400'000.00	30'000.00	-1'370'000.00	
9100.400900.00 Impôts s/prestations en capita	-400'000.00	-175'000.00	-575'000.00	
9100.401000.00 Impôts sur le bénéfice SIPM année courante	-4'000'000.00	1'555'000.00	-2'445'000.00	
9100.460100.00 Fonds de redistribution SIPM	-1'950'000.00	-1'023'000.00	-2'973'000.00	
<b>96 Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>977'423.00</b>	<b>52'616.00</b>	<b>1'030'039.00</b>	
9630.301000.00 Traitements des concierges	90'662.00	1'388.00	92'050.00	
9630.305000.00 Cot. patronales AVS, AI, APG, AC	5'914.00	96.00	6'010.00	
9630.305100.00 Cot. patronales caisse de pens	10'854.00	166.00	11'020.00	
9630.305300.00 Cot. patronales assurance-accidents	701.00	929.00	1'630.00	
9630.305400.00 Cot. patronales ALFA	1'915.00	35.00	1'950.00	
9630.305500.00 Cot. patronales APG maladie	28.00	2.00	30.00	
9630.343100.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers	300'000.00	50'000.00	350'000.00	Adaptation aux estimations initiales
<b>Total général</b>	<b>-8'340.08</b>	<b>-531'409.88</b>	<b>-539'749.96</b>	



Annexe 2 :  
Proposition d'amendement du Conseil communal à l'arrêté du Conseil  
général relatif à l'approbation du budget 2014

*Le projet d'arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2014 est modifié comme suit :*

*Budget 2013*

**Article premier** Est approuvé... (*inchangé*) :

*a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé, comme suit :*

Charges	Fr.	<del>69'394'273.07</del>	70'809'598
Revenus	Fr.	<del>69'402'613.15</del>	71'349'348
<b>Excédent de revenus</b>	<b>Fr.</b>	<b><del>8'340.08</del></b>	<b>539'750</b>

*Reste inchangé*